

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du lundi 09 février 2026

Convocation
Date : 03/02/2026
Affichée et mise en ligne
Le : 03/02/2026

APPROBATION FINALE DE L'ÉVALUATION MI-PARCOURS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) A L'ÉCHELLE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE, DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE ET DE SENLIS SUD OISE

Délibération n°
16-CC090226

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 23
- Pouvoirs : 6
- Votants : 29
- Absents : 15

L'an deux mille vingt-six, le lundi 09 février 2026, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mardi 3 février 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain LEFEVRE

Résultats :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 0

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame LOZANO Michelle
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur CURTIL Benoit	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur GAUDION Philippe	Madame MARTIN Emilie
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame MIFSUD Florence
Madame GLASTRA Delphine	Madame NOUGIER Marie-Hélène
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GUÉDRAS Daniel	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LESAGE William	Monsieur TESSON Gilles
Madame LOISELEUR Pascale	

Liste des délibérations
Affichée et mise en
ligne le : 10/02/2026

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :


16 FEV. 2026

Ont donné pouvoir :

Monsieur BATTAGLIA Alain à Monsieur SICARD Bruno
Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc à Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Madame MIFSUD Florence
Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur REIGNAULT Patrice Madame LUDMANN Véronique
Madame TONDELLIER Viviane à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Monsieur DUMOULIN François était représenté par Madame NOUGIER Marie-Hélène
Monsieur FROMENT Daniel était représenté par Monsieur Gilles TESSON

Paraphes	
	SL

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime
Madame BALOSSIER Françoise
Madame BENOIST Magalie
Monsieur BLOT Laurent
Monsieur BOULANGER Damien
Monsieur DIEDRICH Wilfried
Monsieur GEOFFROY Rémi
Monsieur GRANZIERA Gilles
Madame JAUNET Christel
Monsieur LAPIE Dominique
Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur PATRIA Alexis
Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Madame REYNAL Sophie
Monsieur ROLAND Dimitri

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 23 présents et 6 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS**(Annexes jointes)**

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que,

Par délibération n°56-CC15092022 du 15 septembre 2022, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour une durée de 6 ans conformément à la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) qui introduit l'obligation pour les Communautés de Communes de plus de 20 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).



Conformément aux articles L229-26 et R229-53 du Code de l'environnement, ce Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), a été réalisé à l'échelle des communautés de communes de l'Aire Cantilienne, des Pays d'Oise et d'Halatte et de Senlis Sud Oise. Il a fait l'objet d'une évaluation mi-parcours fin 2025, soit à l'issue des 3 premières années de sa mise en œuvre.

Sur les aspects énergétiques et climatiques, il est ainsi observé que les trajectoires sont globalement conformes à mi-parcours avec des objectifs particulièrement notables sur le secteur résidentiel avec des baisses de -32% pour la consommation énergétique et de -47% sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur la période de référence 2010-2022.

À l'inverse, sur la même période, le secteur de l'agriculture voit sa consommation énergétique augmenter (+46 %). Toutefois, une fois mise en perspective avec les baisses de l'ensemble des autres secteurs, cette hausse n'a qu'un faible impact sur les consommations d'énergie.

Au niveau des actions, l'évaluation montre qu'à mi-parcours, sur les 45 actions validées initialement au lancement du PCAET, 37% des actions ont été mises en œuvre sur la CCSSO. Sur l'ensemble des 3 communautés de communes, 62 % des actions ont été lancées sur au moins un territoire.

Concernant les actions communes aux 3 EPCI, le bilan met en évidence plus d'une dizaine d'actions qui sont mises en œuvre annuellement et considérées comme étant des actions phares des politiques menées en matière de transition écologique.

Paraphes	
	

Il peut notamment être cité :

- Le remplacement et l'optimisation de l'éclairage public ;
- L'aménagement des itinéraires de type « modes actifs » avec le développement de la mobilité électrique ;
- L'information sur les dispositifs d'aides pour les projets de rénovation énergétique avec les permanences de l'ADIL.

Plusieurs actions notables sont toutefois menées spécifiquement sur 2 communautés de communes et, à ce titre, les actions suivantes peuvent être citées :

- L'accompagnement des entreprises dans la mise en place d'une démarche de type EIT – **action en cours sur la CCSSO et la CCAC** ;
- Le développement des centrales photovoltaïques au sol – **action en cours sur la CCAC et la CCPOH** ;
- Le déploiement de nouvelles lignes de transport en commun – **action en cours sur la CCAC et la CCPOH** ;
- L'installation d'unités de méthanisation – **action en cours sur la CCSSO et la CCAC** ;

Et quelques-unes sont mises en œuvre sur 1 seule communauté de communes :

- La réalisation de diagnostics énergétiques du patrimoine communal et intercommunal pour la CCAC avec notamment un diagnostic réalisé par le SE 60 sur la piscine intercommunale ;
- Le déploiement d'un transport à la demande qui couvre toute la CCPOH depuis fin 2023 ;
- Le lancement d'un Plan de Mobilité Inter-Entreprise (PDMIE) visant les différentes zones d'activités du territoire de la CCSSO ;

Un questionnaire a également été envoyé à destination des communes dans le but de recenser les actions locales mises en œuvre en matière de transition écologique sur les 3 dernières années. Concernant la CCSSO, le taux de réponse, évalué à 88%, a permis de mettre en évidence les actions les plus fréquentes mises en place, à savoir :

- L'identification des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) ;
- La rénovation de l'éclairage public ;
- Une gestion durable des espaces verts ;

Il est rappelé que toutes les actions n'ont pas vocation à être réalisées par les 3 EPCI. Cette évaluation mi-parcours est à mettre en perspective selon les compétences prises par les 3 communautés de communes pour la mise en place des actions.

L'évaluation a également mis en avant la complexité d'un portage politique et technique sur 3 EPCI avec notamment des moyens financiers et humains variables selon les années. Un travail de concertation et de clarification est recommandé entre les 3 communautés de communes afin d'assurer la continuité des actions sur les trois prochaines années.

Après avoir entendu l'exposé,


LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) de la Fonction Publique ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Paraphes	
	SL

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article R.229-53 ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) notamment l'article 190 ;

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

Vu la délibération n° 2018-CC-05-060 du 10 avril 2018 relative à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu la délibération n° 56-CC15092022 du 15 septembre 2022 relative à l'approbation définitive du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise avec l'Aire Cantilienne et les Pays d'Oise et d'Halatte ;

Considérant l'obligation réglementaire de mener une évaluation mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au regard de son avancement ;

Considérant la restitution de l'évaluation mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) le 09 décembre 2025 aux élus référents des trois communautés de communes concernées ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'évaluation mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) réalisée par le bureau d'étude ETD à l'échelle des communautés de communes de l'Aire Cantilienne, des Pays d'Oise et d'Halatte et de Senlis Sud Oise, ainsi que celle spécifique à la communauté de communes Senlis Sud Oise, annexée à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à ce Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **16 FEV. 2026**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **16 FEV. 2026**

Fait à Senlis, le **16 FEV. 2026**

Guillaume MARECHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Sylvain LEFEVRE



Secrétaire de séance

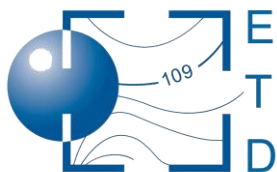
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 060-200066975-20260216-16_CC090226-DE



Evaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCSSO, de la CCAC et de la CCPOH

2025

L'ÉVALUATION A MI-PAROURS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

L'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) répond au Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016. Sa réalisation est obligatoire pour les Collectivités de plus 50 000 habitants depuis 2016 et pour les Collectivités de plus de 20 000 habitants depuis 2018. Conformément à l'article R 22951 du Code de l'Environnement, le PCAET doit faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours, à 3 ans de sa réalisation.

En respect du Décret du 28 juin 2016, le PCAET doit comporter :

- un diagnostic (état des lieux et potentiels de développement),
- une stratégie,
- un plan d'actions
- et un dispositif de suivi et d'évaluation.

L'évaluation à mi-parcours fait un bilan de l'avancement de l'application des engagements et du plan d'actions, au regard du suivi fait depuis ces 3 dernières années. La visualisation de cet avancement permet un ajustement de la mise en œuvre des actions à mener, du portage et du suivi pour les 3 ans à venir.

Le PCAET de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et de la Communauté de Communes Pays d'Oise et d'Halatte a été réalisé à l'échelle des 3 EPCI. Il a été validé par délibération des trois conseils communautaires en 2022.

Le présent document constitue l'évaluation à mi-parcours de ce PCAET. Il est constitué d'une analyse synthétique à l'échelle de l'ensemble du territoire, complété par une analyse à l'échelle de chacun des EPCI.

TABLE DES MATIERES

L'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial.....	2
Table des matières	3
1. Présentation générale du territoire.....	5
2. Introduction : rappel des engagements nationaux et évolutions réglementaires.....	6
2.1. Les engagements à l'échelle nationale	6
2.2. Les évolutions réglementaires	7
2.3. A l'échelle Régionale, Le schéma régional d'Aménagement, de développement Durable et d'égalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France.....	8
3. Les engagements du territoire.....	20
3.1. Les objectifs chiffrés de la stratégie	22
4. Appréciation des dynamiques du territoire : Les premières tendances.....	27
4.1. Consommation et production d'énergie.....	28
4.2. Les émissions de gaz à effet de serre	38
4.3. Emissions de polluants	43
5. Bilan d'avancement du Programme d'actions	45
5.1. Rappel du plan d'action validé en 2022	45
5.2. Bilan d'avancement global du plan d'action	46
5.3. Analyse des indicateurs.....	55
6. Moyens humains et financiers.....	63
6.1. Moyens par EPCI	63
6.2. Les partenaires	63
6.3. Animation transversale	64
6.4. Les engagements financiers	64

7.	Perspectives suite à l'évaluation à mi-parcours.....	65
7.1.	Freins et blocages identifiés.....	65
7.2.	Recommandations	66

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	carte de la localisation des Collectivités au sein du Département de l'Oise.....	5
Figure 2 :	Objectifs de réduction des émissions de polluants du SRADET des Hauts-de-France par rapport à 2021.....	16
Figure 3 :	Les 7 grands secteurs de la stratégie (source : stratégie PCAET).....	21
Figure 4 :	Tableaux récapitulatif des objectifs de la stratégie (source : stratégie PCAET)...	23
Figure 5 :	Graphique et tableau des objectifs de réduction des émissions de polluants (source : stratégie PCAET)	26
Figure 6 :	Evolution du total des consommations d'énergie et objectifs fixés dans le PCAET (source : données ATMO Hauts-de-France)	29
Figure 7 :	Evolution des consommations d'énergie et des objectifs fixés, par secteurs (source : données ATMO Hauts-de-France)	30
Figure 8 :	Répartition des consommations d'énergie selon les territoires (2022).....	33
Figure 9 :	Evolution de la production d'énergie renouvelable observée entre 2010 et 2021 (source : données ATMO Hauts-de-France)	34
Figure 10 :	Evolution de la production d'énergie renouvelable observée entre 2010 et 2021 par énergie (source : données ATMO Hauts-de-France)	35
Figure 11 :	Répartition des productions d'énergie renouvelable selon les 3 territoires	37
Figure 12 :	Evolution du total des émissions de GES et des objectifs fixés (source : données ATMO Hauts-de-France).....	38
Figure 13 :	Evolution des émissions et des objectifs fixés, par secteurs (source : données ATMO Hauts-de-France).....	39
Figure 14 :	Répartition des émissions de gaz à effet de serre selon les territoires (source : ATMO Hauts-de-France).....	42
Figure 15 :	Emissions de polluants avec les objectifs	43
Figure 16 :	Comparaison des émissions de polluants sur les trois territoires du sud de l'Oise	44
Figure 12 :	avancement global des actions du plan d'action du PCAET en novembre 2025	46

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Tableau récapitulatif des objectifs nationaux à date de juin 2025 (Source : ETD d'après AMORCE).....	6
Tableau 2 :	Historique et objectifs de la consommation finale d'énergie par secteur.....	10
Tableau 3 :	Objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre par secteur	11
Tableau 4 :	Historique et objectifs	12
Tableau 5 :	les objectifs de réduction PREPA	15
Tableau 6 :	les objectifs de réduction des émissions de polluants du SRADET des Hauts-de-France par rapport à 2021	15
Tableau 7 :	Objectifs du stockage carbone	17
Tableau 8 :	Calcul des taux de réduction de la consommation d'espaces entre 2021 et 2031 d'après le SRADET des Hauts-de-France.....	19

1. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

Le territoire se situe au sud du Département de l'Oise, dans la Région des Hauts-de-France.

Il rassemble 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne,
- La Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
- La Communauté de Communes de Senlis Sud-Oise.

L'ensemble du territoire compte un total de **105 000 habitants** (d'après l'Insee en 2022), répartis sur 45 communes. Cela représente près de 13% de la population du Département de l'Oise. La densité globale est de près de 211 habitants/km². Le territoire est à dominance rurale mais il dispose de pôles urbains denses et structurés autour de villes-centres comme Senlis (15 238 habitants), Pont-Sainte-Maxence (12 343 habitants), Chantilly (10 740 habitants), Lamorlaye (9 097 habitants), Gouvieux (8 934 habitants) ...

Le territoire compte près de 21 800 ha d'espaces boisés, ce qui représente près de 44% de l'occupation du sol. Le territoire est d'ailleurs au cœur du Parc Naturel Régional Oise-Pays-de-France.

Il compte également 5 zones Natura2000, ce qui traduit l'importance des espaces naturels.

Le territoire a également des composantes urbaines du fait de la proximité avec la région parisienne qui jouxte la partie sud. Il fait d'ailleurs partie de l'aire d'attraction de Paris. Il est traversé par les grands axes de transport qui relient Paris au nord de la France, à l'Europe et à l'international (via l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle) que sont :

- L'autoroute A1 ;
- Les lignes ferroviaires allant vers le nord de la France et la Belgique,
- La rivière de l'Oise, axe d'importance dans le projet du Canal Seine-Nord.

Le territoire dispose d'une activité économique soutenue, avec des activités de logistique (50 000 m² d'entrepôt de la société « Amazon France Logistique ») et des activités industrielles, ainsi que des activités liées au tourisme avec des Monuments Historiques comme le Château de Chantilly et la Forêt de Chantilly, le centre-ville de Senlis, le Parc Astérix (privé) et des golfs.

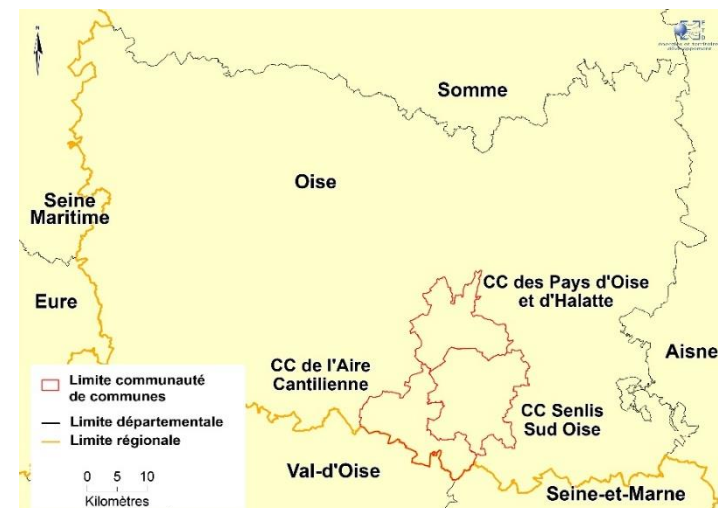


Figure 1 : Carte de la localisation des Collectivités au sein du Département de l'Oise

2. INTRODUCTION : RAPPEL DES ENGAGEMENTS NATIONAUX ET EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

De nombreux engagements nationaux et internationaux ont été pris depuis plus de 30 ans (Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques adoptés à Rio de Janeiro en 1992, Protocole de Kyoto signé en 1997...) L'urgence climatique impose aujourd'hui de limiter le réchauffement à +2°C par rapport à l'ère préindustrielle, avec un objectif de +1,5°C avec l'Accord de Paris signé en 2015.

2.1. Les engagements à l'échelle nationale

En France, les différents engagements pris au fur et à mesure permettent de préciser les objectifs sur les émissions gaz à effet de serre, les consommations d'énergie, les productions d'énergie renouvelable et la qualité de l'air.

Suite aux différentes évolutions législatives, les engagements pris par la France aujourd'hui sont les suivants :

	2020	2023	2028	2030	2035	2050	Situation en 2023
Réduction des émissions de GES /1990	-20%	-14%	-30%	« Tendre vers » une réduction des émissions de 50%		Neutralité carbone	-25% (403 Mt de CO ₂)
Réduction de la consommation d'énergie primaire fossile /2012 (1540 TWh/an)		-20%	-35%	-45%			-26% (1140 TWh)
Réduction de la consommation d'énergie finale /2012 (1943 TWh/an)		-7%	-16,5%	-30%		-50%	-16% (1625 TWh)
Part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale	23%			58%			22,3% (368 TWh)
Livraison d'énergies renouvelables et de récupération par les réseaux de chaleur et de froid /2012 (11 TWh/an)				x 5			x 1,5 (35 TWh)

Légende :

Objectifs nationaux inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (2016) - en bleu,

Mis à jour dans la loi énergie-climat (2019) - en rouge,

Déclinés dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (2020) - en vert,

Modifications apportées par la LPEC (attendue pour fin 2025), en orange

Situation pour l'année 2023, en noir.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des objectifs nationaux à date de juin 2025 (Source : ETD d'après AMORCE)

La nouvelle Loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) a été adoptée le 16 octobre 2024 permet de guider la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) (attendue pour fin 2025/2026) et la nouvelle Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC3) pour les 5 années à venir.

La France respecte aujourd'hui globalement les objectifs qui avaient été définis pour 2020 et 2023 mais elle est encore loin de l'objectif de réduction de 50% des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990. Elle devra accélérer cette réduction.

2.2. Les évolutions réglementaires

Depuis la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui a abouti au décret relatif aux exigences sur les PCAET et depuis ces trois dernières années, il n'y a pas eu d'évolution réglementaire concernant les PCAET et qui pourrait concerner la Collectivité.

En revanche des évolutions sont apparues dans les exigences auprès des territoires, avec notamment l'objectif national du Zéro Artificialisation des Sols d'ici 2050 défini par la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021 ainsi que la Loi ZAN du 20 juillet 2023 et plus récemment l'obligation pour les communes d'élaborer des zones d'accélération de développement des énergies renouvelables, introduite par la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023.

Ces éléments sont à intégrer dans la suite du PCAET pour les années à venir.

2.3.A l'échelle Régionale, Le schéma régional d'Aménagement, de développement Durable et d'égalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France

2.3.1. Présentation du SRADDET

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) dote la Région d'un nouveau document prescriptif de planification : **le SRADDET**.

Lors de la séance plénière du 30 juin 2020, la Région Hauts-de-France a adopté son projet de Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), transmis au Préfet de Région. Ce dernier l'a approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020.

Le SRADDET Hauts-de-France « modifié » a été adopté par le Conseil régional le 21 novembre 2024. Les modifications concernent notamment la prise en compte de la loi climat résilience de 2021 et la loi du 20 juillet 2023.

La vision régionale a été définie selon 3 parti pris :

Parti pris I : Une ouverture maîtrisée, une région mieux connectée

- **Orientation 1** : Développer l'attractivité du territoire en valorisant les ressources régionales
- **Orientation 2** : Valoriser les opportunités de développement liées au positionnement géographique
- **Orientation 3** : Impulser trois mises en système pour favoriser l'ouverture et développer les connexions

Parti pris II : Une multipolarité confortée en faveur d'un développement équilibré du territoire régional

- Orientation 1 : Fédérer les territoires autour de cinq espaces à enjeux au service d'un développement équilibré
- Orientation 2 : Conforter le dynamisme de la métropole lilloise et affirmer Amiens comme second pôle régional
- Orientation 3 : Révéler les atouts des pôles d'envergure régionale
- Orientation 4 : Valoriser les fonctions des espaces ruraux et périurbains dans leur diversité et renforcer les pôles intermédiaires
- Orientation 5 : Intégrer les territoires en reconversion et/ou en mutation dans les dynamiques de développement

Parti pris III : Un quotidien réinventé s'appuyant sur de nouvelles proximités et sur une qualité de vie accrue

- Orientation 1 : Conforter la proximité des services de l'indispensable : santé, emploi et connaissance
- Orientation 2 : Favoriser le développement de nouvelles modalités d'accès aux services et de nouveaux usages des services
- Orientation 3 : Développer une offre de logements de qualité, répondant aux besoins des parcours résidentiels et contribuer à la transition énergétique
- Orientation 4 : Renforcer l'autonomie alimentaire, portée par les circuits de proximité
- Orientation 5 : Intégrer l'offre de nature dans les principes d'aménagement pour améliorer la qualité de vie

La stratégie a abouti à la définition d'objectifs, organisés en 44 fiches et répartis selon les grandes thématiques suivantes :

- **Attractivité économique**
 - Soutenir les excellences régionales
 - Affirmer un positionnement de hub logistique
- **Atouts inter-territoires**
 - Faire du Canal Seine-Nord Europe un vecteur de développement économique, industriel et un support d'aménités
 - Assurer un développement équilibré et durable du littoral
- **Modèle d'aménagement**
 - Garantir un système de transport fiable et attractif
 - Favoriser un aménagement équilibre des territoires
- **Gestion de ressources**
 - Encourager la sobriété et organiser les transitions
 - Valoriser les cadres de vie et la nature régionale

Quatre volets ont été modifiés en 2024 :

- **Volet gestion économe de l'espace**
- **Volet logistique**
- **Volet climat air énergie**
- **Volet déchets**

2.3.2. Le volet énergie et Gaz à effet de serre

Le SRADDET décline les objectifs nationaux au niveau régional. Les ambitions doivent respecter les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (en cours de modification) et les budgets carbone.

Plusieurs règles sont définies par le SRADDET concernant l'énergies et les émissions de GES.

2.3.2.1. La maîtrise de l'énergie et émissions de Gaz à Effet de Serre

Règle générale 7 (CAE)

Les PCAET doivent se doter d'une stratégie chiffrée globalement et par secteur d'activités (industrie, résidentiel, tertiaire, transport, agriculture) afin de contribuer à l'objectif régional de réduction d'au moins 17 % des consommations finale d'énergie en 2031 par rapport à 2012, et d'au moins 57 % pour les émissions de GES et de viser la neutralité carbone d'ici 2050.

Il s'agit de baisser les objectifs de réduction des consommations d'énergie (-17% au lieu de -30% initialement, entre 2012 et 2030) et de rehausser l'objectif de réduction des émissions de GES (-57% au lieu de -40% initialement, entre 2012 et 2031). Ces objectifs sont toutefois plus faibles que ceux qui avaient été proposés courant 2024.

Consommation finale d'énergie en TWh Historique et objectifs		Année de référence	Historique				Objectifs			
			2012	2015	2018	2021	2ème budget carbone 2021	3ème budget carbone 2026	4ème budget carbone 2031	2050
Périodes										
Résidentiel		48	48	48	42	43	35	28	16	
Tertiaire		24	24	23	23	22	19	16	13	
Industrie		74	84	90	74	87	83	79	76	
Transport		47	48	51	51	47	41	35	17	
Agriculture		7	8	7	4	7	7	6	5	
Total	Twh	199	211	219	195	206	184	164	127	
	% baisse/2012					3 %	-8 %	-17 %	-36 %	

La consommation finale d'énergie est corrigée des variations climatiques ;
 Source : Observatoire Climat HDF-Cerdd, juillet 2024 d'après données Atmo HDF - inventaire m2023v1 ; Chambre Régionale d'Agriculture ; SDES & travaux de modélisation ENERDATA – 2024

Tableau 2 : Historique et objectifs de la consommation finale d'énergie par secteur

Emission de gaz à effet de serre en Mteq CO2		Année de référence	Historique			Objectifs			
Périodes		2012	2015	2018	2021	2 ^{ème} budget carbone 2021	3 ^{ème} budget carbone 2026	4 ^{ème} budget carbone 2031	2050
Résidentiel		8	7	7	6	6	4	2	0
Tertiaire		5	4	4	4	3	2	1	0
Industrie avec énergie		25	24	26	18	22	16	11	6
Transport		12	12	13	13	12	9	7	0
Agriculture		8	8	8	7	8	8	8	5
Traitement des déchets		2	1	1	0	1	1	0	0
Total émissions brutes	Mteq CO2	59	56	57	48	51	39	29	12
	% baisse/2012					-14%	-34%	-51%	-81%
Capture et stockage carbone industriel		0	0	0	0	0	-2	-2	-4
Puits de carbone naturels		-2	-2	-2	nd	-2	-2	-2	-3
Total émissions nettes	Mteq CO2	57	54	56	nd	49	36	24	5
	% baisse/2012					-15%	-38%	-57%	-91%

Les émissions de GES sont à climat réel.

Source : Observatoire Climat HDF-Cerdd, juillet 2024 d'après données Atmo HDF - inventaire m2023v1 ; Chambre Régionale d'Agriculture ; SDES & travaux de modélisation ENERDATA – 2024

Tableau 3 : Objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre par secteur

2.3.2.2. La production d'énergie renouvelable

Règle générale 8 (CAE)

Les SCoT, les PCAET contribuent à l'objectif régional, c'est-à-dire à multiplier par 2 la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) à l'horizon 2031 par rapport à 2021. La stratégie territoriale, chiffrée dans le cadre des PCAET, doit permettre d'atteindre une production d'EnR&R d'au moins 33 % de la consommation finale brute d'énergie de leur territoire en 2031. Elle tient compte de leur potentiel local, des capacités d'échanges avec les territoires voisins et respecte les écosystèmes et leurs fonctions ainsi que la qualité écologique des sols.

Il n'est pas indiqué d'objectifs chiffrés par énergie mais les objectifs établis en 2020 ont été augmentés de 18,3 TWh, passant de 39 TWh à 57,3 TWh à l'horizon 2031.

Objectif chiffré régional	Année de référence 2012	Historique		Objectifs	
		2018	2021	3ème budget carbon 2026	4ème budget carbone 2031
Production d'Enr en TWh	18,3	24,1	29	43,9	57,3
Part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie	8%	11%	14%	23%	33%

Tableau 4 : Historique et objectifs

2.3.3. *L'adaptation au changement climatique des territoires*

Le changement climatique est aujourd'hui inévitable et ses effets se font déjà ressentir. Le territoire ne devra donc pas se limiter à réduire ses émissions et à les atténuer mais il devra également se préparer à quantifier et anticiper les impacts territoriaux de ce changement climatique.

La démarche d'adaptation a été enclenchée au niveau national par le Ministère de l'écologie à la fin des années 1990.

La lutte contre l'intensification de l'effet de serre et la prévention des risques liés au réchauffement climatique sont reconnues priorités nationales par une loi votée à l'unanimité du Parlement en 2001 (article L229-1 du code de l'environnement). Les connaissances diffusées par la recherche ont permis d'élaborer, dès 2006, une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique sur la base d'un ensemble d'informations et d'analyses robustes. Elle a ensuite donné naissance au plan national d'adaptation au changement climatique lancé en 2011 qui programme des mesures opérationnelles visant : la sécurité et la santé publique ; à éviter les inégalités devant le risque ; à limiter les coûts et saisir les opportunités ; à préserver le patrimoine naturel.

Les politiques publiques régionales se sont renforcées sur cette thématique et les collectivités qui portent les plans climats sont invitées à adopter des mesures visant à répondre à la problématique locale de l'adaptation.

Les objectifs d'adaptation en Hauts-de-France :

En Hauts-de-France, le paragraphe « Adapter le territoire au changement climatique » identifie les objectifs suivants pour 2030 :

1. Diminuer l'exposition des personnes, des biens, des infrastructures et de l'agriculture aux risques « eau » (inondation, baisse des précipitations, augmentation de la demande en eau, dégradation de la qualité de l'eau potable) ;
2. Diminuer l'exposition des populations, des biens aux risques de submersion marine ;
3. Diminuer l'exposition des populations, des biens aux risques de retrait/gonflement des argiles (RGA) ;
4. Diminuer l'exposition des populations, des biens aux phénomènes des îlots de chaleur.

Les leviers identifiés pour contribuer à l'atteinte des objectifs sont :

- **Développer et faire partager à la population et aux acteurs du territoire la culture de l'adaptation au changement climatique et celle de la gestion du risque**, dans toutes les zones à risque, et tout particulièrement là où plusieurs risques se cumulent.
- **Développer pour cela une animation sur le sujet, en s'appuyant sur les centres de ressources** (par exemple le CERDD, le CEREMA),) et sur les structures relais auprès des territoires et des acteurs (ADOPTA, CPIE, Agences d'urbanisme, PNR sur l'accompagnement au changement de pratiques ...), sur les outils et données de la Région, de l'ADEME et de la DREAL et des Agences de l'eau (cartographies, prospectives, modélisation, guides...) et le cas échéant (pour les zones frontalières notamment) en lien avec les régions voisines ;
- **Croiser et diffuser les données des observatoires** (foncier, climat, biodiversité...), en open-data, tant que possible pour l'appropriation et le partage ;
- **Partager les retours d'expériences et d'expérimentations** (exemples : urbanisme «bioclimatique», renaturation, coefficients de biotope, aménagements littoraux temporaires, réversibles et plus résilients, zones de repli stratégique, zones naturelles d'expansion de crue et/ou de submersion marine... en s'appuyant sur les démarches de type « Adopta » (gestion alternative des eaux pluviales), sur le Conservatoire du littoral et le Réseau d'observation du littoral de Normandie et des Hauts-de-France et l'EPF, en développant la culture du risque et de la prospective, notamment pour mieux gérer les situations de cumul de risque, en lien avec le monde de la recherche (ex : programme ECRIN « Environnement Climat – Recherche et Innovation ») ;
- **Intégrer plus systématiquement dans l'urbanisme et l'aménagement une stratégie et des actions d'adaptation au dérèglement climatique** en s'appuyant sur les études disponibles de prospective climatique et leurs mises à jour, et en s'appuyant sur les SDAGEs et leur déclinaison locale (SAGE) et la stratégie de façade maritime.

2.3.4. La qualité de l'air

La qualité de l'air était la première préoccupation environnementale des Français avec le changement climatique en 2017 selon le Baromètre annuel du ministère de l'Environnement paru en février 2017. Ses conséquences en termes de santé publique en France sont importantes.

Au niveau international, le protocole de Göteborg adopté en 1999 fixe des plafonds d'émissions à respecter à l'horizon 2010 afin de réduire les impacts de la pollution atmosphérique pour quatre polluants : le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), l'ammoniac (NH₃) et les composés organiques volatiles (COV). Révisé en 2012, il détermine alors des objectifs de réduction des émissions aux horizons 2020 et 2030 avec comme année de référence 2005.

Le Plan National de Réduction des Polluants Atmosphériques (PREPA) qui résulte de la directive européenne 2016/2284 du 16 décembre 2016 décline, quant à lui, les objectifs de réduction des émissions de cinq polluants au niveau français en intégrant les objectifs du protocole de Göteborg. Ces objectifs sont fixés pour chaque état membre et visent à réduire de 50% la mortalité prématurée liée à la pollution atmosphérique en Europe.

Le tableau suivant présente les objectifs de réduction des émissions PREPA pour la France par rapport à l'année 2005 de référence.

	A l'horizon 2020	A l'horizon 2025	A l'horizon 2030
SO ₂	-55%	-66%	-77%
NO _x	-50%	-60%	-69%
COVNM	-43%	-47%	-52%
NH ₃	-4%	-8%	-13%
PM2.5	-27%	-42%	-57%

Tableau 5 : Objectifs de réduction PREPA

2.3.4.1. Les objectifs du SRADDET en 2024 en termes de qualité de l'air

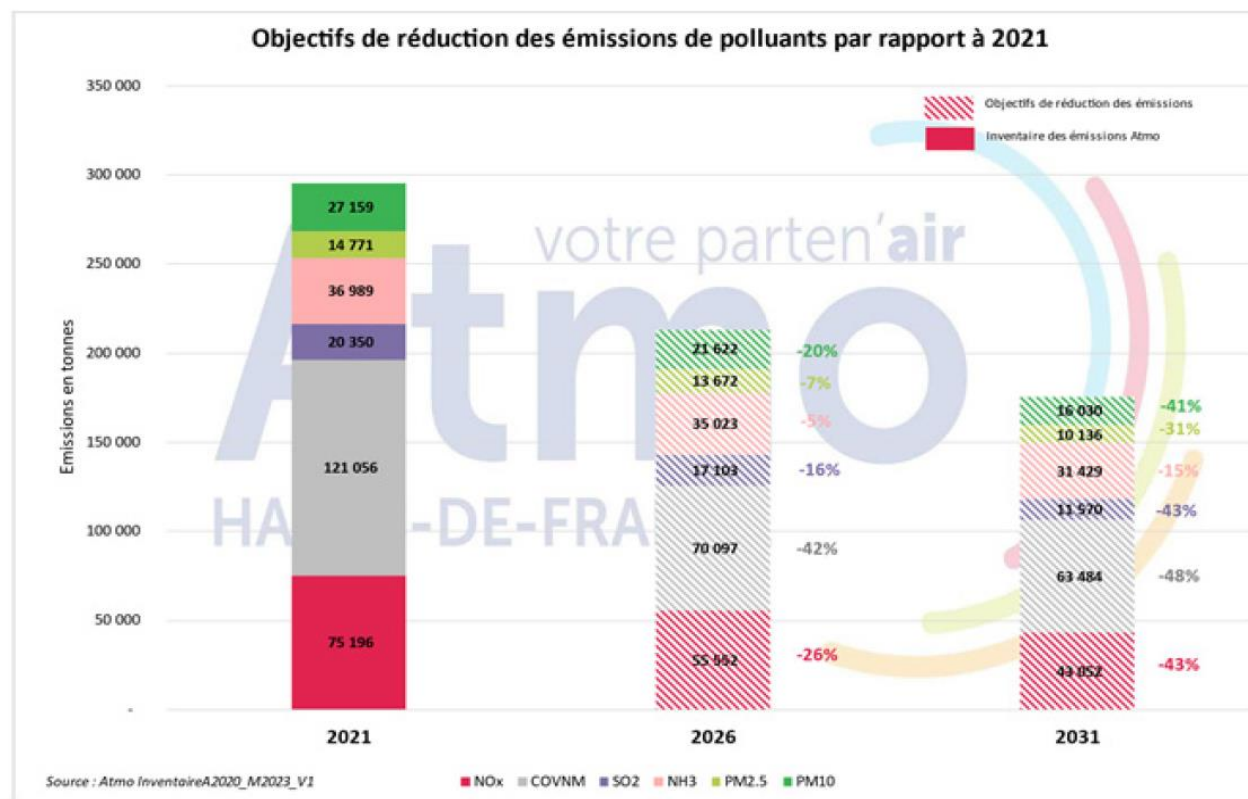
Les objectifs Air du SRADDET en région s'inscrivent dans les objectifs nationaux du Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).

Tableau des objectifs de réduction des émissions de polluants par rapport à 2021

Emissions en tonnes	Inventaire 2008	Inventaire 2012	Inventaire 2018	Inventaire 2021	Objectif 2026	Objectif Baisse (%) / à 2021	Objectif 2031	Objectif Baisse (%) / à 2021
NO _x	135 362	115 418	90 459	75 196	55 552	-26%	43 052	-43%
COVnM	138 370	126 591	144 947	121 056	70 097	-42%	63 484	-48%
SO ₂	49 465	30 753	25 989	20 350	17 103	-16%	11 570	-43%
NH ₃	45 780	45 499	40 430	36 989	35 023	-5%	31 429	-15%
PM2.5	21 026	19 551	16 006	14 771	13 672	-7%	10 136	-31%
PM10	33 821	31 937	27 997	27 159	21 622	-20%	16 030	-41%

Source : historique et modélisation des objectifs Atmo Hauts-de-France

Tableau 6 : Objectifs de réduction des émissions de polluants du SRADDET des Hauts-de-France par rapport à 2021



Source : modélisation des objectifs Atmo Hauts-de-France 2024

Figure 2 : Objectifs de réduction des émissions de polluants du SRADET des Hauts-de-France par rapport à 2021

Les objectifs chiffrés d'amélioration de la qualité de l'air sont inchangés par les modifications de 2024 (cf. colonne Objectif 2031). Seul l'année de référence est passée de 2015 à 2021 et les pourcentages d'objectifs ont alors changé. Les objectifs pour 2021 avaient été atteints pour le dioxyde de soufre (SO₂), l'ammoniac (NH₃) et les particules fines PM2.5 et PM10 mais ils n'ont pas été atteints pour les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatiles non méthaniques (COVnM).

L'objectif d'amélioration de la qualité de l'air est un objectif transversal au SRADET. En effet, l'atteinte des objectifs chiffrés de réduction d'émissions de polluants en Hauts-de-France sera obtenue seulement si les objectifs visés en matière de réduction des consommations d'énergie fossiles et de bois par les particuliers, de production d'énergies renouvelables et de sobriété sont respectés.

2.3.5. Le stockage carbone

Le SRADDET des Hauts-de-France prévoit comme objectif de :

Maintenir et restaurer les services systémiques fournis par les sols notamment en termes de piège à carbone.

Les objectifs sont les suivants :

Historique et objectifs	Année de référence	Historique			Objectifs			
Périodes	2012	2015	2018	2021	2ème budget carbone 2021	3ème budget carbone 2026	4ème budget carbone 2031	2050
Puits de carbone naturels en Mteq CO ₂	-2	-2	-2	nd	-2	-2	-2	-3

Source : données ORC - travaux de modélisation ENERDATA 2024

Tableau 7 : Objectifs du stockage carbone

Avec comme résultats attendus :

- maintenir et restaurer la capacité de stockage de carbone des sols ;
- diminuer la tendance de disparition des terres arables ;
- maintenir le rythme de création d'espaces boisés et arborés en milieu agricole ;
- maintenir les surfaces de prairies ;
- maintenir les surfaces forestières ;
- augmenter les surfaces forestières gérées durablement, en tenant compte des pressions climatiques et sanitaires.

2.3.6. *La consommation d'espace*

Le SRADDET a comme objectif de :

Réduire la consommation des surfaces agricoles, naturelles et forestières et s'inscrire dans une trajectoire pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050

En région Hauts-de-France, 16 290 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2021 (source : fichiers fonciers retraités par le CEREMA à la date du 19 juillet 2022).

Résultats attendus :

Sur la période du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2031, le SRADDET énonce comme préalables :

Au niveau régional :

Afin de fixer la consommation d'espaces de référence sur la décennie du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2021 au niveau régional et de territorialiser l'objectif foncier, la Région utilise les fichiers fonciers retraités par le CEREMA, seules données disponibles sur l'ensemble du périmètre régional. Aussi, considérant que l'Etat utilise le millésime des fichiers fonciers au 1er janvier 2021 et retraités par le CEREMA à la date du 19 juillet 2022 pour la fixation de la consommation d'espaces de référence 2011-2021 au niveau national, la Région utilise les mêmes données (source : Fascicule « Définir et observer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et l'artificialisation des sols » du Ministère de la Transition et de la Cohésion des Territoires, version du 21 décembre 2023).

A l'échelle des territoires :

- Les volumes en hectares sont donnés à titre indicatif selon les fichiers fonciers au 1er janvier 2021 et retraités par le CEREMA à la date du 19 juillet 2022. Ces chiffres en hectares ne sont pas opposables (voir annexe A du fascicule « Fiche méthodologique sur l'observation régionale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de l'artificialisation des sols durant la mise en œuvre du SRADDET »).

- Les taux de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers indiqués sont quant à eux opposables aux SCoT ou, en l'absence de SCoT, aux PLU, aux documents en tenant lieu ou aux cartes communales.

Sur la période 2021-2031, le SRADDET vise ainsi, à l'échelle régionale, une réduction de 54,47 % de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers observée sur 2011-2021.

Pour 2021-2031, le SRADDET attribue ainsi à chaque territoire (SCoT le cas échéant PLUi/PLU/carte communale) un taux de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui lui est propre.

(voir annexe D du fascicule « Résultats de la territorialisation de l'objectif de réduction de la consommation d'espaces entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2031 »).

Périmètres de déclinaison de l'objectif foncier du SRADDET (SCOT, à défaut EPCI)	EPCI	Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2011 et 2021 (en ha, à titre indicatif)	Compte foncier local sur 2021-2031 (en ha, à titre indicatif)	Taux de réduction opposables 2021-2031*	Taux de réduction théoriques 2021-2031 (non opposables)
CC de l'Aire Cantilienne	CC de l'Aire Cantilienne	50,8	19,8	61,1%	
CC Senlis Sud Oise	CC Senlis Sud Oise	42,2	18,0	57,3%	62,8%
SCOT DU PAYS D'OISE ET D'HALATTE	CC des Pays d'Oise et d'Halatte	120,6	43,7	63,7%	

Tableau 8 : Calcul des taux de réduction de la consommation d'espaces entre 2021 et 2031 d'après le SRADDET des Hauts-de-France

Le SRADDET encourage les territoires, sans que cette trajectoire ne puisse leur être opposée, à prévoir l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette en 2050 en considérant les deux paliers suivants :

- sur la période 2031-2041, une réduction par 2 de l'artificialisation nette constatée entre 2021 et 2031 ;
- sur la période 2041-2050, une réduction par 2 de l'artificialisation nette constatée entre 2031 et 2041.

3. LES ENGAGEMENTS DU TERRITOIRE

Les Collectivités se sont engagées dans le Plan Climat depuis l'été 2022. La stratégie indique les objectifs et les orientations ayant pour finalités l'atténuation et l'adaptation au changement climatique à l'échelle de chaque EPCI.

La stratégie est détaillée selon 7 grands secteurs, pour lesquels des objectifs chiffrés ont été indiqués selon les thématiques climat-air-énergie que sont :

- ✓ Les consommations énergétiques ;
- ✓ Les émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ Les émissions de polluants atmosphériques ;
- ✓ Les réseaux énergétiques ;
- ✓ La production d'énergie renouvelable ;
- ✓ La séquestration du carbone ;
- ✓ L'adaptation au changement climatique ;
- ✓ La santé environnementale.

Les 7 grands secteurs détaillés ci-dessous :

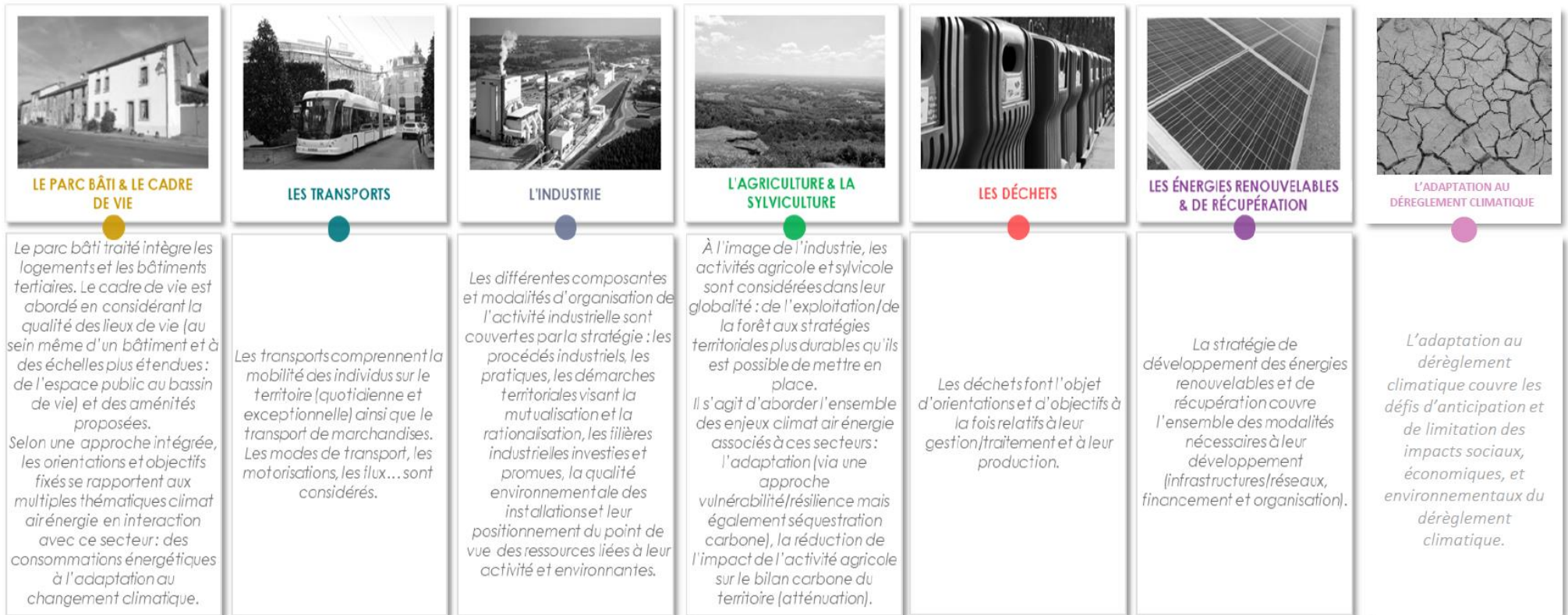


Figure 3 : Les 7 grands secteurs de la stratégie (source : stratégie PCAET)

28 axes stratégiques détaillent les orientations par grand secteur.

3.1. Les objectifs chiffrés de la stratégie

Les objectifs chiffrés des consommations et productions d'énergie, d'émissions de GES et de polluants par grand secteur sont indiqués ci-dessous :

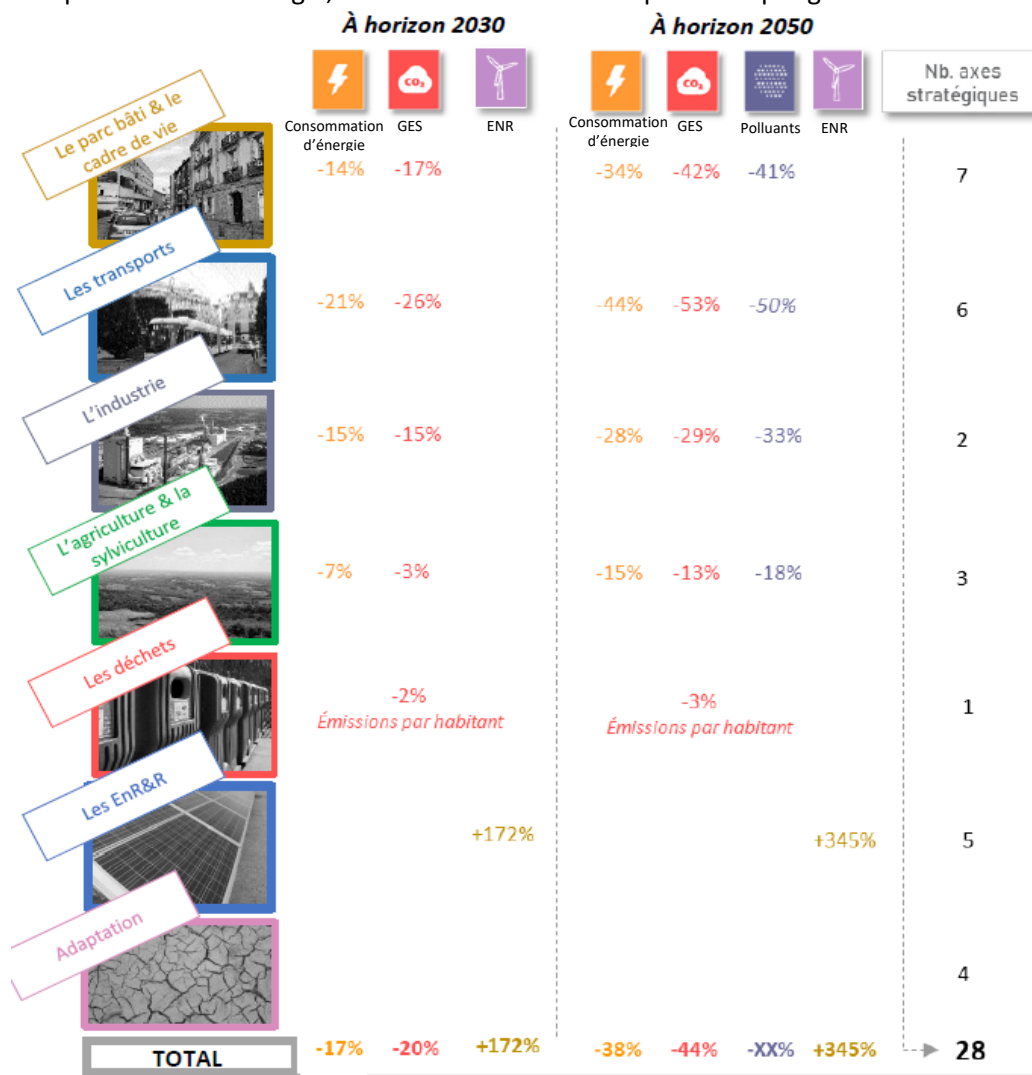


Figure 2 : les objectifs chiffrés de la stratégie selon les grands secteurs et les thématiques climat-air-énergie (source : stratégie PCAET)

La synthèse des principaux éléments constitutifs de la stratégie est donnée ci-dessous, avec les observations du respect des objectifs régionaux et nationaux de l'époque de l'élaboration du PCAET :

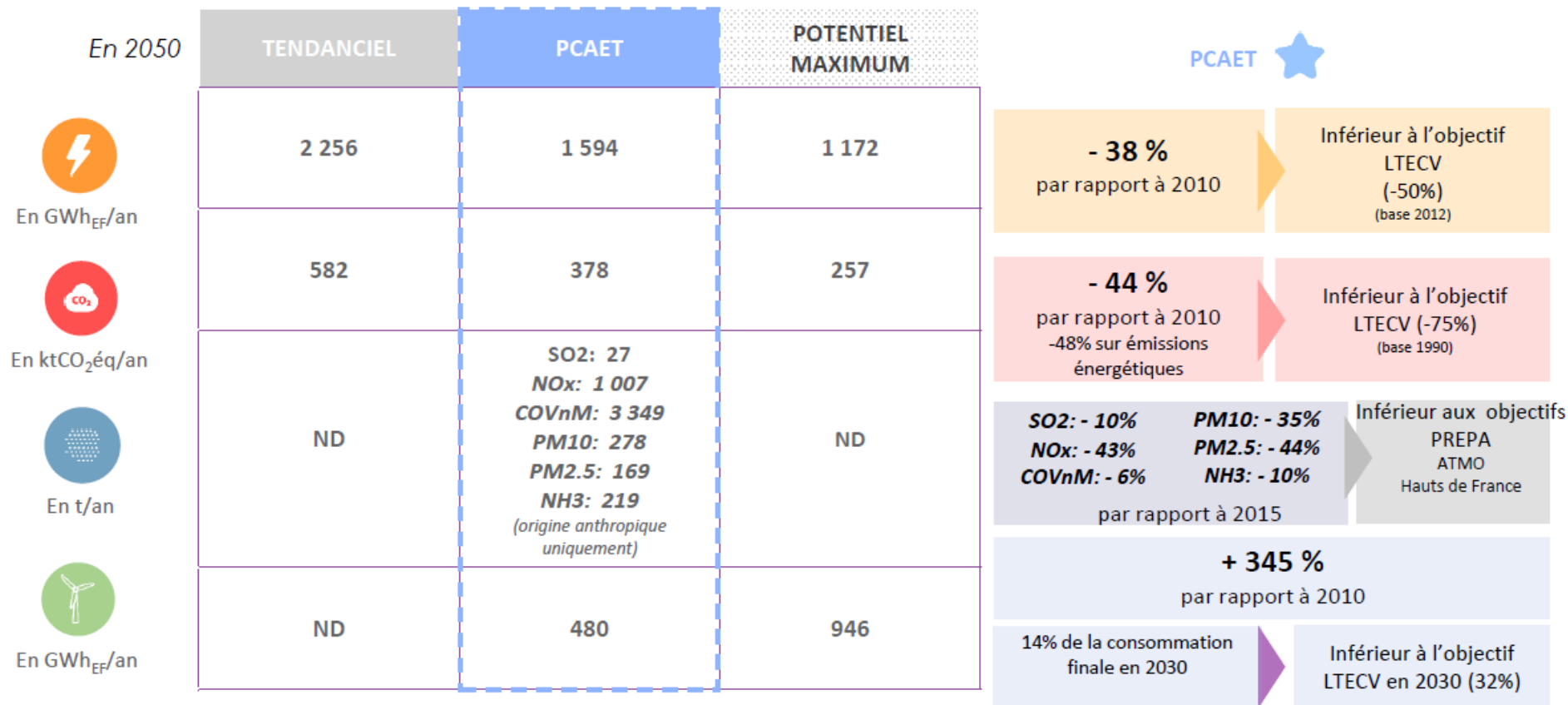


Figure 4 : Tableaux récapitulatif des objectifs de la stratégie (source : stratégie PCAET)

3.1.1. Objectifs de consommation et production d'énergie

A l'horizon 2050, l'objectif est une **diminution des consommations de -38% par rapport à 2010**. Cette trajectoire de diminution des consommations est à peu près égale à l'objectif régional. Les choix différenciés par secteur témoignent d'une ambition forte mais réaliste.

A noter que cet objectif est inférieur aux objectifs de la Loi de Transition Energétique Pour la Croissance Verte (LTECV) faisant foi lors de l'élaboration du PCAET, dont la cible était de -50% entre 2012 et 2050.

Parallèlement, dans la stratégie fixée, la production d'énergies renouvelable va connaître une augmentation significative, grâce notamment au développement du photovoltaïque (x 450 entre 2010 et 2050), le développement de la méthanisation (x 4 entre 2010 et 2050), le développement de la géothermie (x21), celui du solaire thermique (passage de 0 GWh/an en 2030 à 15 GWh/ en 2050) et d'une progression un peu plus modeste du bois-énergie (x2). Le développement de l'éolien est quand à lui inexistant. Tous ces développements aboutiront à une production multipliée par 4,4 par rapport à la situation actuelle.

Croisée avec les consommations, la couverture des besoins par la production d'énergie renouvelable passe de 4% en 2010 à 30% en 2050. L'autonomie énergétique n'est pas assurée et le territoire devra continuer à importer la majeure partie de son énergie.

3.1.2. Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

La stratégie territoriale retenue par les Collectivités permet une diminution de **44 % sur les émissions de GES directes du territoire : soit un passage de 679 ktCO₂ en 2010 à 378 ktCO₂ en 2050.**

Cette stratégie permet de passer de 6,5 tCO₂ par habitant d'émissions directes en 2010 à 3,6 tCO₂ par habitant en 2050 avec l'hypothèse d'une stagnation du nombre d'habitants.

A l'époque de la réalisation de la stratégie du PCAET en 2022, l'objectif du SRADDET était d'atteindre une division par 4 des émissions (facteur 4) par rapport à 2012. L'objectif a été réhaussé en 2024 pour diminuer de 81% les émissions de 2012 (presque le facteur 6), soit une baisse de près de 79% des émissions de 2015. Avec une diminution de 41% entre 2010 et 2050, les objectifs du PCAET des Collectivités du sud de l'Oise ne respectent ni le facteur 4, ni le facteur 6.

A noter toutefois que les émissions rapportées à la population étaient déjà particulièrement faibles au moment de l'état des lieux. En effet, les émissions directes étaient de 6,5 tCO_{2eq}/hab/an sur le territoire en 2015 alors qu'elles étaient de 7,4 tCO_{2eq}/hab/an en moyenne en France et de 9,4 tCO_{2eq}/hab/an en moyenne pour les Hauts-de-France.

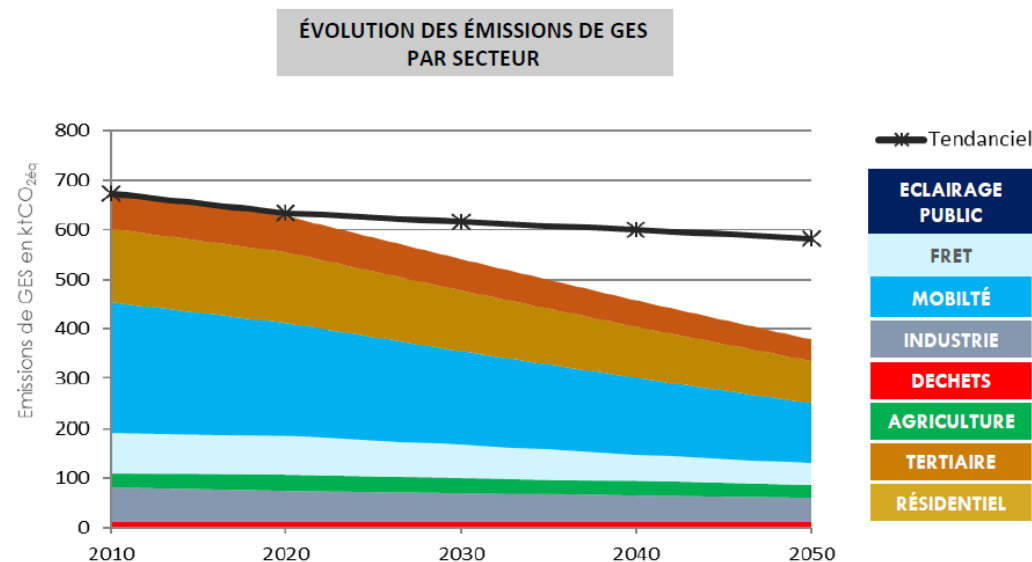


Figure 5 : Evolution des émissions de GES directes de la stratégie territoriale des trois Collectivités du Sud de l'Oise (source : stratégie PCAET)

3.1.3. Objectifs de qualité de l'air

Le graphique et le tableau ci-après présente les émissions cibles (en tonnes) pour les années 2015 (référence), 2021, 2026 et 2030 et 2050 pour le territoire des trois Collectivités du Sud de l'Oise :

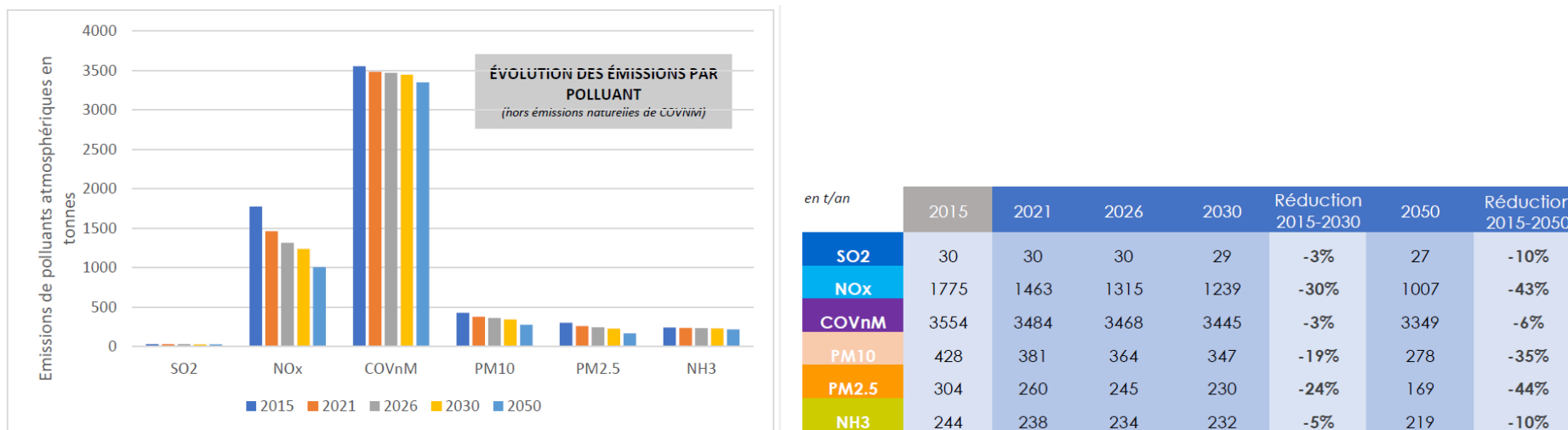


Figure 5 : Graphique et tableau des objectifs de réduction des émissions de polluants (source : stratégie PCAET)

Les valeurs de réduction cibles par rapport à 2015 sont :

- pour le dioxyde de soufre : -3% pour 2030 et -10% pour 2050,
- pour le dioxyde d'azote : -30% pour 2030 et -43% pour 2050,
- pour les Composés organiques volatiles nom méthaniques : -3% pour 2030 et -6% pour 2050,
- pour les particules en suspension PM10 : -19% en 2030 et -35% en 2050,
- Pour les particules en suspension PM2,5 : -24% en 2030 et -44% en 2050,
- Pour l'ammoniac : -5% en 2030 et -10% en 2050.

A noter que ces objectifs sont inférieurs aux objectifs du Plan national de Réduction des polluants Atmosphériques (PREPA).

4. APPRECIATION DES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE : LES PREMIERES TENDANCES

5 grandes familles d'indicateurs air-énergie-climat sont intéressantes à suivre sur le territoire :

- Consommation d'énergie (en GWh/an)
- Production d'énergie (en GWh/an)
- Emissions de Gaz à Effet de Serre (en ktCO₂eq/an)
- Séquestration du carbone (en ktCO₂eq/an)
- Les 6 polluants réglementés (en tonne/an) : le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NOx), les composés organiques volatiles non méthanique (COVNM), les particules fines de diamètre inférieur à 10 µm (PM10), les particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM2,5) et l'ammoniac (NH₃)

Aucune donnée n'a pu être collectée pour le stockage du carbone. Les pages suivantes présentent l'évolution des indicateurs pour les autres paramètres.

Les données de l'énergie, des GES et des émissions de polluants sont issues de l'Observatoire Climat des hauts-de-France disponibles via la plateforme [TRACE-hdf](#). La plateforme affiche les données fournies par ATMO Hauts-de-France. Les données initiales prises en compte dans le PCAET sont précisées lorsqu'elles diffèrent des données calculées par ATMO.

4.1. Consommation et production d'énergie

4.1.1. Consommation d'énergie

Selon les données d'ATMO Hauts-de-France, la consommation d'énergie pour l'année 2022 est de **3075 GWh/an**. Cela représente une baisse de **8% par rapport à 2010**.

Parmi les trois EPCI qui composent le territoire, la CC de Senlis Sud Oise représente près de 44% des consommations d'énergie en 2022, la CC de l'Aire Cantilienne représente près de 29% et la CC des Pays d'Oise et d'Halatte près de 27%.

Depuis 2010 les consommations décroissent en suivant globalement les objectifs fixés lors de l'élaboration du PCAET. En 2022 l'objectif de 2020 était atteint à 100%.

Objectif fixé pour 2020 : -5,2% par rapport à 2010

L'objectif 2020 est atteint en 2020 et 2022

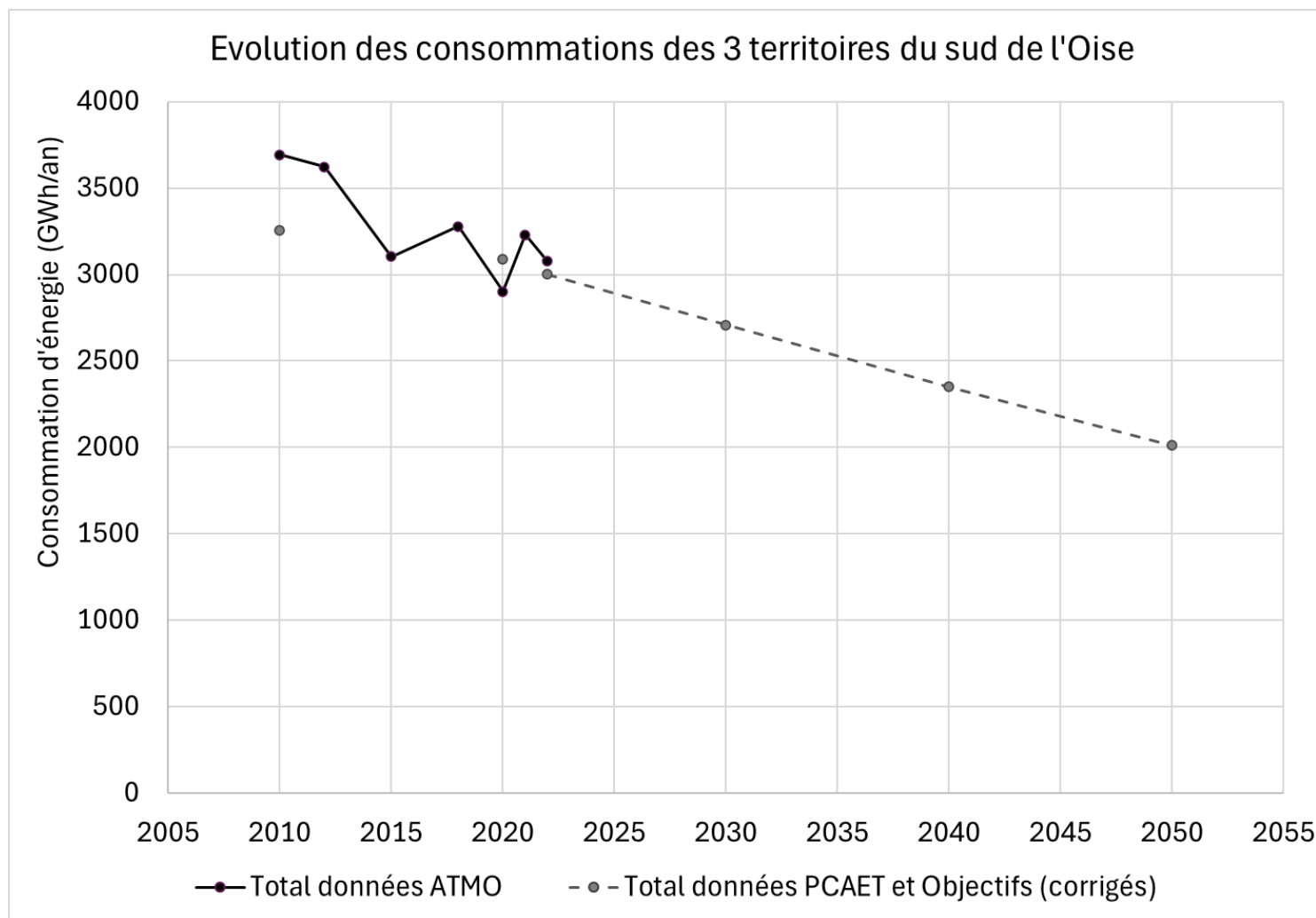


Figure 6 : Evolution du total des consommations d'énergie et objectifs fixés dans le PCAET (source : données ATMO Hauts-de-France)

Evolution des consommations par secteur :

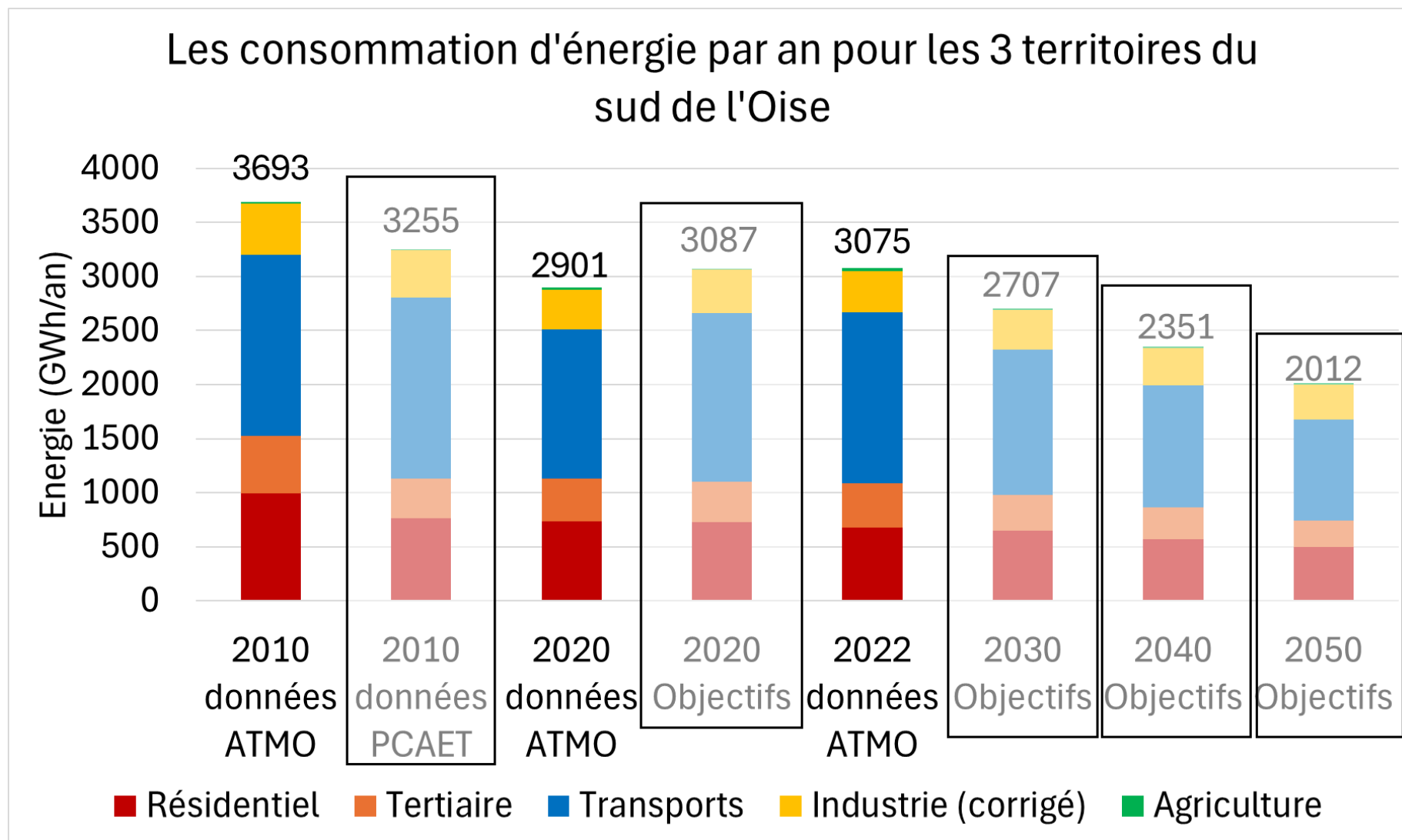
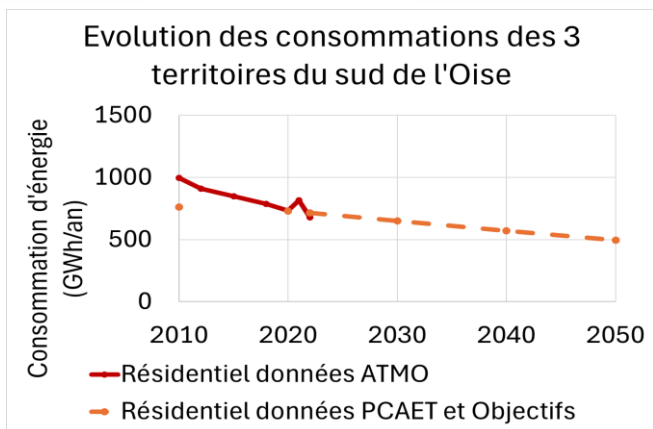
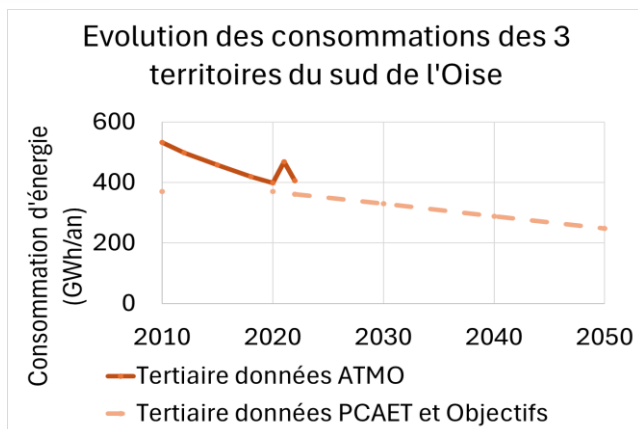


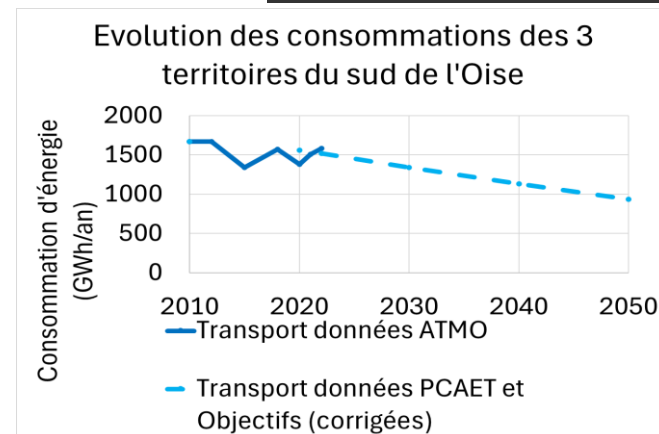
Figure 7 : Evolution des consommations d'énergie et des objectifs fixés, par secteurs (source : données ATMO Hauts-de-France)



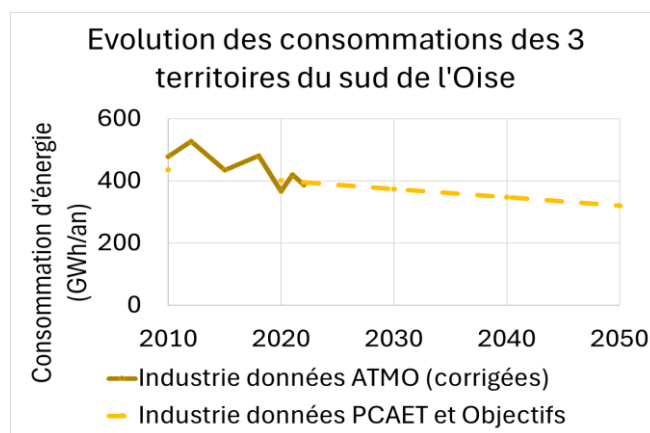
Résidentiel : -32%



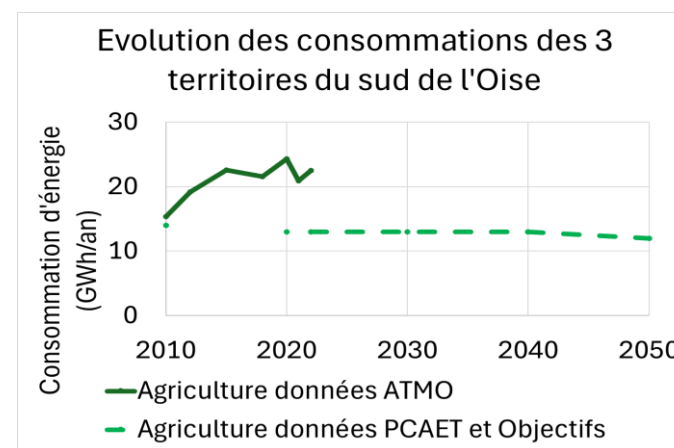
Tertiaire : -24%



Transport : -5%



Industrie : -19%



Agriculture : +46%

	Consommations en 2022 (en GWh/an)	Evolution entre 2010 et 2022	Observations par secteur
Résidentiel	679	-32%	Les consommations étaient initialement un peu sous-évaluées. La baisse des consommations rejoint la trajectoire souhaitée en 2020.
Tertiaire	406	-24%	La baisse des consommations suit à peu près la trajectoire souhaitée.
Transports	1582	-5%	Les données initiales du PCAET ayant été sous-évaluées, les objectifs ont été corrigés. Les données du PCAET ne prenaient pas en compte les consommations des véhicules en transit. Les consommations sont très variables d'une année à l'autre mais la tendance suit les objectifs de réduction après correction.
Industriel	387	-19%	Les données ATMO Hauts-de-France semblent incohérentes pour les années 2010, 2015, 2018 et 2020. Les données initiales du PCAET ont été reprises pour 2010.
Agriculture	23	+46%	Consommation en hausse (x1,5 en 12 ans), les objectifs ne sont pas atteints.

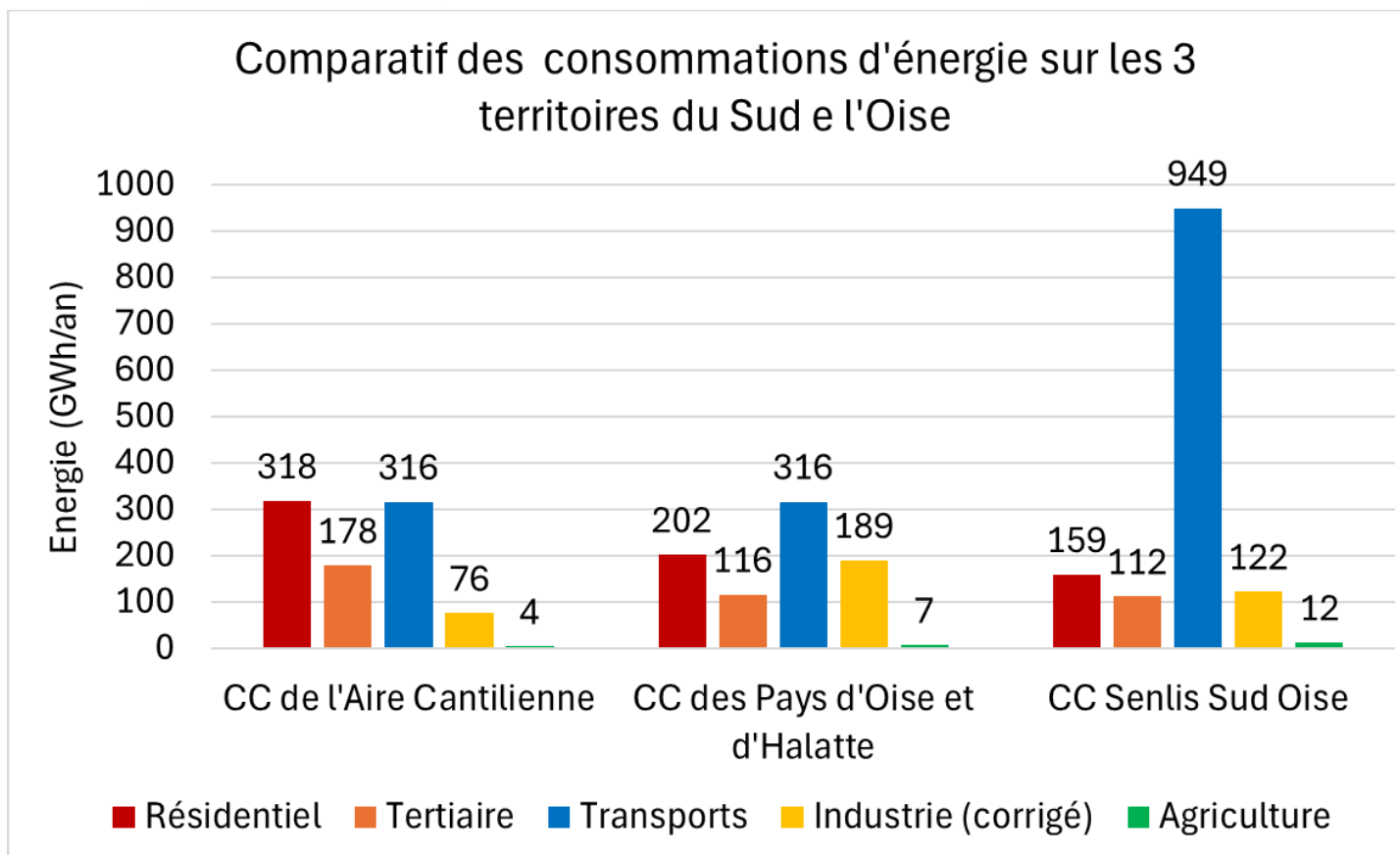


Figure 8 : Répartition des consommations d'énergie selon les territoires (2022)

4.1.2. Production d'énergie renouvelable

Le total des productions d'énergie renouvelable est donné par ATMO Hauts-de-France pour l'année 2021. Le total de la production s'élève à **355 GWh/an**. Entre 2010 et 2021 la production d'énergie a augmenté de **51%**.

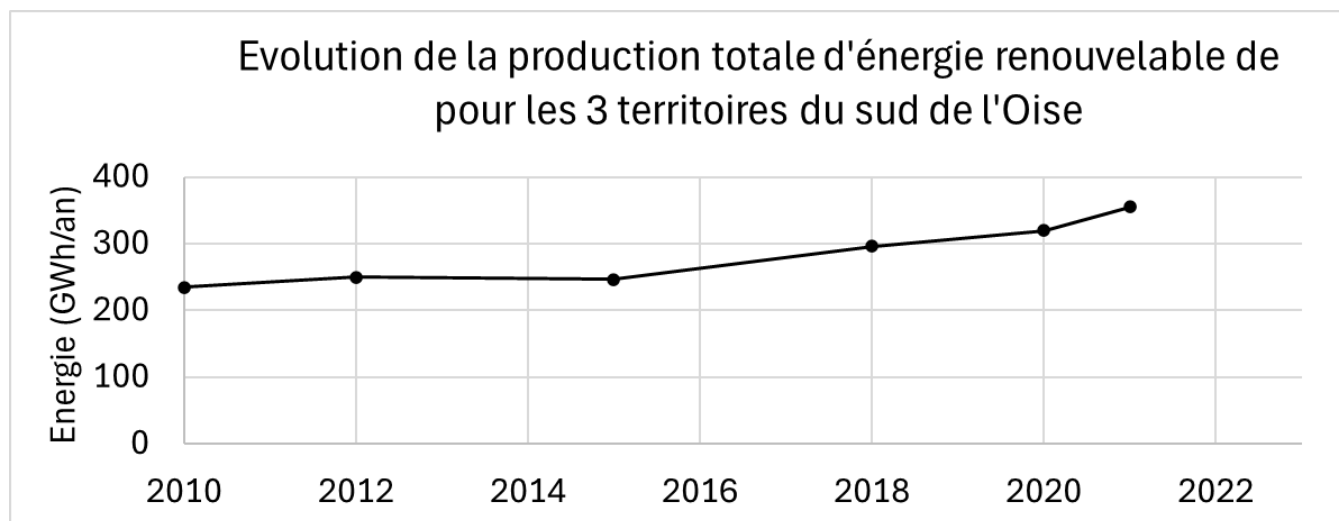


Figure 9 : Evolution de la production d'énergie renouvelable observée entre 2010 et 2021 (source : données ATMO Hauts-de-France)

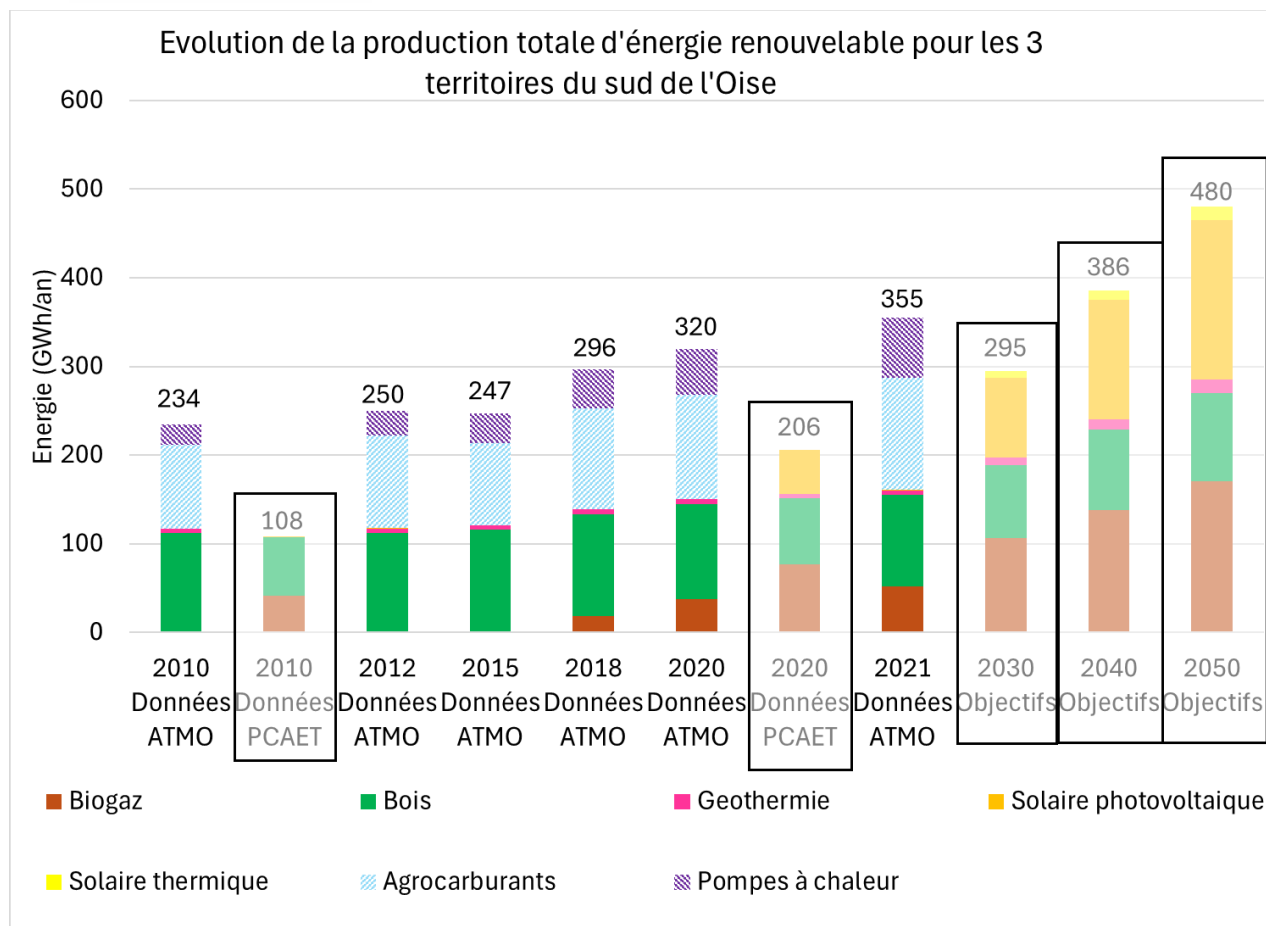


Figure 10 : Evolution de la production d'énergie renouvelable observée entre 2010 et 2021 par énergie (source : données ATMO Hauts-de-France)

En ne comptant que les énergies qui avaient été considérées lors de l'état des lieux, à savoir le biogaz, le bois, la géothermie, le solaire photovoltaïque et le solaire thermique, la production d'énergie renouvelable est de 160 GWh/an en 2021. L'objectif pour ces énergies pour 2020 était d'atteindre 200 GWh/an. L'objectif de 2020 est donc atteint à 80%. Un parc éolien s'est ajouté à partir de 2021.

En revanche, le PCAET n'avait pas tenu compte des agrocarburants ni des pompes à chaleur, qui sont aussi comptabilisées par ATMO Hauts-de-France.

Production en 2021 (en GWh/an)		Progression 2021/2010
Agrocarburants	127	+ 34% (pas d'objectifs définis)
Bois	103	-8% (en décroissance, relatif à la consommation) La production est au-delà des objectifs de progression : 103 GWh produit contre 75 GWh souhaité.
Géothermie	5	+ 10% La production est légèrement supérieure aux objectifs
Solaire photovoltaïque	0,5	+ 1075% La production est bien en-deçà des objectifs : 0,47 GWh produit contre 45 GWh souhaité en 2020. Cependant, la construction de la centrale solaire sur la base aérienne de Creil devrait permettre de rattraper rapidement le retard (188 GWh/ an prévu, réparti sur les communes de Creil, Verneuil-en-Halatte et Apremont)
Solaire thermique	0 GWh	La production est bien en-deçà des objectifs produit contre 4 GWh souhaité. Aucun développement constaté
Biogaz	52	+ 52 GWh/an L'objectif de production est atteint en 2022.
Pompe à chaleur	68	+ 197% (pas d'objectifs définis)
Total	367	+ 57%

4.1.3. Couverture des besoins

Avec une production d'énergie de 355 GWh/an (chiffres pour 2021) et une consommation d'énergie de 3075 GWh/an (2022), la **couverture des besoins est de 12%** pour l'ensemble des 3 EPCI (pour un objectif de 30% en 2050).

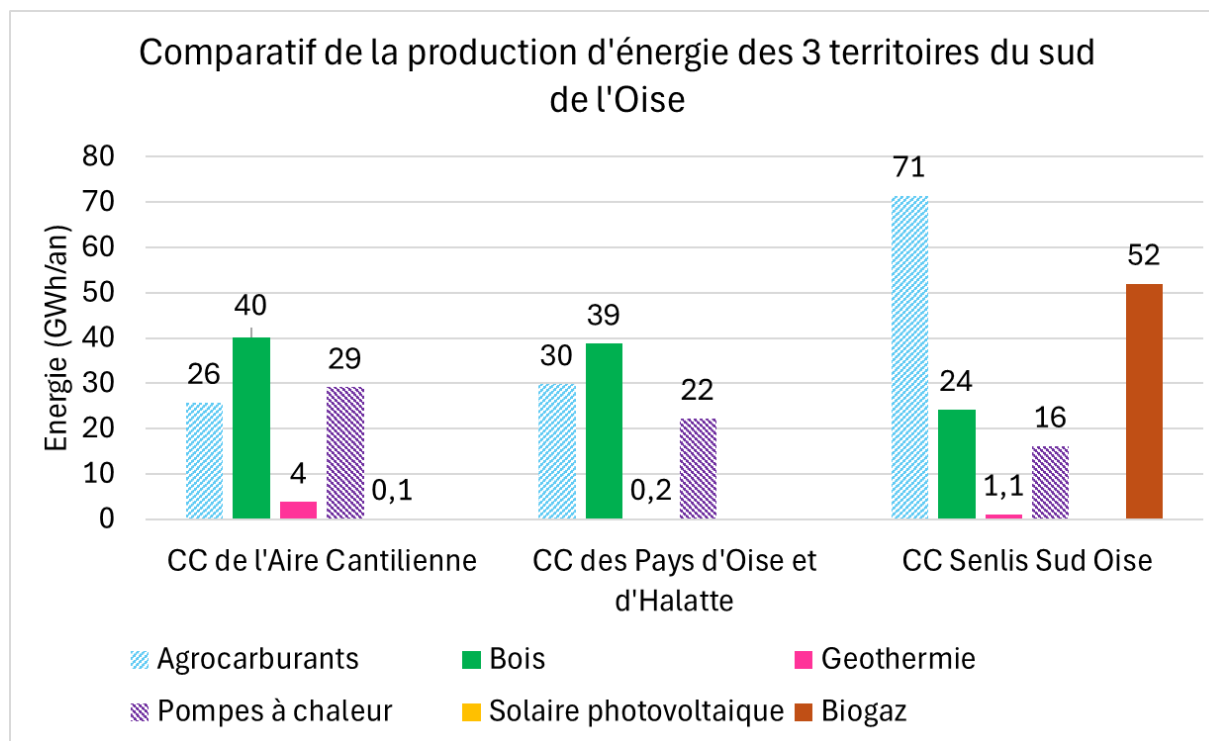


Figure 11 : Répartition des productions d'énergie renouvelable selon les 3 territoires

4.2. Les émissions de gaz à effet de serre

Selon les données d'ATMO Hauts-de-France, les émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2022 sont de **594 kteqCO₂**. Cela représente une baisse de **23% par rapport à 2010**.

Objectifs fixés pour 2020 : -10% par rapport à 2010

L'objectif 2020 est largement atteint en 2020 et 2022

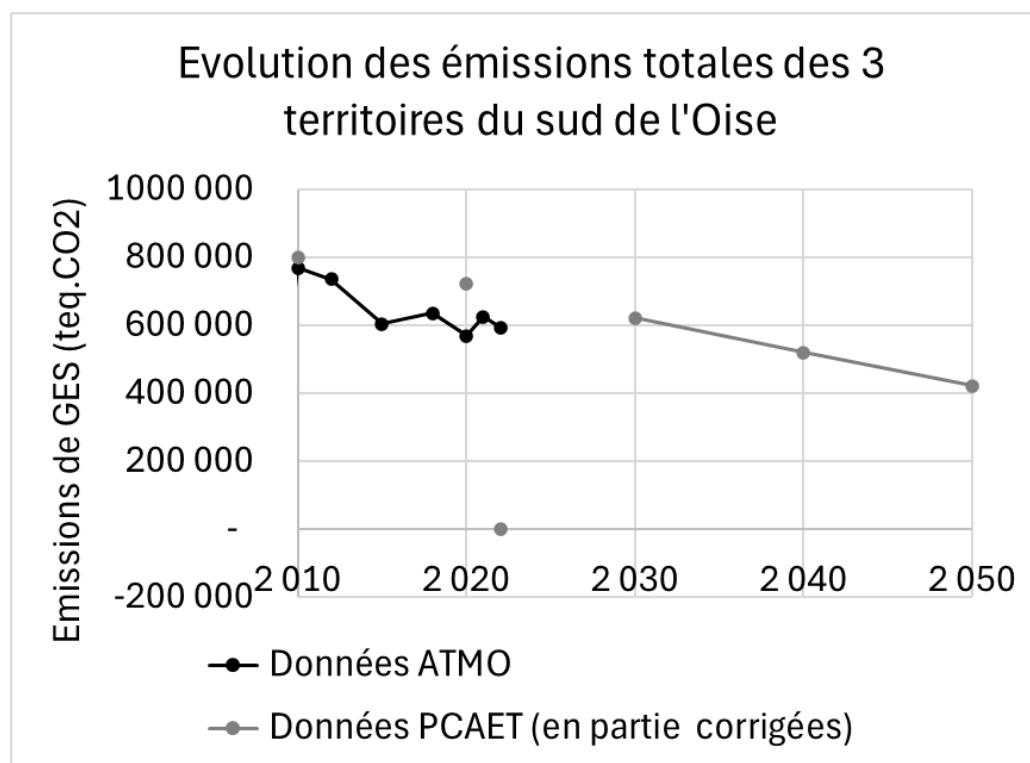


Figure 12 : Evolution du total des émissions de GES et des objectifs fixés (source : données ATMO Hauts-de-France)

Depuis 2010 les émissions décroissent en étant globalement au-delà des objectifs fixés lors de l'élaboration du PCAET. Les émissions prises en 2010 lors de l'élaboration du PCAET étaient légèrement plus élevées par rapport aux données aujourd'hui considérées par ATMO Hauts-de-France.

Evolution des émissions par secteur :

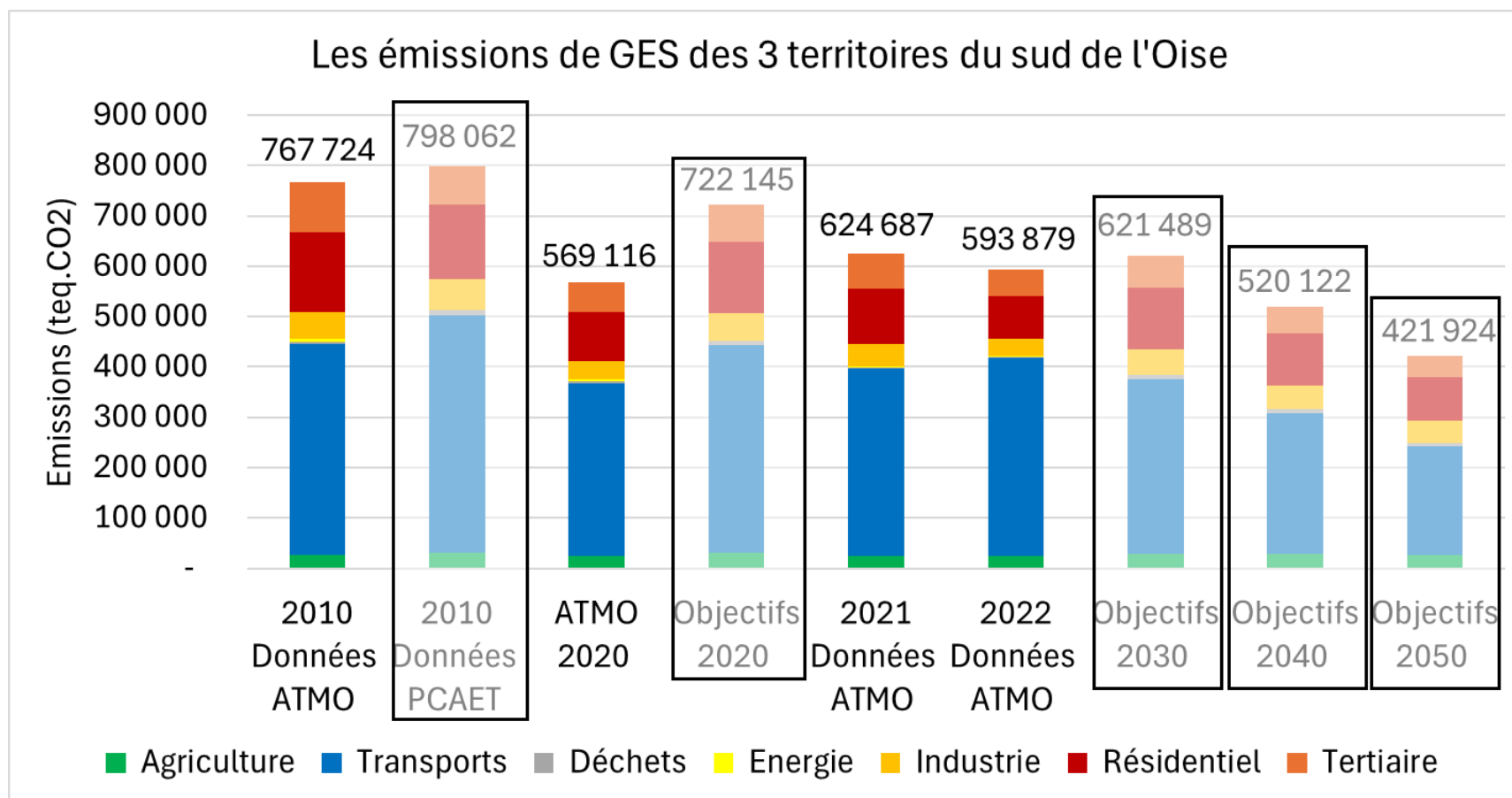
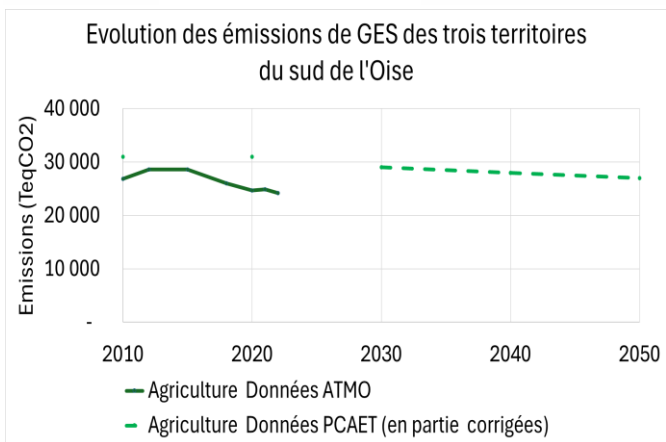
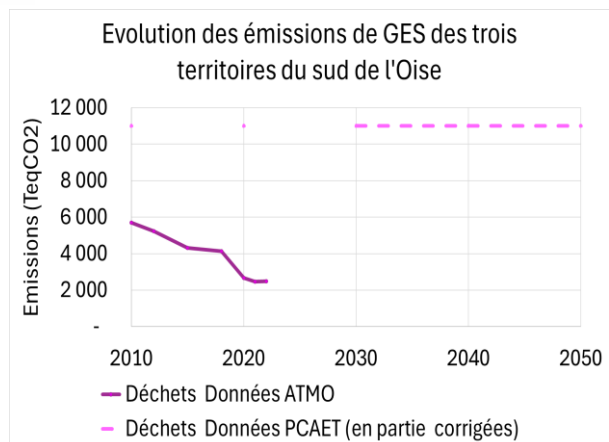


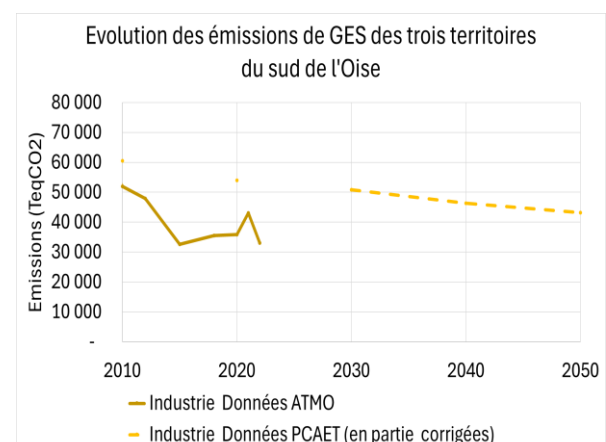
Figure 13 : Evolution des émissions et des objectifs fixés, par secteurs (source : données ATMO Hauts-de-France)



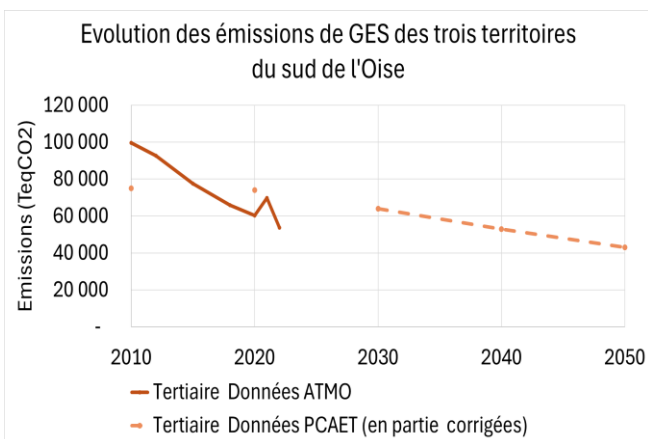
Agriculture : -10%



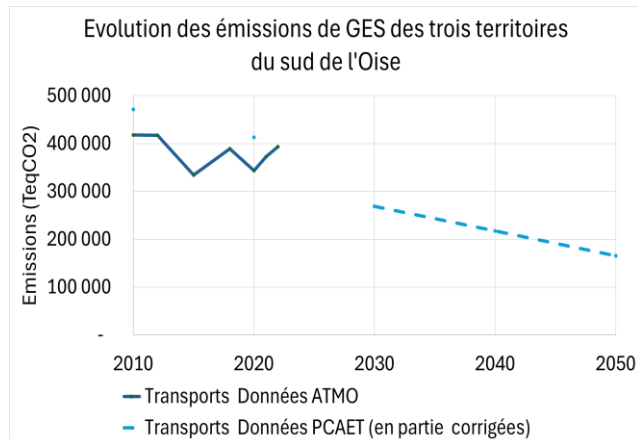
Déchets : -56%



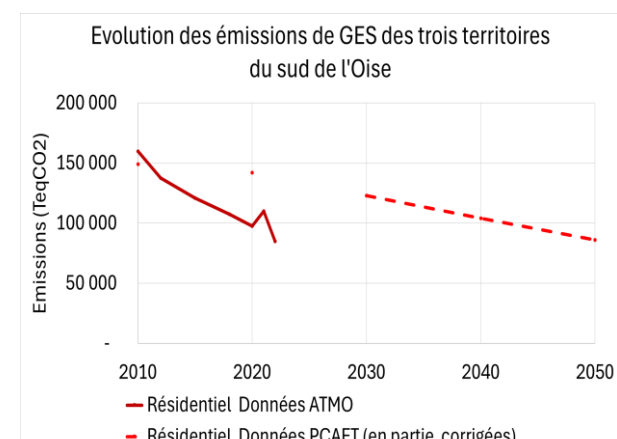
Industrie : -36%



Tertiaire : -46%



Transport : -4%



Résidentiel : -47%

Emissions de GES en 2022 (en kteqCO ₂ /an)		Observations par secteur
Résidentiel	85	Les émissions du secteur résidentiel étaient moins élevées en 2010 dans le PCAET par rapport aux données connues aujourd'hui. La baisse des émissions a dépassé les objectifs 2020. La baisse est de 47% entre 2010 et 2022.
Tertiaire	54	Les émissions du secteur tertiaire étaient bien moins élevées en 2010 dans le PCAET par rapport aux données connues aujourd'hui. Les émissions n'ont pas atteint les objectifs 2020. La baisse est de 46% entre 2010 et 2022.
Transports	393	Les émissions des transports étaient bien plus élevées en 2010 dans le PCAET par rapport aux données connues aujourd'hui. Les émissions sont variables d'une année sur l'autre, avec une baisse tendancielle qui se rapproche de l'objectif de 2020. La baisse n'est que de 4% entre 2010 et 2022.
Industriel	33	Les émissions de l'industrie étaient plus élevées en 2010 dans le PCAET par rapport aux données connues aujourd'hui. Les objectifs de baisse de 2020 sont dépassés. La baisse est de 36% entre 2010 et 2022.
Agriculture	24	Les émissions du secteur de l'agriculture sont en baisse (-10% entre 2010 et 2022) et respectent l'objectif de 2020.
Déchets	2,5	Les émissions du secteur des déchets étaient bien plus élevées en 2010 dans le PCAET par rapport aux données connues aujourd'hui. Les émissions ont baissé de 56% entre 2010 et 2022 alors que l'objectif indiquait une stagnation.
Energie	2,2	Les émissions du secteur de l'énergie ont fortement baissé (-64%). Il n'était pas indiqué d'objectif pour ce secteur.

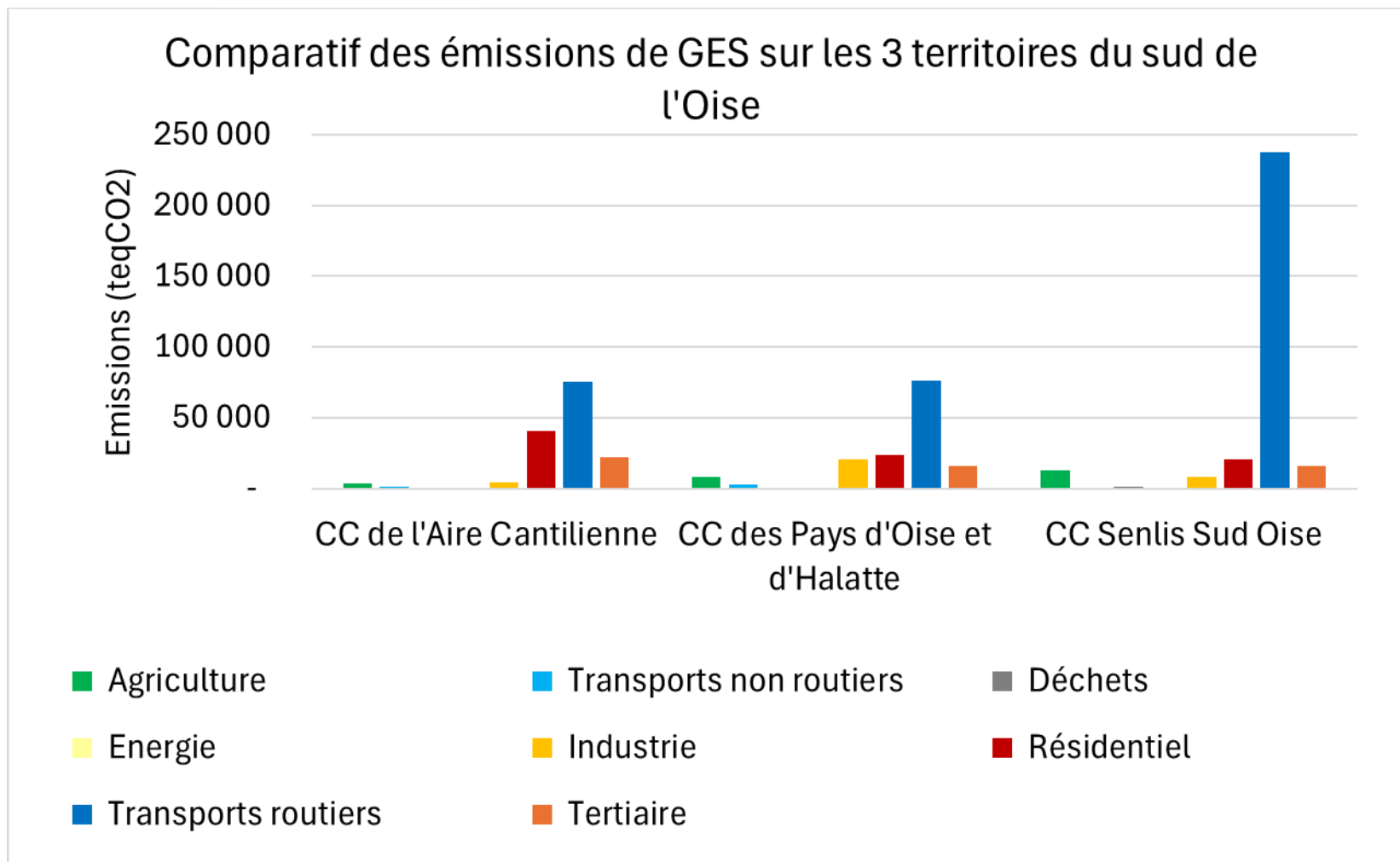


Figure 14 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre selon les territoires (source : ATMO Hauts-de-France)

La CC de l'Aire Cantilienne compte comme la CC des Pays d'Oise et d'Halatte pour 25% des émissions tandis que la CC de Senlis Sud Oise compte pour 50% des émissions, avec un secteur des transports particulièrement émetteur.

4.3. Emissions de polluants

L'ensemble des émissions de polluants est donné par les graphiques ci-dessous. Sont affichées les données ATMO et les données du PCAET (diagnostic et objectifs).

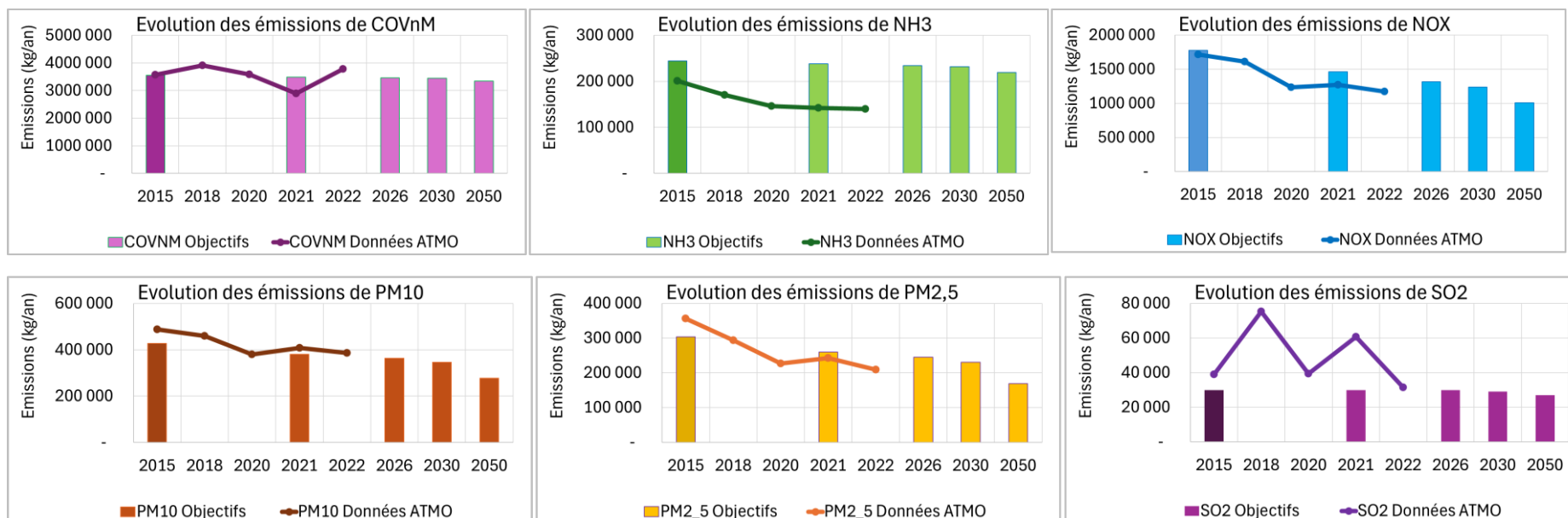


Figure 15 : Emissions de polluants avec les objectifs

Composés Organiques Volatils non Méthaniques (COVnM)	Augmentation de 6% entre 2015 et 2022.
Ammoniac (NH ₃)	Baisse de 31% entre 2015 et 2022. Les émissions en 2015 étaient plus élevées dans le PCAET par rapport aux données connues aujourd'hui. L'objectif 2021 est largement atteint.
Oxydes d'azote (NOx)	Baisse de 32% entre 2015 et 2022. L'objectif 2021 est atteint.
Particules fines PM10	Baisse de 21% entre 2015 et 2022. L'objectif 2021 est presque atteint.
Particules fines PM2.5	Baisse de 41% entre 2015 et 2022. Les émissions en 2015 étaient moins élevées dans le PCAET par rapport aux données connues aujourd'hui. Les objectifs de 2020 et 2030 sont atteints.
Dioxyde de soufre (SO ₂)	Baisse globale de 20% entre 2015 et 2022 mais les émissions sont très variables d'une année à l'autre. La baisse est à confirmer.

Tous les polluants ont des baisses significatives à l'exception des Composés Organiques volatils et du dioxyde de soufre.

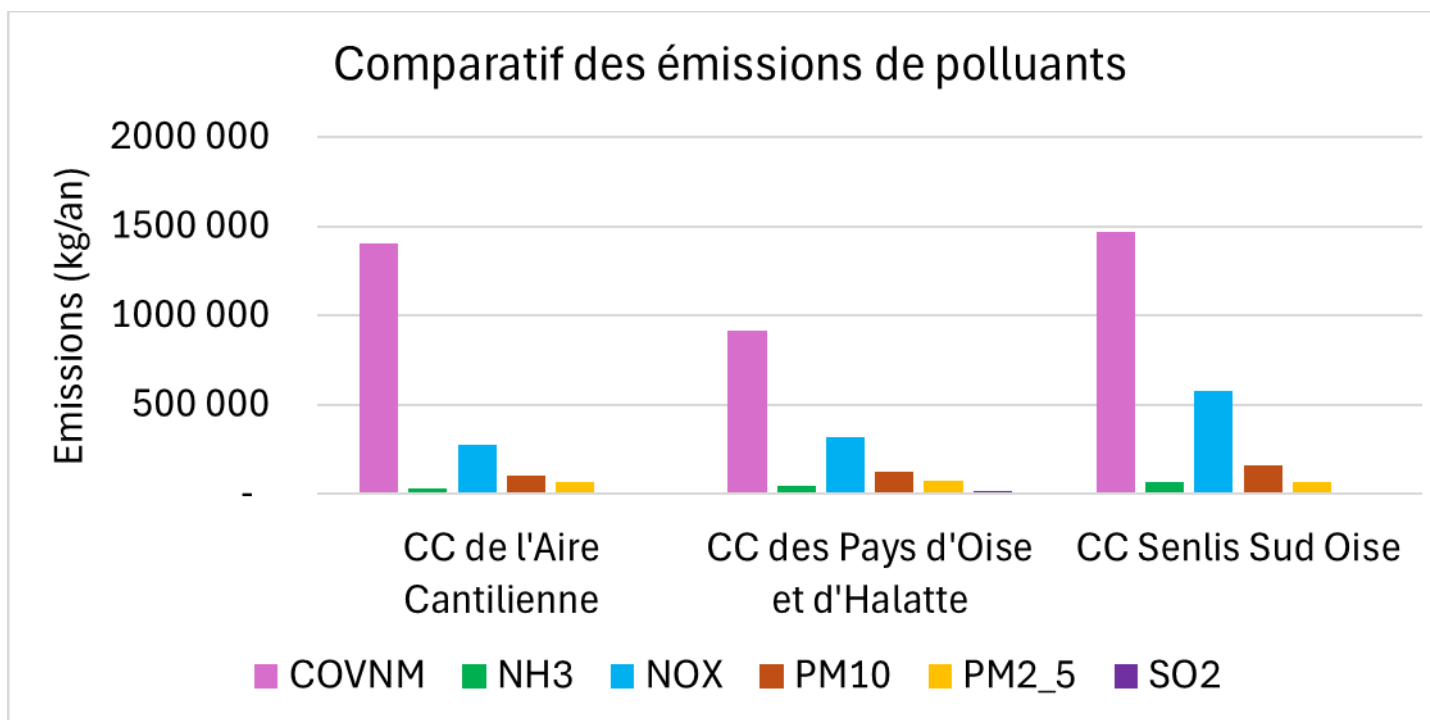


Figure 16 : Comparaison des émissions de polluants sur les trois territoires du sud de l'Oise

5. BILAN D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS

5.1. Rappel du plan d'action validé en 2022

Le plan d'action initial était organisé selon 8 axes stratégiques et 45 actions.

REPARTITION SECTORIELLE DES ACTIONS



5.2. Bilan d'avancement global du plan d'action

Le bilan a été réalisé en octobre 2025 sur les avancées des actions, à l'échelle de chaque EPCI. Le tableau page suivante présente le bilan global d'avancement sur l'ensemble du territoire, avec une précision sur le niveau d'avancement par EPCI.

Le bilan montre qu'à mi-parcours, 28 actions soit 62% ont été lancées dans au moins un EPCI. Cependant, seules 13 actions (29%) ont été démarrées sur les 3 EPCI.

12 actions (27%) ne sont démarrées dans aucun EPCI. Elles sont parfois en cours d'étude dans un ou deux des territoires.

Enfin, 5 actions soit 11% sont entièrement abandonnées, sur les 3 EPCI.

Les pages suivantes présentent l'avancée résumée de chacune des actions.

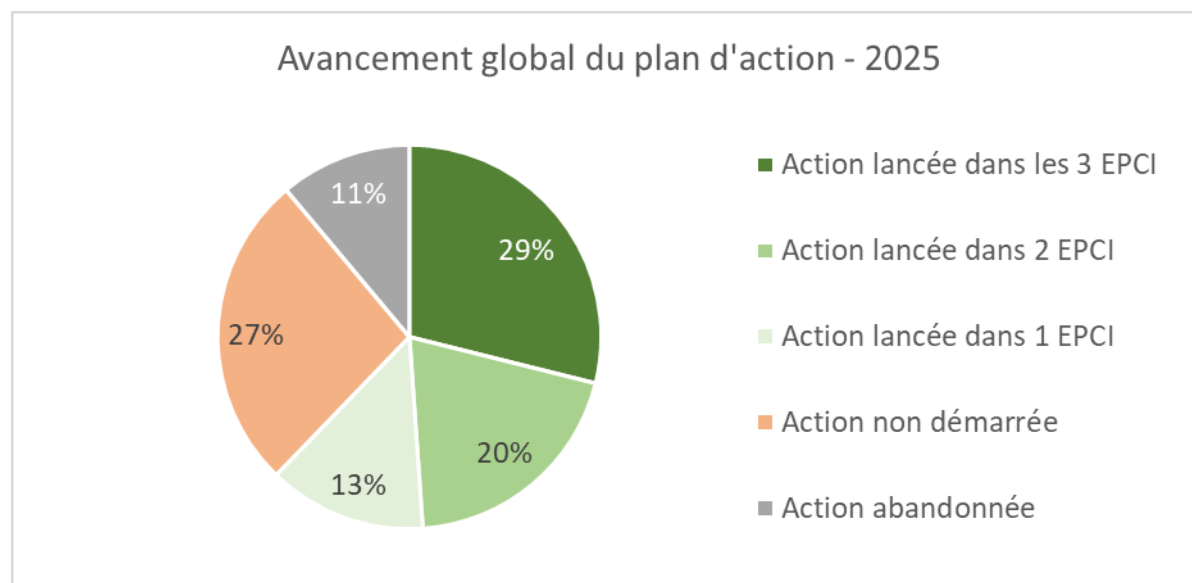


Figure 17 : Avancement global des actions du plan d'action du PCAET en novembre 2025

N°	Action	Synthèse globale 3 EPCI	CCSSO	CCAC	CCPOH
FA1	Se doter des moyens de piloter l'EPE et mobiliser les partenaires et acteurs	Plusieurs RDV entre les 3 EPCI dont organisés chaque années, dont des réunions entre les 3 VP Un chargé de mission PCAET sur chaque territoire, mais avec un temps dédié plus ou moins important et seulement un seul territoire avec un chargé de mission dédié. Des recrutements sont en cours.	En cours - action à répétition annuelle	En cours - action à répétition annuelle	En cours - action à répétition annuelle
FA2	Informers les élus et agents pour en faire des relais de la transition énergétique	Quelques actions de sensibilisation des élus menées. Implication des élus surtout sur la mobilité	En cours - action à répétition annuelle	En cours - action à répétition annuelle	En cours - action à répétition annuelle
FA3	Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable	Différentes actions de sensibilisation menées. Forum Aire au vert tous les ans sur la CCAC, un salon du développement durable en 2022 sur la CCPOH. Sur la CCSSO, animations majoritairement fléchées vers les élèves (Rosalie pour le ramassage scolaire, programme Savoir Rouler à Vélo, signature d'une convention avec le CPIE...) Au moins 29 communes du territoire (sur 45) ont organisé des actions de sensibilisation auprès de leurs habitants	En cours - action à répétition annuelle	En cours - action à répétition annuelle	En cours - action à répétition annuelle

N°	Action	Synthèse globale 3 EPCI	CCSSO	CCAC	CCPOH
FA4	Intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire	Aucun PLUi sur le territoire. Seule la CCPOH est couverte par un SCOT. Sa révision est engagée.	Abandonnée	Abandonnée	En cours de réflexion / d'étude
FA5	Sensibiliser les ménages à la rénovation énergétique et impulser une dynamique	Une thermographie aérienne a été réalisée sur la CCPOH. La CCAC prévoit l'achat d'une caméra thermique à prêter aux habitants.	Non démarrée	En cours de réflexion / d'étude	En cours - action à répétition annuelle
FA6	Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat	Il n'y a pas de guichet unique sur le territoire. Des Pactes territoriaux pour la Rénovation de l'Habitat sont en cours de préparation. La CCSSO va recruter un chargé de mission habitat.	Non démarrée	Non démarrée	Non démarrée
FA7	Renforcer l'accompagnement des ménages pendant leur projet de rénovation énergétique	Les permanences d'accueil des habitants sont effectuées par l'ADIL sur le territoire. Les permanences ont été renforcées, avec des permanences mobiles dans les trois territoires	En cours - action à répétition annuelle	En cours - action à répétition annuelle	En cours - action à répétition annuelle
FA8	Etudier la création d'une aide à l'investissement des ménages «rénovation énergétique»	Action abandonnée	Abandonnée	Abandonnée	Abandonnée
FA9	Mobiliser les acteurs pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique	Action non démarrée	Non démarrée	Non démarrée	En cours de réflexion / d'étude
FA10	Favoriser l'émergence de groupements d'artisans locaux et leur formation	Action non démarrée	Non démarrée	Non démarrée	Non démarrée

N°	Action	Synthèse globale 3 EPCI	CCSSO	CCAC	CCPOH
FA11	Réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine communal et intercommunal	Quelques communes ont réalisé des diagnostics dans leurs bâtiments. Dans les EPCI, seul un diagnostic de la piscine de la CCAC a été réalisé en 2023. Les diagnostics sont proposés par le SE60.	Non démarrée	En cours de mise en œuvre	Non démarrée
FA12	Développement des opérations de maîtrise énergétique sur le patrimoine communal et intercommunal	Suite au questionnaire envoyé, 21 communes ont répondu avoir rénové au moins un bâtiment. En ce qui concerne le patrimoine intercommunal, la piscine de la CCAC a été rénovée en 2024	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre
FA13	Remplacer et optimiser l'éclairage public	Suite au questionnaire envoyé, 29 communes sur 45 ont répondu avoir réalisé une rénovation de leur éclairage public, et 26 pratiquent l'extinction nocturne.	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre
FA14	Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics	Aucune réalisation connue	Non démarrée	Non démarrée	Non démarrée
FA15	Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public	Aucune réalisation recensée	Non démarrée	Non démarrée	Non démarrée
FA16	Réduire les consommations dues à l'éclairage des enseignes dans les zones économiques	Action abandonnée	Abandonnée	Abandonnée	Abandonnée
FA17	Promouvoir les dispositifs d'aides et d'accompagnement des entreprises aux enjeux "énergie"	Une convention avec la CCI sur la CCAC. Action en cours de lancement sur la CCPOH	Abandonnée	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre

N°	Action	Synthèse globale 3 EPCI	CCSSO	CCAC	CCPOH
FA18	Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une démarche de type EIT	Un démarche d'EIT est en cours sur la zone industrielle de Senlis.	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non démarrée
FA19	Créer des aires de mobilité visant à offrir des moyens alternatifs à la voiture individuelle	Action abandonnée	Abandonnée	Abandonnée	Abandonnée
FA20	Renforcer les grands pôles d'échanges multimodaux et les points d'arrêt	Trois Pôles d'Echange Multimodaux sur le territoire : - Senlis, inauguration fin 2025 - Pont-Sainte-Maxence, réalisé Chantilly : lancement des travaux	Réalisée / En service	En cours de mise en œuvre	Réalisée / En service
FA21	Renforcer les bus desservant les centres urbains, zones d'activités et pôles de mobilité rurale	Déploiement de nouvelles lignes de transport en commun sur la CCPOH et la CCAC (la CCSSO n'a pas la compétence mobilité).	Non démarrée	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre
FA22	Créer un service de transport à la demande en zones peu denses	Un transport à la demande a été déployé sur la CCPOH à partir de fin 2023, il couvre tout l'EPCI. En revanche, le service a été testé mais arrêté sur la CCAC, et est en réflexion sur la CCSSO	en cours de réflexion / d'étude	Terminée	Réalisée / En service
FA23	Poursuivre le développement de l'offre de covoiturage sur le territoire	3 lignes de covoiturage ont été expérimentées en 23/24 (portage PNR) mais n'ont pas fonctionné. Des réflexions sont en cours pour de nouveaux modèles	en cours de réflexion / d'étude	En cours de mise en œuvre	Terminée

N°	Action	Synthèse globale 3 EPCI	CCSSO	CCAC	CCPOH
FA24	Intégrer les enjeux de mobilité dans les politiques d'urbanisme en limitant l'étalement urbain	Aucun PLUi sur le territoire. Seule la CCPOH est couverte par un SCOT. Sa révision est engagée.	Abandonnée	Abandonnée	En cours de réflexion / d'étude
FA25	Aménager des itinéraires "modes doux" en zones urbaines et vers les gares et zones d'emplois	Un schéma directeur cyclable a été réalisé sur chacun des trois EPCI, et le déploiement des voies cyclables est en cours.	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre
FA26	Amorcer des réflexions avec les grandes entreprises du territoire sur la construction de PDE ou PDIE	Dans le cadre de la démarche EIT, lancement d'un Plan de Mobilité Inter-Entreprise fin 2025 sur la CCSSO. En projet sur les deux autres EPCI	En cours de mise en œuvre	En cours de réflexion / d'étude	En cours de mise en œuvre
FA27	Développer la mobilité propre (électrique et GNV) sur le territoire	Déploiement des bornes électriques : par le SE60 52 bornes grand public actuellement sur le territoire	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre
FA28	Accompagner la diminution des émissions de Gaz à effets de Serre (GES) des pratiques agricoles	Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette : Plusieurs actions en direction des agriculteurs : ➤ Action avec le GIEE (Groupement d'Intérêt Ecologique et Economique) de Montlognon pour découvrir et approfondir de nouvelles pratiques culturelles alternatives agroécologiques et investir de nouvelles pistes de diversification porteuses de valeur ajoutée pour les agriculteurs et pour le territoire afin de protéger la ressource en eau sur le BAC de Montlognon ➤ Création d'une filière foin	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non démarrée

N°	Action	Synthèse globale 3 EPCI	CCSSO	CCAC	CCPOH
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement d'une filière copeaux de miscanthus pour le paillage équin ➤ Projet JADEN (Jardin en Aquaponie Durable et Ecocitoyen de la Nonette) 			
FA29	Améliorer le potentiel de stockage carbone des sols agricoles	Pas d'action connue	Non démarrée	Non démarrée	Non démarrée
FA30	Accompagner la diminution des consommations d'énergie du secteur agricole	Pas d'action connue	Non démarrée	Non démarrée	Non démarrée
FA31	Favoriser la production locale et encourager les circuits courts et de proximité alimentaires	Programmes Alimentaires Territoriaux en cours sur les trois EPCI	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre
FA32	Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés	Action non démarrée	Non démarrée	En cours de réflexion / d'étude	Non démarrée
FA33	Impliquer les citoyens dans le financement des projets EnR&R	Action abandonnée	Abandonnée	Abandonnée	Abandonnée
FA34	Identifier les grandes toitures propices au PV et amorcer un dialogue avec les propriétaires	Quelques réflexions en cours	Non démarrée	En cours de réflexion / d'étude	En cours de réflexion / d'étude
FA35	Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine	Pas d'action dédiée, un suivi des DP sur la CCAC	Non démarrée	En cours de mise en œuvre	Non démarrée

N°	Action	Synthèse globale 3 EPCI	CCSSO	CCAC	CCPOH
FA36	Développer les centrales photovoltaïques au sol et sur ombrières de parking	Projet au sol sur l'ancienne base aérienne 110, sur les communes de Creil, Apremont et Verneuil-en-Halatte. Centrale en cours de construction, pour une puissance totale de 200 MWc et une production attendue de 188 GWh	Non démarrée	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre
FA37	Lancer un projet de méthanisation territoriale	il existe des unités de méthanisation sur le territoire mais pas de portage public	Réalisée / En service	En cours de mise en œuvre	Abandonnée
FA38	Accompagner les projets de méthanisation	Action abandonnée	Abandonnée	Abandonnée	Abandonnée
FA39	Recenser les bâtiments avec d'importants besoins en chaleur et en climatisation	Action non démarrée	Non démarrée	Non démarrée	Non démarrée
FA40	Poursuivre la politique de réduction des déchets et d'augmentation du recyclage	PLPDMA en cours sur la CCSSO et la CCAC, en projet sur la CCPOH Divers actions de sensibilisation menées, déploiement du compostage...	En cours - action à répétition annuelle	En cours - action à répétition annuelle	En cours de mise en œuvre
FA41	Accompagner les agriculteurs dans une meilleure gestion des ruissellements en milieu rural	Le territoire est couvert par deux syndicats de SAGE : le Syndicat Mixte Oise Aronde et le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette. Les deux portent des actions d'accompagnement des agriculteurs à de l'hydraulique douce (haies, fossés, fascines...)	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre
FA42	Intégrer les enjeux de limitation de l'artificialisation des sols dans les documents d'urbanisme	Pas de PLUi. Certaines communes ont mis en place des actions dans leur PLU mais pas de portage territorial. SCoT en cours sur la CCPOH	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	En cours de réflexion / d'étude

N°	Action	Synthèse globale 3 EPCI	CCSSO	CCAC	CCPOH
FA43	Intégrer les enjeux de limitation du ruissellement des eaux pluviales dans les opérations d'urbanisme	Différentes actions sont portées ou accompagnées par les deux SAGE, avec des schémas de gestion des eaux pluviales et des études de ruissellement	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre
FA44	Promouvoir un usage sobre de la ressource en eau	La CCAC et la CCPOH financent l'achat de récupérateur d'eau de pluie. La CCAC a réalisé deux années de suite un défi eau énergie.	Non démarrée	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre
FA45	S'associer aux démarches de préservation des services apportés par les forêts	L'ONF agit sur ce volet mais les collectivités sont peu impliquées.	Non démarrée	En cours de mise en œuvre	Non démarrée

5.3. Analyse des indicateurs

Lors de l'écriture du PCAET, de très nombreux indicateurs avaient été définis (3 à 5 pour chaque action). En 2022 et 2023, les EPCI ont fait un **travail de simplification** afin de ne conserver qu'un à deux indicateurs maximum par action.

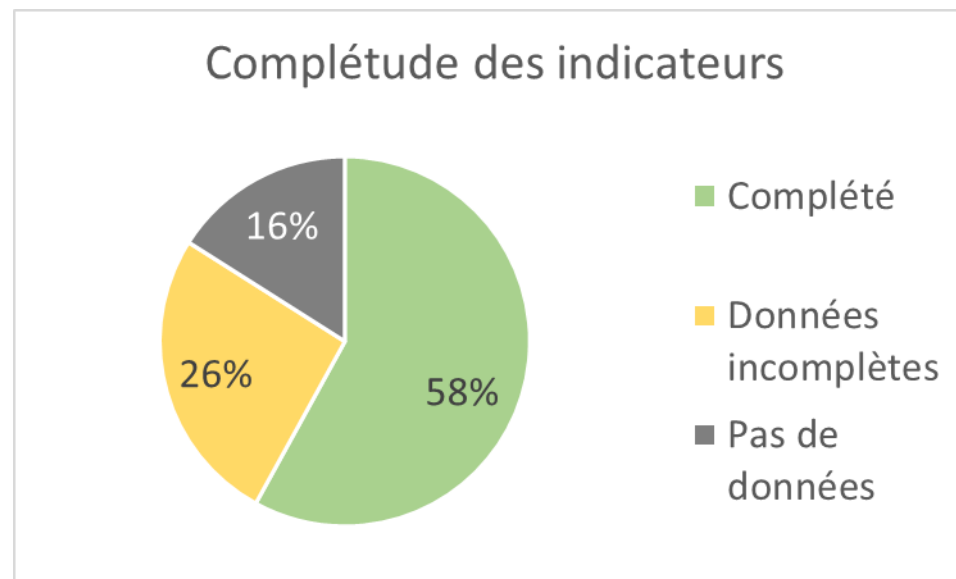
Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, une synthèse de ces indicateurs a été réalisée. Quelques-uns ont été ajustés pour recourir à une donnée plus facilement disponible en ligne.

Sur l'ensemble des 45 actions initiales, 7 ne disposent pas d'indicateurs (actions abandonnées ou non démarrées).

50 indicateurs ont été définis pour les 38 actions restantes. 29 sont complétés intégralement. Pour 13, les données sont incomplètes (remplissage par une partie des collectivités ou pour quelques années seulement). Enfin, aucune donnée n'a pu être collectée pour 8 indicateurs.

Le tableau suivant présente le tableau de suivi des indicateurs à l'échelle du PCAET. Les données par EPCI sont dans les rapports dédiés.

Aucun objectif n'ayant été fixé pour ces indicateurs, il n'est pas possible d'évaluer un taux d'avancement.



N°	action	indicateurs	commentaires : précision, sources...	2022	2023	2024
Fiche 1	Se doter de moyens de piloter le PCAET et mobiliser les partenaires et acteurs	Réunions de coordination entre les 3 EPCI		7	3	5
Fiche 2	Informier et sensibiliser les élus et agents pour en faire des relais de la transition écologique	Public sensibilisé (personnes)	données 2024 incomplètes	52	74	15
Fiche 2	Informier et sensibiliser les élus et agents pour en faire des relais de la transition écologique	évènement réalisés	actions type défi, réunions d'information données 2024 incomplètes	5	15	3
Fiche 3	Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable	évènement réalisés	données 2024 incomplètes	3	7	2
Fiche 3	Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable	Public sensibilisé (personnes)	actions d'animation grand public, salon données 2024 incomplètes	663	466	361
Fiche 4	Intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire	Pas d'indicateur				
Fiche 5	Sensibiliser les ménages à la rénovation énergétique et impulser une dynamique	Familles participant à un défi énergie	défi énergie ou familles à énergie positive	1	6	4
Fiche 5	Sensibiliser les ménages à la rénovation énergétique et impulser une dynamique	Public sensibilisé (personnes)	données incomplètes	10	23	8
Fiche 6	Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat	Nombre d'Espace Info Energie créé		0	0	0

N°	action	indicateurs	commentaires : précision, sources...	2022	2023	2024
Fiche 7	Renforcer l'accompagnement des ménages pendant leur projet de rénovation énergétique	Contacts réalisés à l'ADIL	données incomplètes	123	242	271
Fiche 8	Etudier la création d'une aide à l'investissement des ménages «rénovation énergétique»	Pas d'indicateur	Action abandonnée			
Fiche 9	Mobiliser les acteurs pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique	Pas d'indicateur	Action non démarrée			
Fiche 10	Favoriser l'émergence de groupements d'artisans locaux et leur formation	Entreprises engagées	Action non démarrée	0	0	0
Fiche 11	Réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine communal et intercommunal	Communes engagées dans une démarche de maîtrise de l'énergie	données SE60 : communes ayant réalisé un diag et/ou transféré la compétence au SE60 pour permettre les études données incomplètes	17	19	19
Fiche 12	Développement des opérations de maîtrise énergétique sur le patrimoine communal et intercommunal	études réalisées annuellement sur les bâtiments	études annuelles	6	1	4
Fiche 13	Remplacer et optimiser l'éclairage public	Nombre de communes ayant rénové leur éclairage public	réponses au questionnaire			29
Fiche 13	Remplacer et optimiser l'éclairage public	Nombre de communes pratiquant l'extinction nocturne	réponses au questionnaire			26
Fiche 14	Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics	Bâtiments bénéficiaires d'un changement pour du bois énergie	réponses au questionnaire			0

N°	action	indicateurs	commentaires : précision, sources...	2022	2023	2024
Fiche 15	Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public	Installation solaires photovoltaïques sur patrimoine public	réponses au questionnaire			0
Fiche 16	Réduire les consommations dues à l'éclairage des enseignes dans les zones économiques	Pas d'indicateur	Action abandonnée			
Fiche 17	Promouvoir les dispositifs d'aides et d'accompagnement des entreprises aux enjeux "énergie"	Evènements réalisés pour sensibiliser les entreprises		0	0	0
Fiche 18	Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une démarche de type EIT	Entreprises engagées dans une démarche d'EIT	démarche d'EIT sur la CCSSO	0	0	36
Fiche 19	Créer des aires de mobilité visant à offrir des moyens alternatifs à la voiture individuelle	Pas d'indicateur	Action abandonnée			
Fiche 20	Renforcer les grands pôles d'échanges multimodaux et les points d'arrêt	Projet de PEM réalisé	Pont-Sainte-Maxence et Chantilly	1	2	2
Fiche 21	Renforcer les bus desservant les centres urbains, zones d'activités et pôles de mobilité rurale	Longueur de ligne de bus classiques gérées par la collectivité	données incomplètes sur CCPOH	0	0	40
Fiche 21	Renforcer les bus desservant les centres urbains, zones d'activités et pôles de mobilité rurale	Fréquentation des lignes interurbaines des bus de la collectivité		724914	706 200	566 676
Fiche 22	Créer un service de transport à la demande en zones peu denses	Existence d'un service de transport à la demande	indicateur oui/non	1 territoire sur 3	1 territoire sur 3	1 territoire sur 3

N°	action	indicateurs	commentaires : précision, sources...	2022	2023	2024
Fiche 22	Créer un service de transport à la demande en zones peu denses	Nombre d'Habitants couverts par un service de transport à la demande		5888	5888	34792
Fiche 23	Poursuivre le développement de l'offre de covoiturage sur le territoire	Nombre de lignes de covoiturage		0	10	10
Fiche 23	Poursuivre le développement de l'offre de covoiturage sur le territoire	Fréquentation du covoiturage	pas de données			
Fiche 24	Intégrer les enjeux de mobilité dans les politiques d'urbanisme en limitant l'étalement urbain	projets réalisés	pas de données			
Fiche 25	Aménager des itinéraires "modes doux" en zones urbaines et vers les gares et zones d'emplois	Pistes cyclables créées (km de pistes)	données incomplètes	63	81,388	83,388
Fiche 26	Amorcer des réflexions avec les grandes entreprises du territoire sur la construction de PDE ou PDIE	Personnes sensibilisées au covoiturage en entreprise		0	0	0
Fiche 27	Développer la mobilité propre (électrique et GNV) sur le territoire	Bornes de recharge électrique grand public totales sur le territoire	données carte passpass : https://alize-map.azurewebsites.net/passpass		0	52
Fiche 27	Développer la mobilité propre (électrique et GNV) sur le territoire	Stations GNV sur le territoire	https://www.grdf.fr/acteurs-gnv/stations-service-gnv/trouver-station-gnv/carte	0	0	0
Fiche 28	Accompagner la diminution des émissions de Gaz à effets de	Nombre d'agriculteurs accompagnés dans un de changement de pratiques	pas de données			

N°	action	indicateurs	commentaires : précision, sources...	2022	2023	2024
	Serre (GES) des pratiques agricoles					
Fiche 29	Améliorer le potentiel de stockage carbone des sols agricoles	Réalisation d'un ABC Terre	indicateur oui/non	non	non	non
Fiche 30	Accompagner la diminution des consommations d'énergie du secteur agricole	Nombre de tracteurs passés au banc d'essai	pas de données			
Fiche 30	Accompagner la diminution des consommations d'énergie du secteur agricole	Nombre d'agriculteurs ayant mis en place des panneaux photovoltaïques	pas de données			
Fiche 31	Favoriser la production locale et encourager les circuits courts et de proximité alimentaires	Nb de points de vente de produits locaux		26	26	27
Fiche 32	Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés	Nombre de projets de synergie		0	0	0
Fiche 33	Impliquer les citoyens dans le financement des projets EnR&R	Pas d'indicateur	Action abandonnée			
Fiche 34	Identifier les grandes toitures propices au PV et amorcer un dialogue avec les propriétaires	Regroupé dans la fiche 35				
Fiche 35	Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine	Nombre total de site de production PV sur le territoire (ENEDIS)	données ENEDIS : https://openservices.enedis.fr/bilan-de-mon-territoire/#top	349	407	348

N°	action	indicateurs	commentaires : précision, sources...	2022	2023	2024
Fiche 36	Développer les centrales photovoltaïques au sol et sur ombrières de parking	Nombre de centrales au sol et grandes centrales sur ombrières	Installation de l'ancienne base aérienne	1	1	1
Fiche 37	Lancer un projet de méthanisation territoriale	Unités de méthanisation sur le territoire (ENEDIS)	données ENEDIS : uniquement unités en injection gaz	3	3	3
Fiche 38	Accompagner les projets de méthanisation	Pas d'indicateur	Action abandonnée			
Fiche 39	Recenser les bâtiments avec d'importants besoins en chaleur et en climatisation	Bâtiments avec production géothermique		1	1	1
Fiche 40	Poursuivre la politique de réduction des déchets et d'augmentation du recyclage	Déchets - Population concernée par une tarification en levée & poids (habitants)		81001	80716	80858
Fiche 40	Poursuivre la politique de réduction des déchets et d'augmentation du recyclage	Elaboration PLPDMA et mise en œuvre		1 territoire sur 3	1 territoire sur 3	2 territoires sur 3
Fiche 40	Poursuivre la politique de réduction des déchets et d'augmentation du recyclage	Production de Déchets Ménagers Assimilés en kg/hab/an	données incomplètes	552,5	559	515
Fiche 41	Accompagner les agriculteurs dans une meilleure gestion des ruissellements en milieu rural	Nombre de projet de gestion du ruissellement en milieu rural	pas de données			
Fiche 42	Intégrer les enjeux de limitation de l'artificialisation des sols dans les documents d'urbanisme	Nombre de PLU intégrant cet enjeu	pas de données			
Fiche 43	Intégrer les enjeux de limitation du ruissellement des eaux	Nombre de communes couvertes par un Schéma de gestion des eaux pluviales	données incomplètes	2	2	3

N°	action	indicateurs	commentaires : précision, sources...	2022	2023	2024
	pluviales dans les opérations d'urbanisme					
Fiche 44	Promouvoir un usage sobre de la ressource en eau	Volumes d'eau consommés autorisés en m3	pas de données			
Fiche 44	Promouvoir un usage sobre de la ressource en eau	Public sensibilisé aux économies d'eau	données incomplètes	9	9	9
Fiche 45	S'associer aux démarches de sensibilisation et de préservation des domaines forestiers	Evènements réalisés autour de la forêt	données incomplètes	4	3	2
Fiche 45	S'associer aux démarches de sensibilisation et de préservation des domaines forestiers	Personnes sensibilisées à la préservation de la forêt	données incomplètes	37	29	26

6. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

6.1. Moyens par EPCI

Chaque EPCI dispose d'un chargé de mission dédié au PCAET. Celui-ci a cependant sur les trois territoires d'autres missions en parallèle (déchets, mobilité, eau et assainissement selon les EPCI). Le temps dédié au PCAET est en moyenne inférieur à 0,5 ETP, plus proche de 0,25 ETP.

D'autres chargés de mission sont parfois présents, notamment une personne sur la mobilité à la CCAC. Notons aussi que des moyens externes sont consacrés au volet alimentation : animation d'un programme alimentaire territorial (PAT) par le PNR pour la CCSSO et la CCAC, et un animateur conjoint à 3 EPCI pour le PAT de la CCPOH.

6.2. Les partenaires

Les partenaires principaux des 3 EPCI pour le PCAET sont les suivants :

- Le **Parc Naturel Régional Oise Pays de France**. Celui-ci couvre tout le territoire à l'exception du nord de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte. Le PNR met en place des actions sur l'alimentation (programme alimentaire territorial), la mobilité (test de lignes de covoiturage), ou encore les déchets.
- Le **SE60**. Le syndicat départemental de l'énergie accompagne les communes dans leur transition : rénovation de l'éclairage public, maîtrise de l'énergie, audits énergétiques de bâtiments, études de faisabilité. Il accompagne aussi les EPCI dans leurs projets (rénovation des bâtiments ou production d'énergie renouvelable).
- Le **Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette** et le **Syndicat Mixte Oise Aronde** couvrent l'intégralité du territoire. Ils portent des actions de lutte contre les inondations et contre les ruissellements. Ils accompagnent les communes et portent des programmes auprès des agriculteurs.

6.3. Animation transversale

Un comité de pilotage PCAET avait été mis en place, regroupant les vice-présidents des 3 EPCI. Celui-ci s'est réuni une ou deux fois chaque année. En revanche, aucune animation globale avec l'ensemble des partenaires du PCAET n'a été réalisée à l'échelle des 3 EPCI. La CCSSO a animé une journée de la transition écologique en juin 2024 où étaient présents les principaux partenaires.

6.4. Les engagements financiers

Aucune donnée globale n'a pu être collectée sur les engagements financiers des EPCI dans la transition écologique.

7. PERSPECTIVES SUITE A L'ÉVALUATION A MI-PAROURS

L'analyse de l'évolution des consommations d'énergie, des émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants montre que le territoire est sur la bonne voie, mais que les efforts doivent être encore amplifiés.

7.1. Freins et blocages identifiés

MOYENS DEDIES

La mise en œuvre du plan d'action est freinée par les **faibles moyens dédiés** : en moyenne 0,25 à 0,5 ETP par an pour l'ensemble des actions de transition, hors déchets et mobilité.

PRECISION DU PLAN D'ACTION

Seulement 12 actions sur les 45 prévues ont été démarrées sur les 3 EPCI. Outre le manque de moyens, ce chiffre traduit la trop faible territorialisation des actions : le plan d'action, écrit à l'échelle des 3 EPCI, apparaît souvent un peu trop vague, et s'appliquant difficilement sur l'intégralité du territoire, les EPCI n'ayant pas les mêmes compétences.

DISPOSITIF DE SUIVI

Comme présenté ci-dessus, des indicateurs de suivi ont été déployés conjointement aux trois EPCI. **Le suivi est cependant incomplet** avec 29 indicateurs seulement sur 50 complétés intégralement.

La définition des indicateurs est parfois à préciser (notamment ceux liés aux animations et aux évènements où la différence d'un indicateur à l'autre n'est pas toujours claire).

Aucun objectif n'a été fixé sur ces indicateurs, ce qui ne permet pas de savoir si le déploiement des actions atteint sa cible.

GOUVERNANCE

Il n'existe **aucune structure conjointe aux 3 EPCI**. La gouvernance passe donc par un co-portage des 3 vice-présidents. Il n'y a pas non plus de personne dédiée pour l'animation globale de la démarche, qui nécessite la coordination des trois chargés de mission. Cette absence de pilote unique a compliqué le suivi, d'autant que les agents ont changé dans 2 EPCI sur 3 depuis 2022.

7.2. Recommandations

Dans le cadre de la perspective de l'élaboration du prochain PCAET, plusieurs recommandations peuvent être émises :

RENFORCER LES MOYENS HUMAINS

Afin d'amplifier l'action sur la transition écologique et de respecter les objectifs du PCAET, il est important de renforcer les moyens dédiés à ce volet. Ceci permettra d'améliorer le suivi, de lancer de nouvelles actions et d'animer le territoire.

ELARGIR LES THEMATIQUES ABORDEES

Les 3 EPCI ont bien avancé entre 2022 et 2025 sur le sujet de la mobilité : transports en commun pour celles qui en avait la compétence, vélo, animations...

D'autres sujets sont en cours, comme l'alimentation durable.

Certains volets méritent en revanche d'être renforcés :

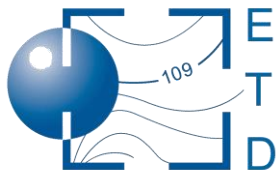
- **Rénovation de l'habitat.** Il est important que les EPCI portent des actions sur ce volet en complément des permanences de l'ADIL : signature du Pacte Territorial, actions de communication, lutte contre la précarité énergétique...
- **Energies renouvelables** : les EPCI ne sont pas moteurs sur ce volet, le déploiement des énergies renouvelables se fait par des porteurs de projets privés. Aucun projet sur les bâtiments des communes n'a été identifié.
- **Aménagement du territoire.** Du fait de l'absence de PLUI, les EPCI ont abandonné les actions en lien avec cette thématique. L'aménagement du territoire est cependant central dans un contexte de lutte contre les émissions de GES et surtout d'adaptation au changement climatique : lutte contre l'artificialisation et l'imperméabilisation, protection contre les inondations, contre la chaleur, déploiement des mobilités douces, des énergies renouvelables, construction neuve, rénovation des bâtiments... Tous ces volets sont encadrés par les documents d'urbanisme.

A défaut de porter le PLUi, les EPCI peuvent animer leur territoire sur le sujet, accompagner l'élaboration des PLU des communes, sensibiliser les élus communaux... L'absence de SCoT sur deux des EPCI est pénalisante.

- **Economie circulaire.** Seule la CCSSO porte une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur sa zone d'activité. Mais l'économie circulaire ne concerne pas que l'industrie et les déchets, elle s'applique à toutes les activités économiques ainsi qu'aux acteurs publics : consommation responsable, achats durables, économie de la fonctionnalité. Les EPCI devront investir ce sujet, crucial pour économiser des ressources.

S'INTERROGER SUR LE PORTAGE ET L'ECHELLE DU PCAET.

En l'absence de structure fédérant les trois EPCI, le maintien d'une démarche collective doit être conditionné à un copilotage commun renforcé. Une autre option est de mener les études conjointement, mais d'élaborer un plan d'action à l'échelle de chaque EPCI, pour améliorer la prise en compte des spécificités territoriales et le suivi local.



Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 060-200066975-20260216-16_CC090226-DE



Evaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial De la CCSSO, de la CCAC et de la CCPOH

Focus sur la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

2025



INTRODUCTION

Le PCAET de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et de la Communauté de Communes Pays d'Oise et d'Halatte a été réalisé à l'échelle des 3 EPCI. Il a été validé par délibération des trois conseils communautaires en 2022.

Le présent document constitue un focus de l'évaluation sur la **Communauté de Communes Senlis Sud Oise**.

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
Table des matières.....	3
1. Présentation générale du territoire	5
2. Appréciation des dynamiques du territoire : Les premières tendances	7
2.1. Consommation et production d'énergie	8
2.2. Les émissions de gaz à effet de serre	15
2.3. Emissions de polluants	19
3. Bilan d'avancement du Programme d'actions	21
4. Focus sur quelques actions phare	30
4.1. Déploiements d'actions pour favoriser la mobilité douce en milieu scolaire	30
4.2. Mise en œuvre du Schéma directeur cyclable	33
4.3. Convention de partenariat avec le CPIE	35
4.4. Démarche d'écologie industrielle et territoriale et de plan de mobilité inter-entreprises	35
5. Recensement des actions des communes	37
5.1. Les actions réalisées – bilan du questionnaire	37
5.2. Les attentes des communes	37
6. Analyse des indicateurs	38
7. Moyens humains et financiers	42
7.1. Portage politique	42
7.2. Moyens Humains.....	42

7.3.	Les moyens de suivi déployés	42
7.4.	Les engagements financiers	42
8.	Annexe 1 : réponse au questionnaire	43
8.1.	Profil des répondants	43
8.2.	Réalisations récentes.....	44
8.3.	Actions de sensibilisation, communication et gouvernance	47
8.4.	Actions d'études et de planification.....	48
8.5.	Actions en interne	49
8.6.	Objectifs prioritaires pour la commune	50
9.	Annexe 2 : Bilan d'avancement du Programme Alimentaire Territorial (PAT)	52

1. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

La **Communauté de Communes de Senlis Sud Oise** est située au sud du Département de l'Oise, dans la Région des Hauts-de-France. Le territoire est compris dans l'aire d'attractivité de Paris.

Le territoire comptabilise près de 25 012 habitants en 2022 (données Insee) pour une densité de 123 hab/km².

La population est répartie sur 17 communes avec :

- la ville-centre de Senlis qui compte 15 240 habitants,
- 3 communes entre 1 000 et 2 000 habitants : Fleurines, Thiers-sur-Thève et Chamant,
- 6 communes entre 500 et 1 000 habitants : Pontarmé, Rully, Villers-Saint-Frambourg-Ognon, Courteuil, Aumont-en-Halatte et Barbery,
- 7 communes entre 100 et 500 habitants : Mont-l'Evêque, Borest, Fontaine-Chalais, Montlognon, Montépilloy, Raray et Brasseuse.



Figure 1 : Carte de localisation de la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise dans le contexte du Département de l'Oise

Le territoire est à dominance rurale avec une zone urbaine de Senlis et des communes proches. L'occupation du sol est surtout dominée par la forêt avec 9 400 ha d'espaces boisés, représentant près de 46% du territoire. La Communauté de Commune fait partie du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France. L'agriculture représente près de 46% de l'occupation du sol.

Le territoire est traversé par l'autoroute A1, qui relie Paris au nord de l'Europe. Par cet axe, le territoire est également connecté à l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle. Cela donne un caractère très attractif : pour les habitants (déplacements pendulaires importants) et pour les activités économiques (implantation de site de logistique comme par exemple Amazone), sachant que Paris est située à 40 kilomètres au sud.

Le territoire bénéficie également d'un caractère patrimonial avec notamment le secteur sauvegardé de centre de Senlis.

La Communauté de Communes de Senlis Sud Oise est engagée dans la transition écologique à travers différents plans et programmes :

- Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial en 2022 avec 45 actions,
- Présence d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilé,
- Engagement dans l'Economie Circulaire par l'Ecologie Industrielle et Territoriale,
- Un schéma directeur des voies cyclables (suite au Plan de Déplacement Mutualisé du Sud de l'Oise)

Qui s'accompagnent d'actions concrètes.

Le bilan des actions sera détaillé par la suite.

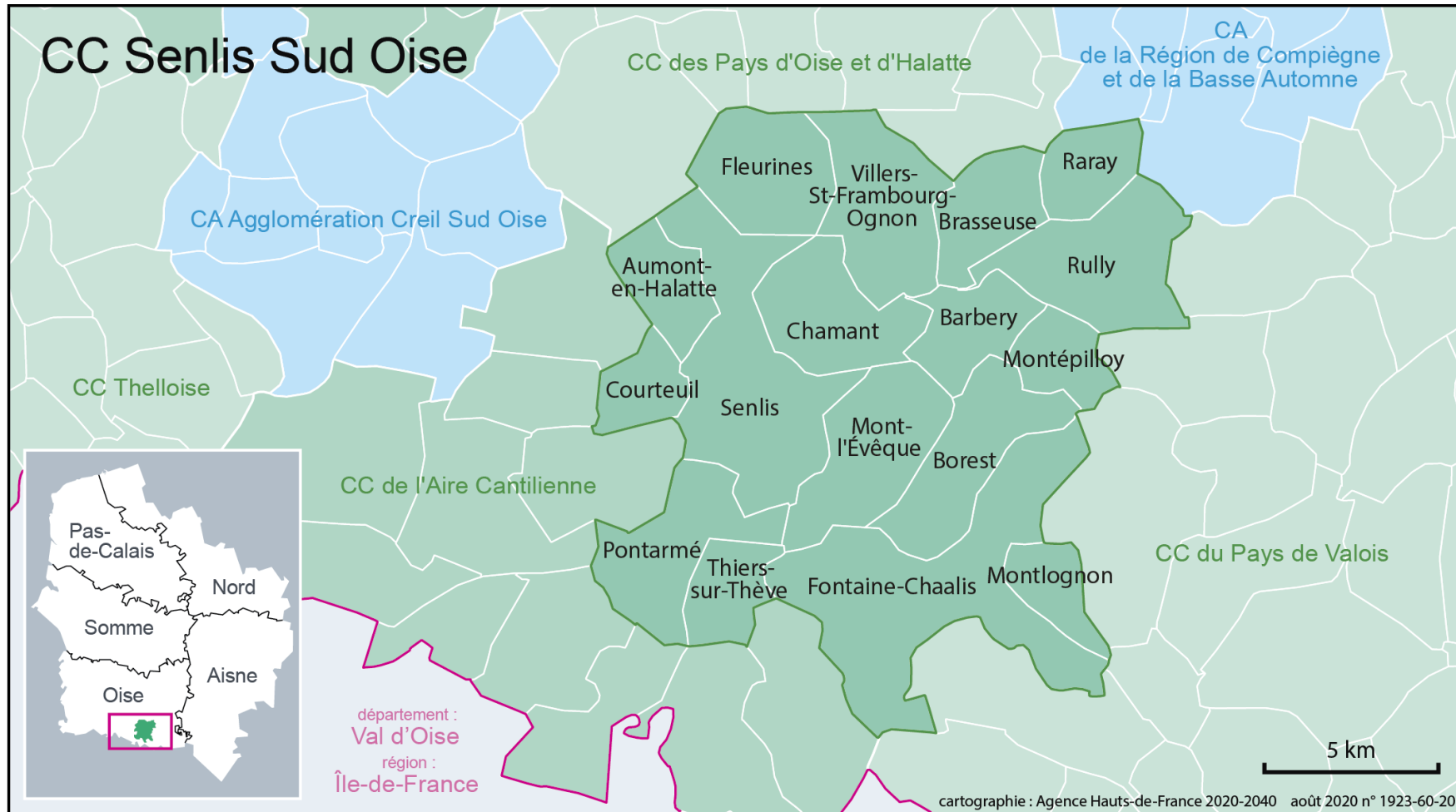


Figure 2 : communes de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

2. APPRECIATION DES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE : LES PREMIERES TENDANCES

La stratégie et les objectifs fixés par le PCAET sont rappelés dans le rapport global d'évaluation à mi-parcours du PCAET.

5 grandes familles d'indicateurs air-énergie-climat sont intéressantes à suivre sur le territoire :

- Consommation d'énergie (en GWh/an)
- Production d'énergie (en GWh/an)
- Emissions de Gaz à Effet de Serre (en ktCO₂eq/an)
- Séquestration du carbone (en ktCO₂eq/an)
- Les 6 polluants réglementés (en tonne/an) : le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), les composés organiques volatiles non méthanique (COVNM), les particules fines de diamètre inférieur à 10 µm (PM₁₀), les particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM_{2,5}) et l'ammoniac (NH₃)

Aucune donnée n'a pu être collectée pour le stockage du carbone. Les pages suivantes présentent l'évolution des indicateurs pour les autres paramètres.

Les données de l'énergie, des GES et des émissions de polluants sont issues de l'Observatoire Climat des Hauts-de-France disponibles via la plateforme [TRACE-hdf](#). La plateforme affiche les données fournies par ATMO Hauts-de-France. Les données initiales prises en compte dans le PCAET sont rappelées (« données PCAET » ou « données EPE »).

2.1. Consommation et production d'énergie

2.1.1. Consommation d'énergie

Selon les données d'ATMO Hauts-de-France, la consommation d'énergie sur le territoire de la CCSSO pour l'année 2022 est de **1354 GWh/an**. Cela représente une baisse de **6,7% par rapport à 2010**.

Objectif du PCAET pour la CCSSO pour 2020 : -9,2% par rapport à 2010

L'objectif de décroissance ne sont atteints que pour les années 2015 et 2020.

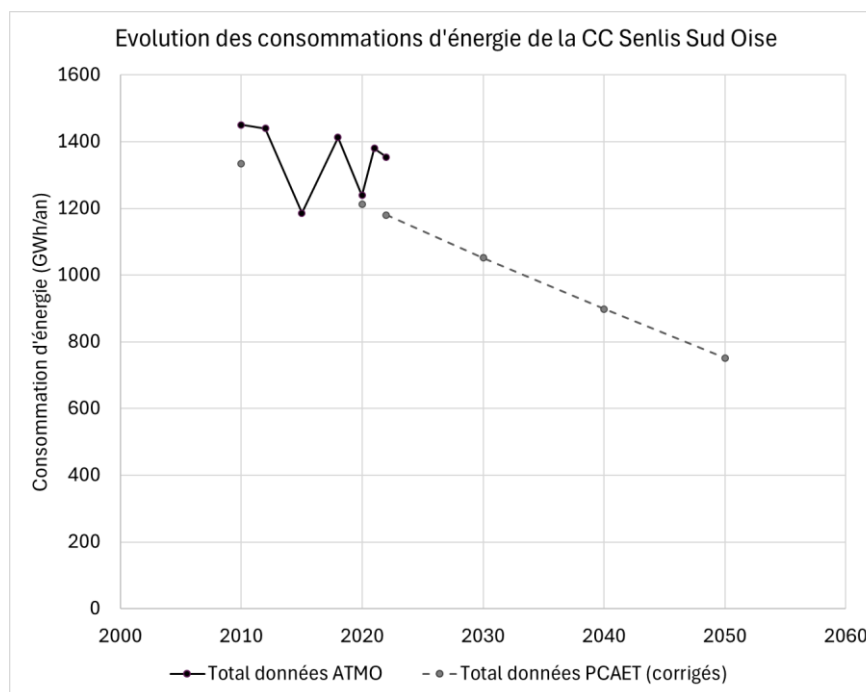


Figure 3 : graphique de l'évolution du total des consommations d'énergie et des objectifs fixés (source : données ATMO Hauts-de-France)

Depuis 2010 les consommations décroissent mais avec des variations importantes selon les années. Les consommations présent au moment de l'élaboration du PCAET pour 2010 avaient été un peu sous-évaluées. La tendance suit la trajectoire fixée avec un décalage. Les ambitions doivent être confortées.

Evolution des consommations par secteur :

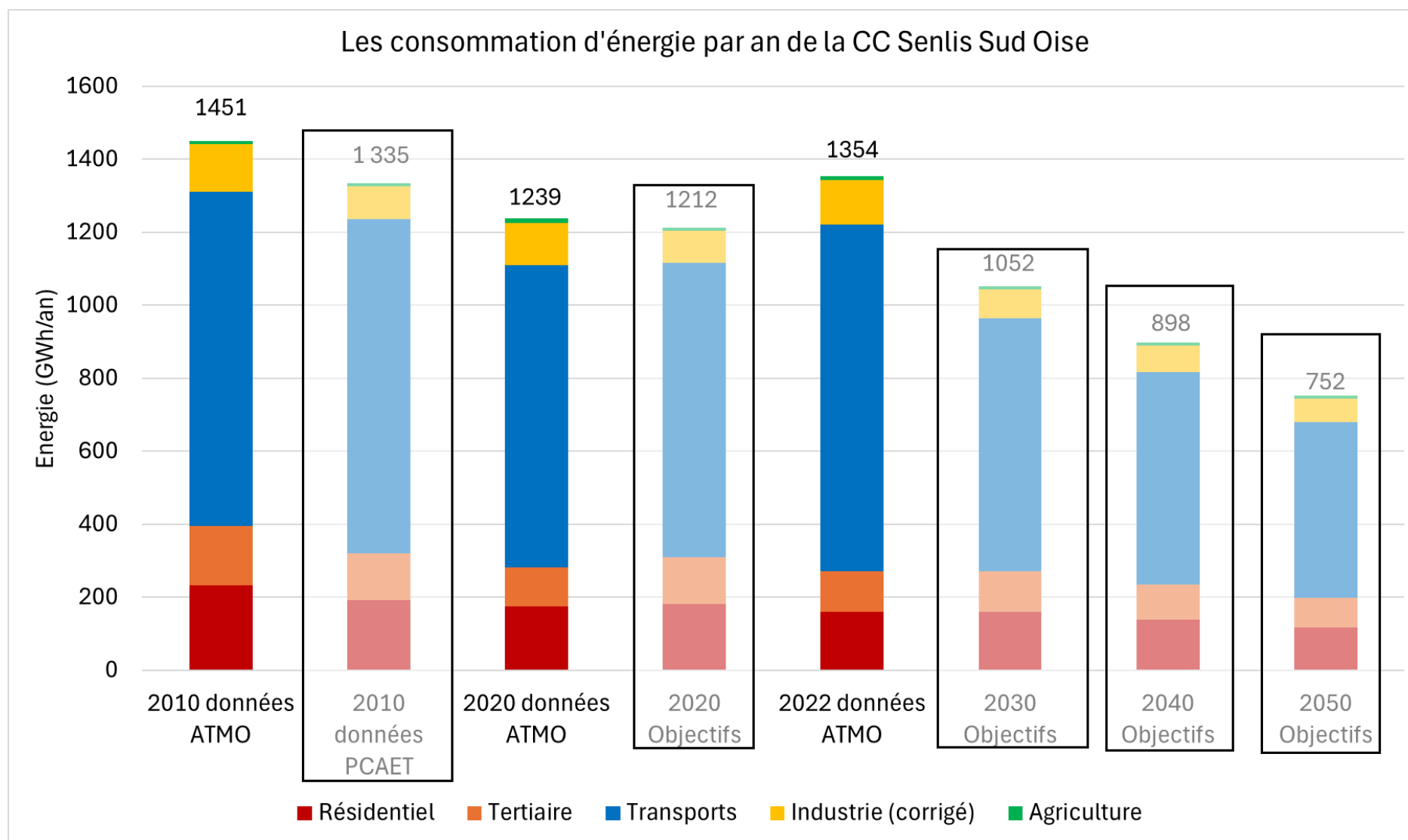


Figure 4 : graphique de l'évolution des consommations d'énergie et des objectifs fixés, par secteurs (source : données ATMO Hauts-de-France)



Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 060-200066975-20260216-16_CC090226-DE



Consommations en 2022 (en GWh/an)		La baisse des consommations suit à peu près la trajectoire souhaitée.
Résidentiel	159	La baisse des consommations suit la trajectoire souhaitée.
Tertiaire	112	La baisse des consommations suit à peu près la trajectoire souhaitée avec même un dépassement des objectifs en 2020 et 2022.
Transports	949	Les consommations étaient initialement très largement sous-évaluées. Les objectifs ont été réadaptés avec des consommations initialement plus élevés. Depuis 2010 les consommations sont très variables d'une année à l'autre et la décroissance n'est pas enclenchée.
Industriel	134	La baisse des consommations est effective mais elle n'atteint pas tout à fait les objectifs.
Agriculture	12	Consommation en hausse (x1,4 en 12 ans), les objectifs ne sont pas atteints.

2.1.2. Production d'énergie renouvelable

Le total des production d'énergie renouvelable est donné par ATMO Hauts-de-France est pour l'année 2021. Le total de la production s'élève à **165 GWh/an**.

Entre 2010 et 2021 la production d'énergie a augmenté de **92%**.

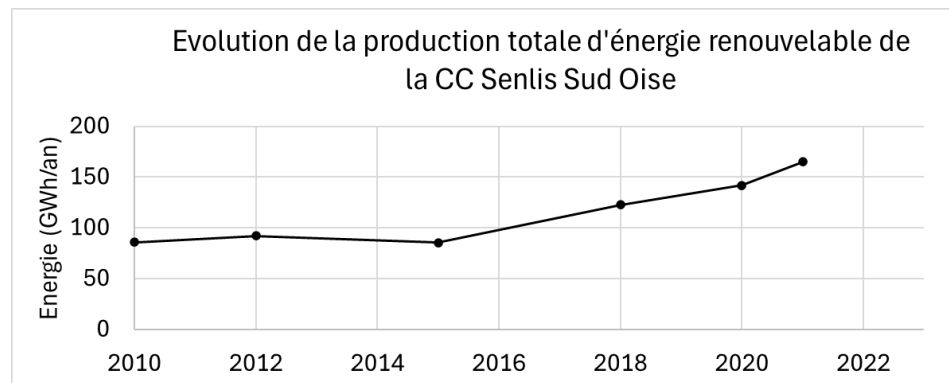


Figure 5 : Evolution de la production d'énergie renouvelable observée entre 2010 et 2021 (source : données ATMO Hauts-de-France)

	Production en 2021 (en GWh/an)	Progression 2021/2010
Agrocarburants	71	+ 35%
Biogaz	52	+ 52 GWh/an
Bois chaufferies	0,51	+ 0,51 GWh/an
Bois domestique	24	-11% (en décroissance ; relatif à la consommation)
Géothermie	1	+ 31%
Pompe à chaleur	16	+ 188%
Solaire photovoltaïque	0,07	+ 0,07 GWh/an
Total	165	+ 92%

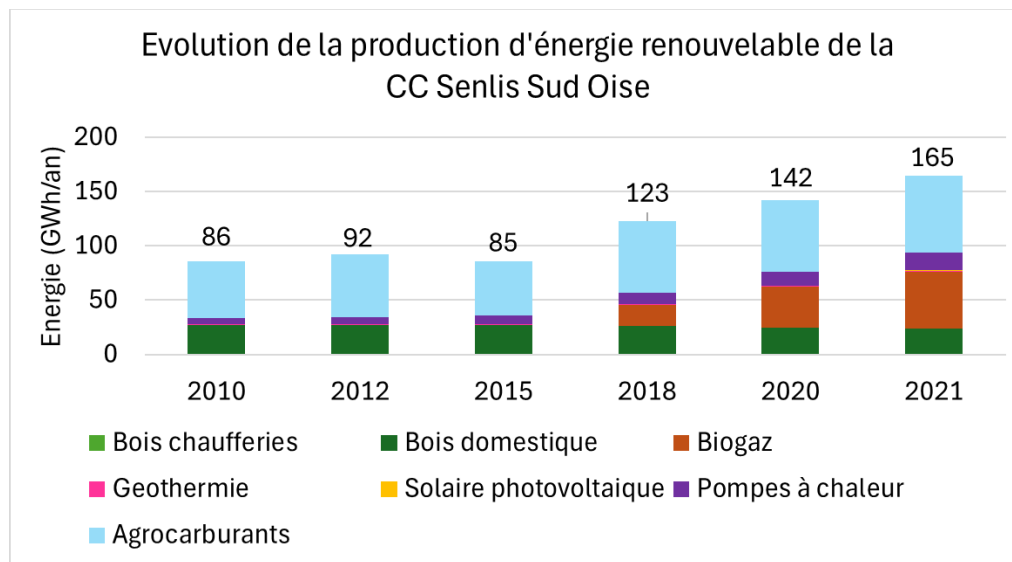


Figure 6 : Evolution de la production d'énergie renouvelable observée entre 2010 et 2021 par énergie (source : données ATMO Hauts-de-France)

Il n'était pas indiqué d'objectifs de production d'énergie par EPCI dans la stratégie du PCAET.

2.1.1. Couverture des besoins

Avec une production d'énergie de 1354 GWh/an (chiffres pour 2021) et une consommation d'énergie de 165 GWh/an (2022), la **couverture des besoins est de 12%** sur le territoire.

2.2. Les émissions de gaz à effet de serre

Selon les données d'ATMO Hauts-de-France, les émissions pour l'année 2022 sont de **297 kteqCO₂**. Cela représente une baisse de **9% par rapport à 2010**.

Objectif du PCAET pour la CCSSO pour 2020 : -13% par rapport à 2010

L'objectif 2020 est n'est pas tout à fait atteint en 2022.

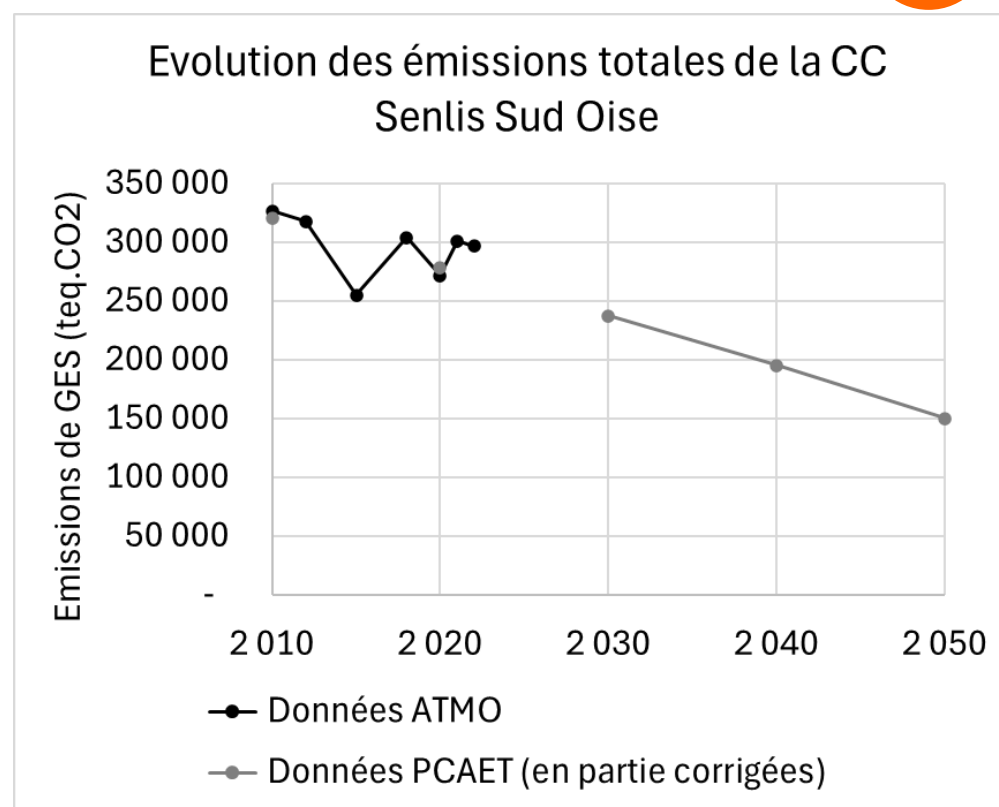


Figure 7 : graphique de l'évolution du total des émissions et des objectifs fixés (source : données ATMO Hauts-de-France)

Depuis 2010 les émissions décroissent en variant beaucoup d'une année à l'autre. L'évolution des émissions suivent globalement la trajectoire souhaitée mais elle est légèrement au-dessus pour les années 2021 et 2022.

Evolution des émissions par secteur :

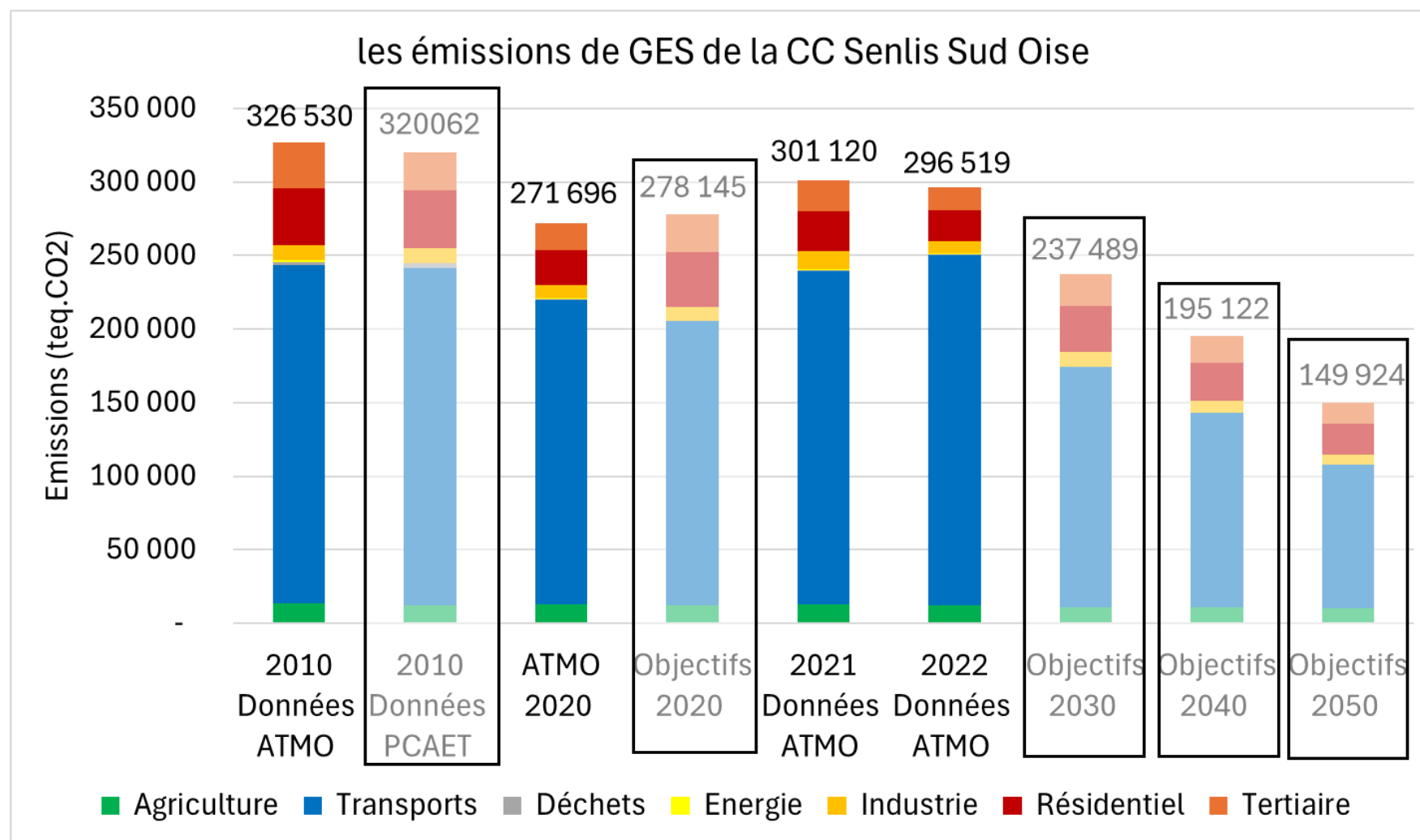


Figure 8 : graphique de l'évolution des émissions et des objectifs fixés, par secteurs (source : données ATMO Hauts-de-France)

Emissions de GES en 2022 (en kteqCO ₂ /an)		Observations par secteur
Résidentiel	21	La baisse des émissions du secteur résidentiel entre 2010 et 2022 est plus importante que l'objectif fixé. Les émissions ont largement dépassé les objectifs 2020.
Tertiaire	16	Les émissions du secteur tertiaire étaient légèrement moins élevées en 2010 dans le PCAET par rapport aux données connues aujourd'hui. La forte baisse entre 2010 et 2022 a permis de dépasser les objectifs de 2020.
Transports	238	Les émissions des transports étaient bien moins élevées en 2010 dans le PCAET par rapport aux données connues aujourd'hui. L'objectif de baisse a été corrigé en prenant en compte les données ATMO pour 2010. Les émissions sont très variables d'une année à l'autre et ne permettent pas d'affirmer une baisse. Les objectifs ne sont pas atteints.
Industriel	8,2	Les émissions de l'industrie étaient bien moins élevées en 2010 dans le PCAET par rapport aux données connues aujourd'hui. L'objectif de baisse a été corrigé en prenant en compte les données ATMO pour 2010. Les émissions sont très variables d'une année à l'autre. Il est noté une baisse de 22% des émissions entre 2010 et 2022 malgré une grande variabilité selon les années. L'objectif (corrigé) est largement atteint.
Agriculture	12	Les émissions du secteur agricole étaient moins élevées en 2010 dans le PCAET par rapport aux données connues aujourd'hui. Les émissions ont baissé de 10% entre 2010 et 2020. Les objectifs sont largement atteints.
Déchets	1,1	Les émissions du secteur des déchets étaient bien plus élevées en 2010 dans le PCAET par rapport aux données connues aujourd'hui. Les émissions ont baissé alors que l'objectif indiquait une stagnation.
Energie	0,7	Les émissions du secteur de l'énergie ont baissé (-38%). Il n'était pas indiqué d'objectif pour ce secteur.

2.3. Emissions de polluants

L'ensemble des émissions de polluants est donné par les graphiques ci-dessous, qui reprennent les données ATMO et les données de l'EPE (diagnostic et objectifs).

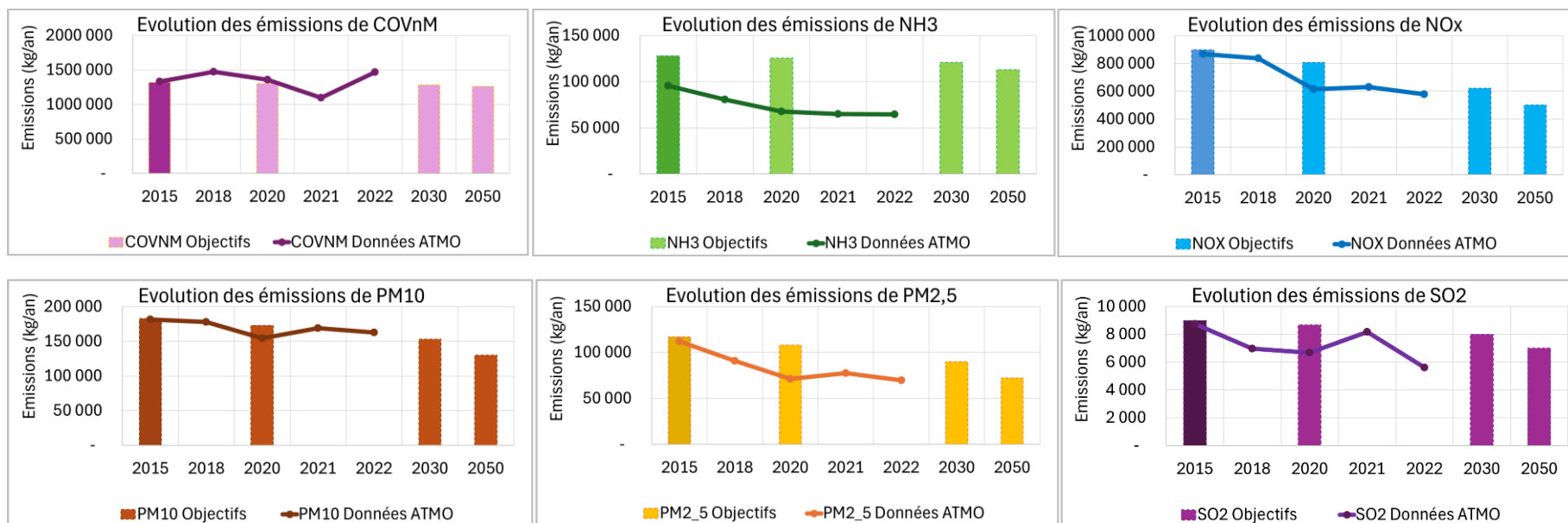


Figure 9 : Graphiques des émissions de polluants avec les objectifs

Composés Organiques Volatils non Méthaniques (COVnM)	Augmentation de 10% entre 2015 et 2022.
Ammoniac (NH ₃)	Baisse de 32% entre 2015 et 2022. Les émissions en 2015 étaient bien plus élevées dans le PCAET par rapport aux données connues aujourd'hui. L'objectif 2020 est largement atteint.
Oxydes d'azote (NOx)	Baisse de 33% entre 2015 et 2022. L'objectif 2020 est largement atteint.
Particules fines PM10	Baisse de 10% entre 2015 et 2022. L'objectif 2020 est atteint.
Particules fines PM2.5	Baisse de 38% entre 2015 et 2022. Les objectifs de 2020, 2030 et 2050 sont atteints.
Dioxyde de soufre (SO ₂)	Baisse de 36% entre 2015 et 2022.

Tous les polluants ont des baisses significatives à l'exception des Composés Organiques volatils.



Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 060-200066975-20260216-16_CC090226-DE



3. BILAN D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le plan d'action initial était organisé selon **8 axes stratégiques et 45 actions**. Il a été élaboré à l'échelle des 3 EPCI

Le bilan a été réalisé en octobre 2025 sur les avancées des actions, à l'échelle de chaque EPCI. Le tableau page suivante présente le bilan global d'avancement sur le territoire de la CCSSO

La grille de classement de l'avancement des actions est la suivante :

Typologie d'action	Précisions
Abandonnée	Action qui n'a pas été démarrée et n'est plus du tout en projet – ne sera pas réalisée
Non démarrée	Action qui n'a pas été démarrée mais qui reste pertinente ou prioritaire
En cours de réflexion / d'étude	Action pour lesquelles des premières discussions ont eu lieu, et/ou de la recherche de financements
En cours de mise en œuvre	Action démarrée, mais qui est encore à continuer, amplifier et n'a pas forcément vocation à se terminer.
En cours - action à répétition annuelle	Action qui nécessite d'être recommencée chaque année : concerne surtout les actions de sensibilisation et communication.
Réalisée / En service	Action opérationnelle, qui propose un service durable
Terminée	Action qui a été lancée mais abandonnée par la suite.

Le bilan montre qu'à mi-parcours, 40% seulement des actions ont été mises en œuvre sur la CCSSO.

18% des actions sont abandonnées, considérées comme ne s'appliquant plus au territoire, et 38% non démarrées. 2 actions sont en cours de réflexion.

Les pages suivantes présentent l'avancée résumée de chacune des actions.

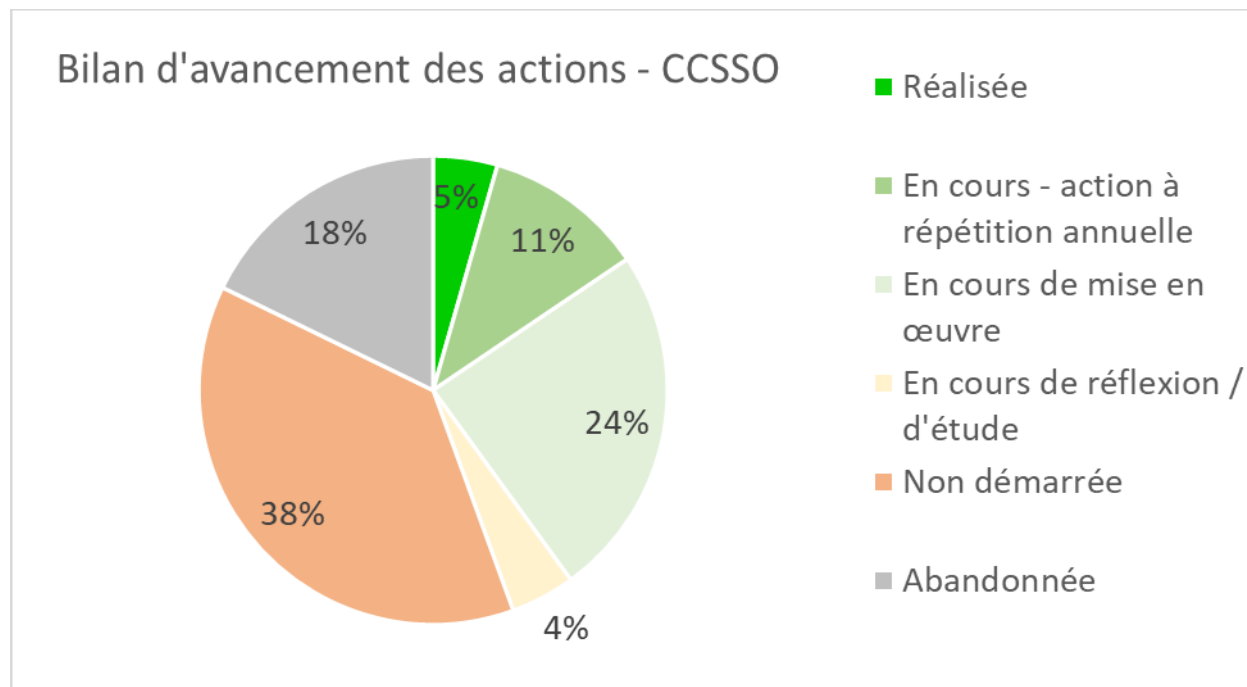


Figure 10 : Avancement des mesures du plan d'action du PCAET sur la CCSSO en octobre 2025

N°	Action	Avancement	Contenu des actions
FA1	Se doter des moyens de piloter l'EPE et mobiliser les partenaires et acteurs	En cours - action à répétition annuelle	<p>Moyens humains : 1 pôle Transition écologique avec 1 responsable de pôle, 1 chargé de mission PCAET et mobilité, 1 chargée de mission Eau et Assainissement</p> <p>Mobilisation des acteurs : 1 journée de la transition écologique en 2024</p>
FA2	Informers les élus et agents pour en faire des relais de la transition énergétique	En cours - action à répétition annuelle	<p>Animation par la Commission transition climatique énergétique nouvelles mobilités</p> <p>Suivi de l'ensemble des décisions en bureau communautaire qui regroupe toutes les communes</p> <p>15 communes sur 17 ont répondu au questionnaire</p>
FA3	Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable	En cours - action à répétition annuelle	<p>Mise en service d'une Rosalie pour le ramassage scolaire. Première expérience en 2024-25 sur une école avec 42 enfants, seconde édition en 25-26 sur une seconde école</p> <p>Dispositif Savoir Rouler à Vélo. 217 élèves sur 10 classes sur 24-25, 628 élèves sur 11 écoles prévus pour 25-26</p> <p>promotion du dispositif Voltalis en 2024 et 2025 (boitier permettant de piloter les chauffages électriques et de suivre les consommations)</p> <p>Financement de l'association "Au Tiers Lieu" à Senlis, accélérateur local de l'éco-transition</p> <p>Signature d'une convention avec le CPIE pour mettre en place des animations en milieu scolaire.</p> <p>13 communes ont répondu avoir organisé des actions de sensibilisations de leurs habitants.</p>
FA4	Intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire	Abandonnée	<p>pas de PLUi</p> <p>Pas de SCoT</p>
FA5	Sensibiliser les ménages à la rénovation énergétique et impulser une dynamique	Non démarrée	

N°	Action	Avancement	Contenu des actions
FA6	Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat	Non démarrée	En cours de recherche d'un chargé de mission habitat pour élaborer le pacte territorial. pas de Pacte territorial mais cela devrait être réalisé
FA7	Renforcer l'accompagnement des ménages pendant leur projet de rénovation énergétique	En cours - action à répétition annuelle	info énergie 2 fois par mois, info logement 2 fois par mois + espace France Service itinérant Maison de l'habitat à Senlis - permettra d'améliorer les permanences de l'ADIL et de déployer des sensibilisations de la CCSSO
FA8	Etudier la création d'une aide à l'investissement des ménages «rénovation énergétique»	Abandonnée	
FA9	Mobiliser les acteurs pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique	Non démarrée	pourrait être une mission du futur chargé de mission
FA10	Favoriser l'émergence de groupements d'artisans locaux et leur formation	Non démarrée	pourrait être une mission du futur chargé de mission
FA11	Réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine communal et intercommunal	Non démarrée	Patrimoine intercommunal : la CCSSO ne possède pas de patrimoine intercommunal pour l'instant. Non concernée par cette action Patrimoine communal : pas de données sur les diagnostics réalisés
FA12	Développement des opérations de maîtrise énergétique sur le patrimoine communal et intercommunal	En cours de mise en œuvre	Patrimoine intercommunal : deux projets en cours de construction : - MAM à Chamant - projet de piscine intercommunale. L'objectif : proposer un projet alliant innovation architecturale, performance énergétique et gestion durable des ressources, en particulier de l'eau. Patrimoine communal : 9 communes ont répondu avoir rénové un bâtiment. Plusieurs travaux sont inscrits au CRTE 25-26

N°	Action	Avancement	Contenu des actions
FA13	Remplacer et optimiser l'éclairage public	En cours de mise en œuvre	Sur les 15 communes ayant répondu au questionnaire, 12 ont rénové leur éclairage public, et 9 ont mis en place une extinction nocturne
FA14	Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics	Non démarrée	Aucune réalisation connue
FA15	Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public	Non démarrée	Aucune réalisation recensée
FA16	Réduire les consommations dues à l'éclairage des enseignes dans les zones économiques	Abandonnée	Pas la compétence
FA17	Promouvoir les dispositifs d'aides et d'accompagnement des entreprises aux enjeux "énergie"	Abandonnée	
FA18	Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une démarche de type EIT	En cours de mise en œuvre	Le service développement économique pilote un plan d'action EIT, qui inclut de nombreuses actions de transition
FA19	Créer des aires de mobilité visant à offrir des moyens alternatifs à la voiture individuelle	Abandonnée	Réflexion menée lors du plan de mobilité, mais non validée
FA20	Renforcer les grands pôles d'échanges multimodaux et les points d'arrêt	Réalisée / En service	PEM Senlis terminé, inauguration prévue fin 2025

N°	Action	Avancement	Contenu des actions
FA21	Renforcer les bus desservant les centres urbains, zones d'activités et pôles de mobilité rurale	Non démarrée	pas la compétence mobilité / gestion par la région. TUS uniquement sur Senlis et ligne régionale
FA22	Créer un service de transport à la demande en zones peu denses	en cours de réflexion / d'étude	Réflexion en cours sur une expérimentation avec une société qui propose une offre Transport solidaire/covoiturage en milieu rural
FA23	Poursuivre le développement de l'offre de covoiturage sur le territoire	en cours de réflexion / d'étude	3 lignes de covoiturage ont été expérimentées en 23/24 (portage PNR) mais n'ont pas fonctionné. Réflexion en cours sur une expérimentation avec une société qui propose une offre Transport solidaire/covoiturage en milieu rural
FA24	Intégrer les enjeux de mobilité dans les politiques d'urbanisme en limitant l'étalement urbain	Abandonnée	pas de PLUi Pas de SCoT
FA25	Aménager des itinéraires "modes doux" en zones urbaines et vers les gares et zones d'emplois	En cours de mise en œuvre	schéma directeur cyclable en cours - premiers aménagements réalisés Plan de Mobilité en vigueur, réalisé à l'échelle du plusieurs EPCI. Evaluation à mi-parcours réalisée en 2025 Projet de création d'une maison du vélo. Expérimentation d'un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) sur 12 mois, à compter de décembre 2025. Location de 12 VAE + 2 spares sur des périodes allant de 1,3 et 6 mois.
FA26	Amorcer des réflexions avec les grandes entreprises du territoire sur la construction de PDE ou PDIE	En cours de mise en œuvre	Dans le cadre de la démarche EIT, lancement d'un Plan de Mobilité Inter-Entreprise . Lancement fin 2025, porté par le PNR

N°	Action	Avancement	Contenu des actions
FA27	Développer la mobilité propre (électrique et GNV) sur le territoire	En cours de mise en œuvre	Déploiement des bornes électriques : par le SE60 14 bornes grand public actuellement sur le territoire Projet de création d'une station GNV en cours de réflexion
FA28	Accompagner la diminution des émissions de Gaz à effets de Serre (GES) des pratiques agricoles	En cours de mise en œuvre	Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette : action avec le GIEE (Groupement d'Intérêt Ecologique et Economique) de Montlognon : 10 agriculteurs investis Objectif : découvrir et approfondir de nouvelles pratiques culturelles alternatives agroécologiques et investir de nouvelles pistes de diversification (par exemple de nouvelles filières) porteuses de valeur ajoutée pour les agriculteurs et pour le territoire afin de protéger la ressource en eau sur le BAC de Montlognon Création d'une filière foin Objectif : Création d'un séchoir agricole approvisionné par des panneaux solaires afin de développer des filières bio de haute qualité ➤ Développement d'une filière foin de haute qualité en agriculture biologique à destination notamment de la filière hippique locale. ➤ Lancement d'une filière copeaux de miscanthus pour le paillage équin
FA29	Améliorer le potentiel de stockage carbone des sols agricoles	Non démarrée	Pas d'action connue
FA30	Accompagner la diminution des consommations d'énergie du secteur agricole	Non démarrée	Pas d'action connue
FA31	Favoriser la production locale et encourager les circuits courts et de proximité alimentaires	En cours de mise en œuvre	PNR : en cours de mise en œuvre d'un PAT. Cf. bilan d'avancement en Annexe 2 travail sur la mise en régie des cantines scolaires / accompagnement des communes (notamment Thiers-sur-Thève) CCSSO : réponse à AMI stratégie alimentaire territoriale ; accompagnement de l'association Au Tiers Lieu / projet de mise en place d'une conserverie artisanale
FA32	Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés	Non démarrée	

N°	Action	Avancement	Contenu des actions
FA33	Impliquer les citoyens dans le financement des projets EnR&R	Abandonnée	
FA34	Identifier les grandes toitures propices au PV et amorcer un dialogue avec les propriétaires	Non démarrée	objectif repris dans l'EIT
FA35	Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine	Non démarrée	non suivie
FA36	Développer les centrales photovoltaïques au sol et sur ombrières de parking	Non démarrée	objectif repris dans l'EIT pour les ombrières ; RAS sur le PV au sol
FA37	Lancer un projet de méthanisation territoriale	Réalisée / En service	il existe des unités de méthanisation sur le territoire mais pas de portage public
FA38	Accompagner les projets de méthanisation	Abandonnée	il existe des unités de méthanisation sur le territoire mais pas de portage public
FA39	Recenser les bâtiments avec d'importants besoins en chaleur et en climatisation	Non démarrée	
FA40	Poursuivre la politique de réduction des déchets et d'augmentation du recyclage	En cours - action à répétition annuelle	PLPDMA en cours Projet de convention avec le CPIE pour mettre en place des animations en milieu scolaire.
FA41	Accompagner les agriculteurs dans une meilleure gestion des ruissellements en milieu rural	En cours de mise en œuvre	Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette : Plusieurs actions d'hydraulique douce réalisées sur le territoire (haies, fascines, fossés...) : Brasseuse, Rully, Barbery, Montépilloy
FA42	Intégrer les enjeux de limitation de l'artificialisation des sols dans les documents d'urbanisme	En cours de mise en œuvre	Pas de PLUi ni de SCoT. Le PLU de Senlis lutte contre l'étalement urbain et aucune terre agricole ou naturelle ne sera consommée dans le cadre de la planification urbaine pour étendre les zones d'habitat de la commune

N°	Action	Avancement	Contenu des actions
FA43	Intégrer les enjeux de limitation du ruissellement des eaux pluviales dans les opérations d'urbanisme	En cours de mise en œuvre	<p>Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette : réalisation d'une étude de ruissellement et d'érosion des sols en 2024 et 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aumont-en-Halatte : suivi du Schéma de Gestion des eaux Pluviales - Raray : lancement d'une étude d'infiltration des eaux pluviales avec le PNR - Fleurines : finalisation de l'étude de désimperméabilisation de la cour d'école avec le PNR mais coût trop important, pas de travaux prévus pour le moment <p>Plusieurs travaux de gestion des eaux pluviales sont prévus dans le CRTE 25-26</p> <p>Ville de Senlis</p> <p>Un schéma de gestion des eaux pluviales a été réalisé en 2024. Plusieurs aménagements ont été identifiés et seront inscrits au fur à mesure au programme d'investissements communal Dans le cadre d'aménagements urbains tel que le parking Saint Lazare, et la requalification des espaces publics de l'éco quartier 2 (Chaussée Brunehaut et Avenue Clémenceau) des bassins à ciel ouvert ont été réalisés pour permettre du tamponnement des eaux pluviales à la parcelle et fonctionne par surverse en cas de fortes pluies (cinquantennale), et réduisant le volume collecté par les réseaux d'assainissement.</p>
FA44	Promouvoir un usage sobre de la ressource en eau	Non démarrée	Des leviers vont s'ouvrir avec la prise de compétences Eau potable. La CCSSO prévoit de financer l'achat de récupérateurs d'eau de pluie
FA45	S'associer aux démarches de préservation des services apportés par les forêts	Non démarrée	pas de travail avec ONF / CRPF

4. FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS PHARE

4.1. Déploiements d'actions pour favoriser la mobilité douce en milieu scolaire

La CCSSO a mis en place plusieurs actions pour promouvoir la mobilité douce auprès des enfants :

- un système de ramassage scolaire pour les enfants avec une Rosalie. Cette action favorise les changements de comportement des enfants.
- Dispositif Savoir Rouler à vélo

Rosalie : Lancement 2^{ème} édition

Bilan de la 1^{ère} édition sur l'école Brichebay

- 42 enfants sont montés à bord sur 2024-2025
- Plus de 2500 km de trajets en voiture évités si chaque enfant était venu en voiture depuis le début de l'année
- Mise en place d'un questionnaire d'évaluation de changement des pratiques → 13 réponses dont 6 annonçant une volonté de pérennisation de la pratique du vélo

Hors période scolaire – participation à 3 évènements en 2025

- Inauguration de la voie verte entre Senlis et Amazon
- Journée de la mobilité douce lors de la semaine de la mobilité
- Journée de la « rue aux enfants » à Senlis

Lancement de la 2^{ème} édition à l'école Anne de Kiev

- Démonstration de la rosalie à l'école le jeudi 04 septembre
- Lancement des tournées depuis le lundi 08 septembre



Dispositif « Savoir Rouler à Vélo » : Lancement 2ème édition

Bilan de la 1^{ère} édition en 24-25

- **7 communes concernées** : Pontarmé / Thiers-sur-Thève / Chamant / Fontaine-Chaalis / Senlis / Fleurines / Villers-Saint-Frambourg ;
- **10 classes** (du CE1 au CM2)
- **217 élèves** (dont 96 ont participé jusqu'au BLOC 3)

Des retours très positifs sur les interventions

- Ateliers animés par Vélooise (anciennement AU5V)

Coût total de l'opération en 2025 : 12 312€

- 9 840 € pour les animations ;
- 2 472 € livraisons et reprises de vélos
- Dont 2 400€ de subvention (Génération Vélo)

Lancement d'une 2^{ème} édition 25-26

- 628 élèves
- 11 écoles

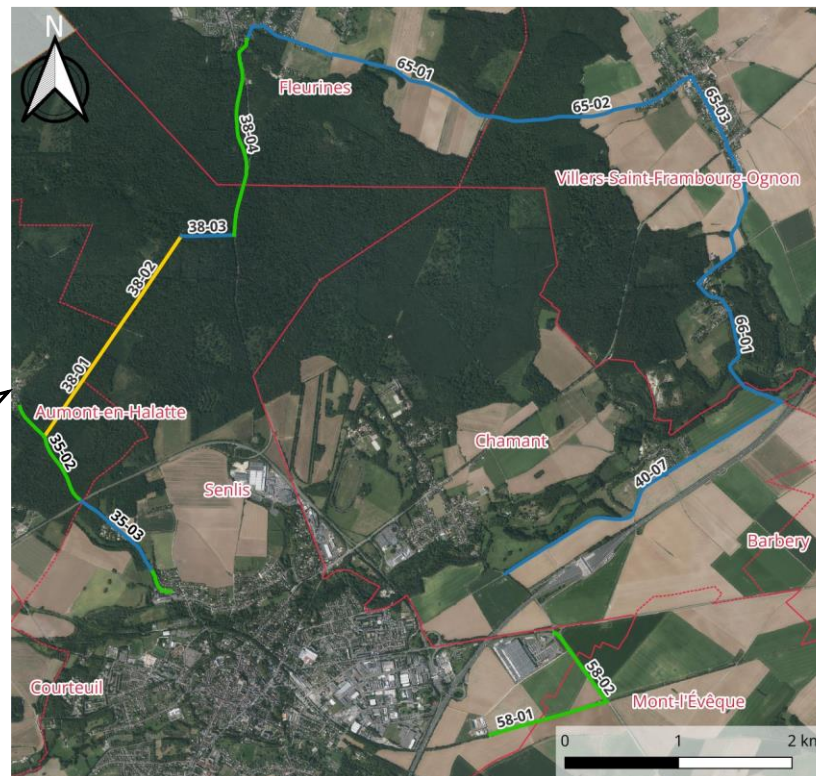


4.2. Mise en œuvre du Schéma directeur cyclable

Le schéma directeur cyclable est en cours de mise en œuvre.

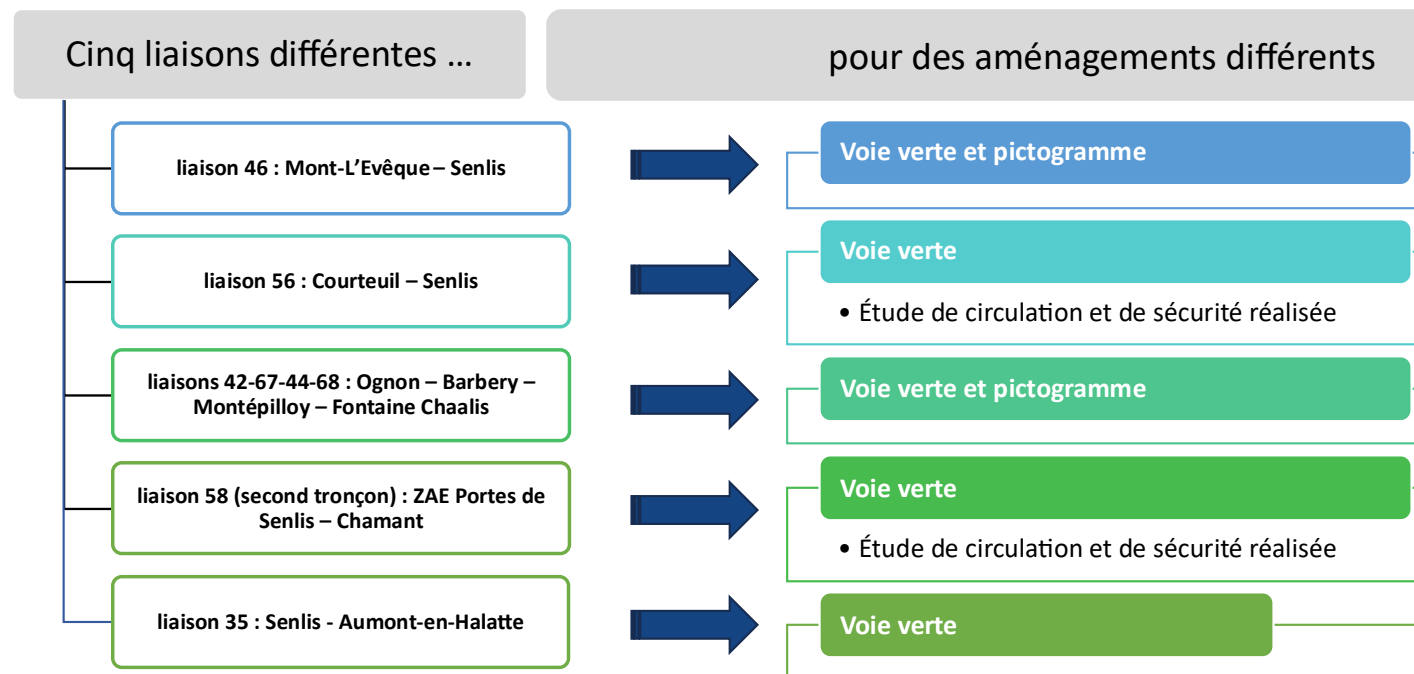
Le dernier chantier de la phase 1 est en phase terminale.

Carte de la
Phase 1 du
Schéma
Directeur
Cyclable



Le marché pour lancer la phase 2 est en cours, les premiers chantiers seront lancés courant 2026.

Schéma directeur cyclable : phase 2



4.3. Convention de partenariat avec le CPIE

La CCSSO a signé en septembre 2025 une convention avec le CPIE pour une durée de deux ans.

Le plan d'actions concernera différents volets, tels que :

Animation scolaire

Accompagnement
de projet scolaire

Sensibilisation du
grand public

Petite enfance

4.4. Démarche d'écologie industrielle et territoriale et de plan de mobilité inter-entreprises

La CCSSO s'est engagée depuis 2018 avec le PNR et la CCI de l'Oise dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) visant à renforcer les synergies entre les entreprises implantées sur le territoire à travers un plan d'actions concret en matière de transition écologique.

La mission principale de l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) est de développer un modèle économique et environnemental en instaurant des relations de partenariat et en favorisant les échanges entre les différents acteurs économiques du territoire.

Le Parc naturel régional Oise-Pays de France soutient financièrement la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale de la CCSSO. La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise est désignée comme animateur de la démarche d'EIT de la CCSSO.

En 2024, 184 entreprises du territoire ont été interrogés. La démarche EIT couvre prioritairement les zones d'activités :

- ZA Senlis Sud Oise
- ZA Fleurines
- ZAE du Poteau - Chamant
- ZAE les manufactures de Brasseuse
- ZA Villevert
- En projet, la ZAE Portes de Senlis

Depuis le début de cette démarche, 36 entreprises se sont engagées.

Un plan d'action est en cours de déploiement, il se décline en plusieurs thématiques :

- Mutualisation de la collecte des déchets
- Mobilité
- Gestion durable des espaces verts et de l'eau
- Energies renouvelables
- Espaces partagés

Chaque thématique fait l'objet d'un groupe de travail au sein de la CCSSO.

Fléchée en action dans l'axe mobilité, l'élaboration d'un plan de mobilité inter-entreprises (PDMIE) s'inscrit dans une volonté de renforcement de l'attractivité des ZAE et permettra d'amorcer des réflexions d'optimisation des déplacements à l'échelle de ces zones tout en intégrant des enjeux environnementaux.

L'élaboration du PDMIE a démarré en novembre 2025.

5. RECENSEMENT DES ACTIONS DES COMMUNES

Un questionnaire a été envoyé aux 17 communes du territoire. Ceci a permis de recenser les actions réalisées par les communes répondantes, ainsi que leurs priorités. Les résultats complets au questionnaire sont disponibles en Annexe 1

5.1. Les actions réalisées – bilan du questionnaire

Au total, 15 communes ont répondu, soit un taux de réponse de 88%.

Ce retour ne permet pas une vue exhaustive, mais il donne un bon aperçu des réalisations.

Les actions les plus fréquemment citées sont présentées dans le graphique ci-contre.

On peut noter que 12 communes sur 15 ont rénové leur éclairage public, et que 9 pratiquent l'extinction nocturne.

9 communes ont aussi rénové un ou plusieurs bâtiments (mairie, salles des fêtes...). 3 communes ont construit un bâtiment neuf performant.

3 communes sur les 15 ont aussi défini des ZAENR.

Les communes ont aussi mené de nombreuses actions de sensibilisation auprès des habitants, notamment auprès des scolaires : lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion des déchets

Enfin, toutes ont réalisé des actions en interne, avec notamment la mise en place d'actions de sobriété et de gestion durable des espaces verts.

5.2. Les attentes des communes

Le questionnaire a aussi été l'occasion de demander aux communes quelles étaient leurs attentes sur la question de la transition écologique.

Une priorité se dégage : préserver les paysages et la biodiversité. Viennent ensuite : optimiser la performance des bâtiments, agir sur le trafic routier et les mobilités, réduire les déchets. Les besoins exprimés pour atteindre ces objectifs sont en priorité des aides financières, mais les communes attendent aussi de l'accompagnement externe, une meilleure lisibilité des dispositifs existants et des retours d'expérience.

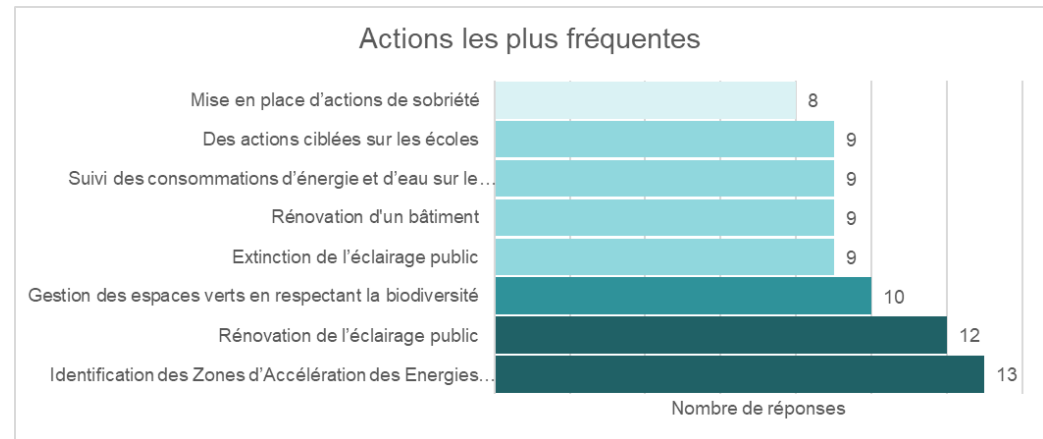


Figure 11 : actions les plus fréquemment citées par les communes

6. ANALYSE DES INDICATEURS

Le bilan détaillé des indicateurs est présenté dans le rapport global d'évaluation à mi-parcours du PCAET.

Seuls sont présentés ici les indicateurs collectés par la CCSSO.

N°	action	indicateurs	commentaires : précision, sources...	2022	2023	2024
Fiche 1	Se doter de moyens de piloter le PCAET et mobiliser les partenaires et acteurs	Réunions de coordination entre les 3 EPCI		7	3	5
Fiche 2	Informier et sensibiliser les élus et agents pour en faire des relais de la transition écologique	Public sensibilisé (personnes)	données 2024 incomplètes	7	4	
Fiche 2	Informier et sensibiliser les élus et agents pour en faire des relais de la transition écologique	évènement réalisés	données 2024 incomplètes	1	1	
Fiche 3	Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable	évènement réalisés	données 2024 incomplètes	1	1	
Fiche 5	Sensibiliser les ménages à la rénovation énergétique et impulser une dynamique	Public sensibilisé (personnes)	données incomplètes	1		
Fiche 6	Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat	Nombre d'Espace Info Energie créé		0	0	0
Fiche 7	Renforcer l'accompagnement des ménages pendant leur projet de rénovation énergétique	Contacts réalisés à l'ADIL	données incomplètes	123		
Fiche 11	Réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine communal et intercommunal	Communes engagées dans une démarche de maîtrise de l'énergie	données SE60 : communes ayant réalisé un diag et/ou transféré la compétence au SE60 pour	9	9	9

N°	action	indicateurs	commentaires : précision, sources...	2022	2023	2024
			permettre les études données incomplètes			
Fiche 12	Développement des opérations de maîtrise énergétique sur le patrimoine communal et intercommunal	études réalisées annuellement sur les bâtiments	études annuelles	3		
Fiche 13	Remplacer et optimiser l'éclairage public	Nombre de communes ayant renouvelé leur éclairage public	réponses au questionnaire			12
Fiche 13	Remplacer et optimiser l'éclairage public	Nombre de communes pratiquant l'extinction nocturne	réponses au questionnaire			9
Fiche 14	Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics	Bâtiments bénéficiaires d'un changement pour du bois énergie	réponses au questionnaire			0
Fiche 17	Promouvoir les dispositifs d'aides et d'accompagnement des entreprises aux enjeux "énergie"	Evènements réalisés pour sensibiliser les entreprises		0	0	0
Fiche 18	Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une démarche de type EIT	Entreprises engagées dans une démarche d'EIT	démarche d'EIT sur la CCSSO	0	0	36
Fiche 21	Renforcer les bus desservant les centres urbains, zones d'activités et pôles de mobilité rurale	Longueur de ligne de bus classiques gérées par la collectivité		0	0	0
Fiche 21	Renforcer les bus desservant les centres urbains, zones d'activités et pôles de mobilité rurale	Fréquentation des lignes interurbaines des bus de la collectivité		0	0	0
Fiche 22	Créer un service de transport à la demande en zones peu denses	Nombre d'Habitants couverts par un service de transport à la demande		0	0	0

N°	action	indicateurs	commentaires : précision, sources...	2022	2023	2024
Fiche 23	Poursuivre le développement de l'offre de covoiturage sur le territoire	Nombre de lignes de covoiturage		0	3	3
Fiche 25	Aménager des itinéraires "modes doux" en zones urbaines et vers les gares et zones d'emplois	Pistes cyclables créées (km de pistes)	données incomplètes		18,388	18,388
Fiche 26	Amorcer des réflexions avec les grandes entreprises du territoire sur la construction de PDE ou PDIE	Personnes sensibilisées au covoiturage en entreprise		0	0	0
Fiche 27	Développer la mobilité propre (électrique et GNV) sur le territoire	Bornes de recharge électrique grand public totales sur le territoire	données carte passpass : https://alize-map.azurewebsites.net/passpass			14
Fiche 27	Développer la mobilité propre (électrique et GNV) sur le territoire	Stations GNV sur le territoire	https://www.grdf.fr/acteurs-gnv/stations-service-gnv/trouver-station-gnv/carte	0	0	0
Fiche 29	Améliorer le potentiel de stockage carbone des sols agricoles	Réalisation d'un ABC Terre	indicateur oui/non	non	non	non
Fiche 31	Favoriser la production locale et encourager les circuits courts et de proximité alimentaires	Nb de points de vente de produits locaux		6	6	6
Fiche 32	Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés	Nombre de projets de synergie		0	0	0
Fiche 35	Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine	Nombre total de site de production PV sur le territoire (ENEDIS)	données ENEDIS : https://openservices.enedis.fr/bilan-de-mon-territoire/#top	28	34	42

N°	action	indicateurs	commentaires : précision, sources...	2022	2023	2024
Fiche 37	Lancer un projet de méthanisation territoriale	Unités de méthanisation sur le territoire (ENEDIS)	données ENEDIS : uniquement unités en injection gaz	3	3	3
Fiche 39	Recenser les bâtiments avec d'importants besoins en chaleur et en climatisation	Bâtiments avec production géothermique		0	0	0
Fiche 40	Poursuivre la politique de réduction des déchets et d'augmentation du recyclage	Déchets - Population concernée par une tarification en levée & poids (habitants)		0	0	0
Fiche 40	Poursuivre la politique de réduction des déchets et d'augmentation du recyclage	Elaboration PLPDMA et mise en œuvre		/	/	PLPDMA 2025-2030
Fiche 40	Poursuivre la politique de réduction des déchets et d'augmentation du recyclage	Production de Déchets Ménagers Assimilés en kg/hab/an	données incomplètes	565		

7. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

7.1. Portage politique

Le PCAET est suivi par un élu référent, Vice-Président, et la commission associée « Transition Climatique, énergétique et nouvelles mobilités ».

7.2. Moyens Humains

Le pôle Transition Ecologique comprend

- Une responsable de pôle, qui est responsable en direct agriculture, alimentation, habitat ;
- Un chargé de mission PCAET et mobilité : Inclut énergie, mobilité, suivi du PCAET ;
- Une chargée de mission Eau et Assainissement. La prise de compétence eau et assainissement a été acté au 1^{er} janvier 2026

Celui-ci est complété par le service déchet : un responsable de service et 2 ambassadeurs du tri.

En revanche, la CCSSO ne comprend pas de service communication, ni de service marché, ce qui fragilise le déploiement des actions de sensibilisation / communication, et réduit d'autant le temps des agents à consacrer aux autres missions.

Plusieurs changements de personnel ont eu lieu entre 2022 et 2025.

7.3. Les moyens de suivi déployés

La CCSSO contribue à l'outil de suivi qui a été mis en place à l'échelle des 3 EPCI. Il y a cependant peu d'indicateurs de suivi. L'évaluation à mi-parcours a été l'occasion de faire un bilan d'avancement.

7.4. Les engagements financiers

Aucune donnée globale n'a pu être collectée sur les engagements financiers de la CCSSO dans la transition écologique.

8. ANNEXE 1 : REPONSE AU QUESTIONNAIRE

Un questionnaire a été transmis aux 17 communes de la CCSSO début septembre.

8.1. Profil des répondants

15 communes ont répondu au questionnaire, soit **un taux de réponse de 88%**. Ce sont majoritairement des maires qui ont répondu.

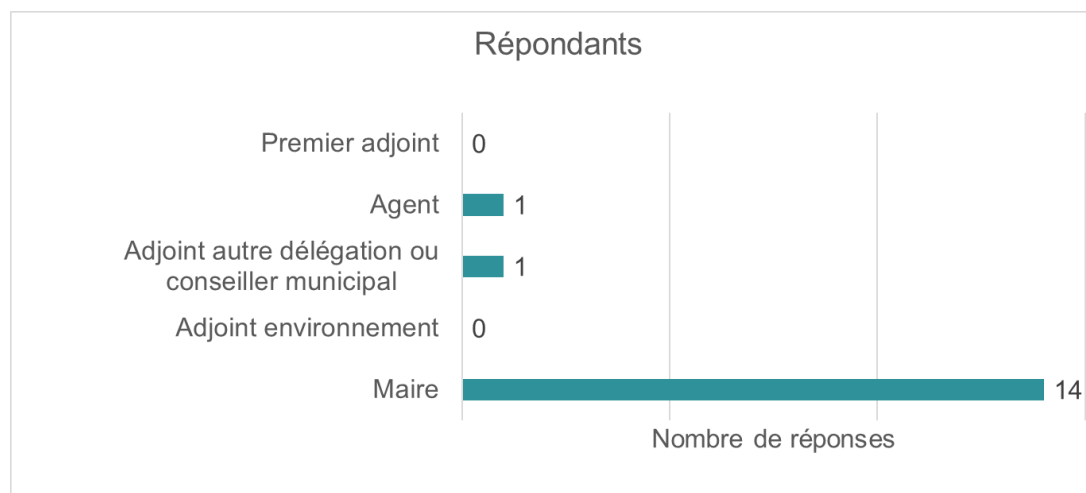


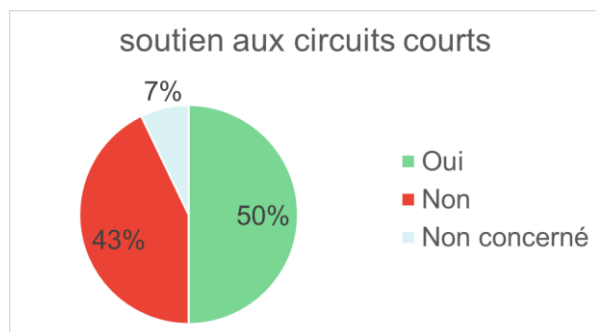
Figure 12 : Profil des répondants au questionnaire

8.2. Réalisations récentes

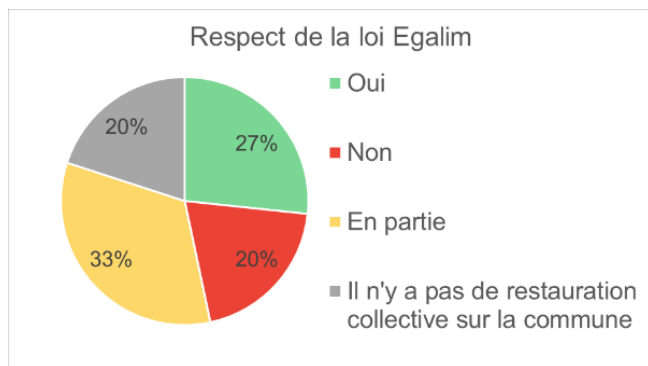
AGRICULTURE, ALIMENTATION ET SOLS

Une grande partie des communes répondantes porte des actions sur ce volet.

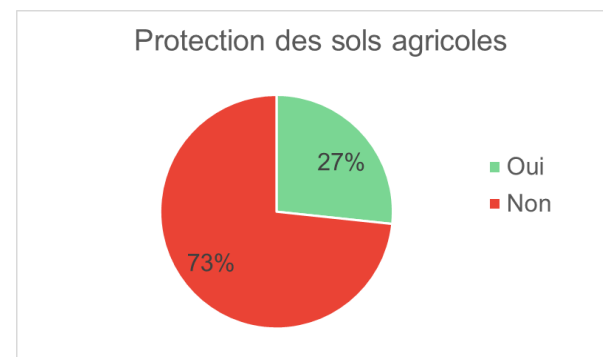
Soutenez-vous les circuits courts ou l'installation de producteurs locaux (ex : mise à disposition de foncier, marchés de producteurs) ?



Votre restauration collective (cantine scolaire, EHPAD, etc.) **intègre-t-elle des produits locaux, bio ou labellisés ?**

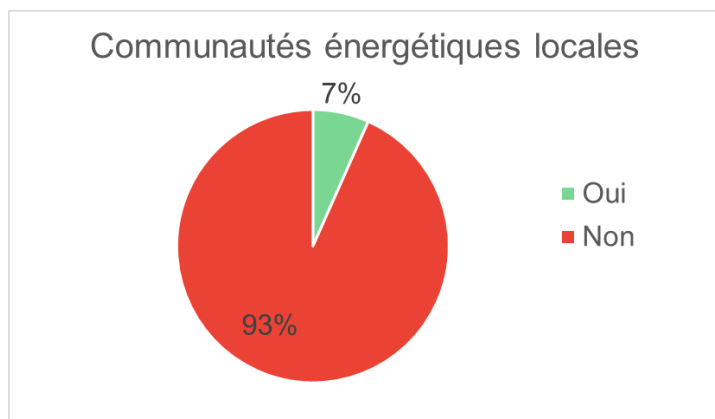


Avez-vous mis en place des **démarches pour protéger ou restaurer les sols agricoles et naturels** (préemption, convention avec des agriculteurs, compensation écologique...)?

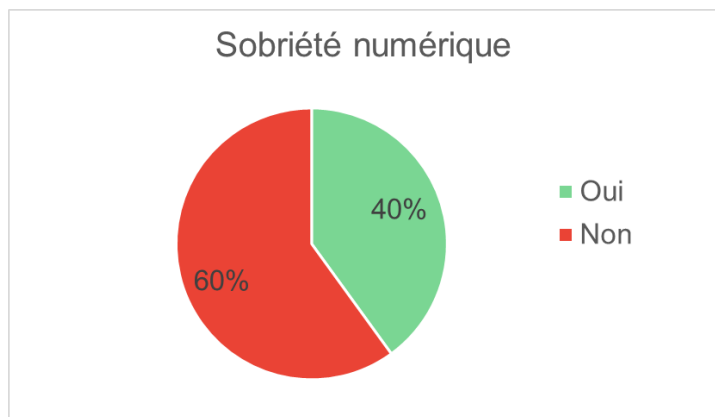


EN MATIERE D'ENERGIE ET NUMERIQUE

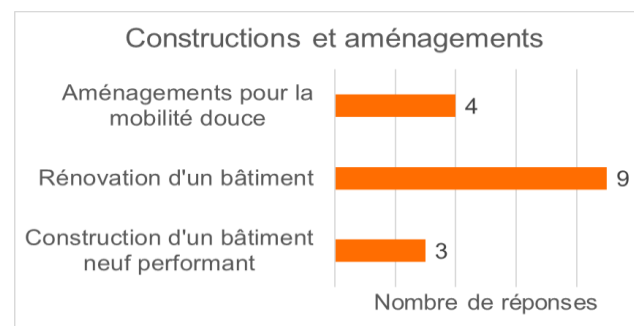
Avez-vous étudié ou mis en œuvre des projets de **communautés énergétiques locales** (autoconsommation collective, coopératives citoyennes) ?



Avez-vous adopté une **démarche de sobriété numérique** (optimisation des serveurs, réduction des impressions, allongement de la durée de vie des équipements informatiques) ?



Avez-vous réalisé **des constructions ou aménagements** ?

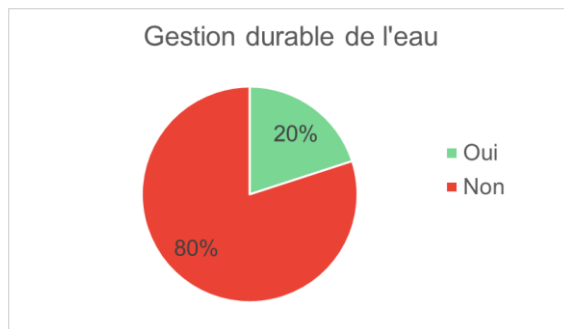


Exemples de réalisations :

- ✓ Isolation de bâtiment (Mairie, salle des fêtes, salle polyvalente, logement communal)
- ✓ Remplacement des radiateurs électriques par des modèles plus performants
- ✓ Construction de bâtiment en bois (ateliers communaux...)
- ✓ Réfection de la salle d'honneur et de la cuisine
- ✓ Installation de Pompe à chaleur en remplacement de la chaudière fioul (salle polyvalente)
- ✓ Construction du pôle petite enfance en bois (ossature et bardage)
- ✓ Isolation par l'extérieur en lin et chanvre de bâtiment (quartier Ordener), récompensé par la reconnaissance Rev3
- ✓ Isolation en paille et réemploi systématique de matériaux (sanitaires et carrelage...)
- ✓ Utilisation de principes biomimétiques pour le futur conservatoire de musique
- ✓ Mise en place de marquages cyclables
- ✓ Installation de 50 arceaux vélos et mise en place d'un abri sécurisé pour 30 vélos (proche gare routière)
- ✓ Projet d'un pôle d'échange multimodal pour 2025 sur le parvis de l'ancienne gare ferroviaire, à la croisée des voies cyclables et voire verte
- ✓ Redéfinition de zone de rencontre.

EN MATIERE D'EAU ET GESTION DES MILIEUX

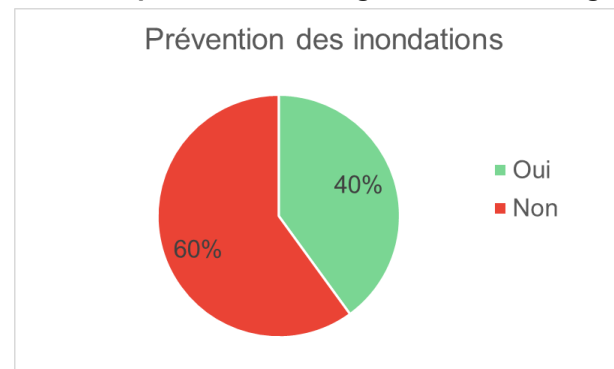
Avez-vous engagé des actions pour la **gestion durable de l'eau** (récupération des eaux pluviales, désimperméabilisation, économies d'eau dans les bâtiments publics) ?



Exemples de réalisations :

- ✓ Récupération eau de pluie pour arrosage (x2) ;
- ✓ Installation de cuves enterrées de 10 m³ et de 25m³ de récupérations des eaux pluviales ;
- ✓ Une cuve de rétention de 30m³ dans l'écoquartier ;
- ✓ Installation de bassins à ciel ouvert au parking Saint Lazare et dans l'espaces publics de l'éco quartier 2 : permet le tamponnement des eaux pluviales à la parcelle et fonctionne par surverse en cas de fortes pluies ;
- ✓ Travail de désimperméabilisation en cours sur école Saint-Louis ;
- ✓ Des sites en cours d'étude

Mettez-vous en œuvre des **projets liés à la prévention des inondations** ou à l'adaptation au retrait/gonflement des argiles ?



Exemples de réalisations :

- ✓ Fossé pour protéger le village des ruissellements ;
- ✓ Schéma de gestion des eaux pluviales (x2) ;
- ✓ Reméandrement de l'Aunette et restauration des zones humides
- ✓ Un zonage d'eaux pluviales qui oblige à une gestion très stricte des eaux pluviales (obligations d'infiltration à la parcelle pour les nouveaux aménagements) ;
- ✓ Gestion à la parcelle des eaux pluviales pour le projet de l'Eco quartier phase 2 : mise en place de plusieurs techniques alternatives d'infiltration et de rétention ;
- ✓ Des investissements communaux dans les aménagements urbains ;
- ✓ Classement en zone N inconstructible au futur PLU des terrains pas encore bâtis pour les zones sensibles aux inondations ;
- ✓ Haies en bord de parcelles agricoles pour lutter contre le ruissellement.

8.3. Actions de sensibilisation, communication et gouvernance

13 communes ont répondu avoir réalisé des actions de communication ou de sensibilisation, avec des modalités variées.

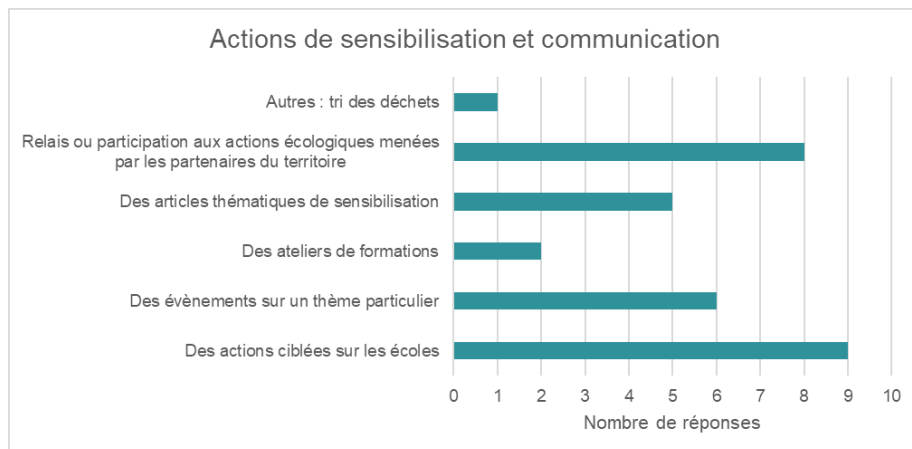


Figure 13 : Actions de sensibilisation et communication

Exemples de réalisations :

- ✓ Ramassage des déchets lors de l'Opération « Hauts-de-France propres » (x3)
- ✓ Relais des informations de la CCSSO ;
- ✓ Articles dans le journal de la Ville : résultats du Plan de Sobriété Energétique par exemple ;
- ✓ Application de la loi Egalim avec pour la restauration scolaire ;
- ✓ Valorisation des trajets avec la Rosalie entre les écoles et les quartiers limitrophes ;
- ✓ Mise en place du Savoir Rouler à Vélo dans les écoles de la ville (Mobby).
- ✓ Déploiement de 20 cendriers pour recyclage avec le partenaire TchaoMegot ;
- ✓ Une classe scientifique et journée annuelle de la fête de la science ;
- ✓ Une classe a participé à un projet d'observation de la biodiversité (signalétique pédagogique future) ;
- ✓ Des projets d'école de jardinage (avec techniques de permaculture dans les apprentissage).

8.4. Actions d'études et de planification

14 communes ont répondu avoir réalisé des actions de planification. Il s'agit majoritairement (pour 13 d'entre elles) des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR).

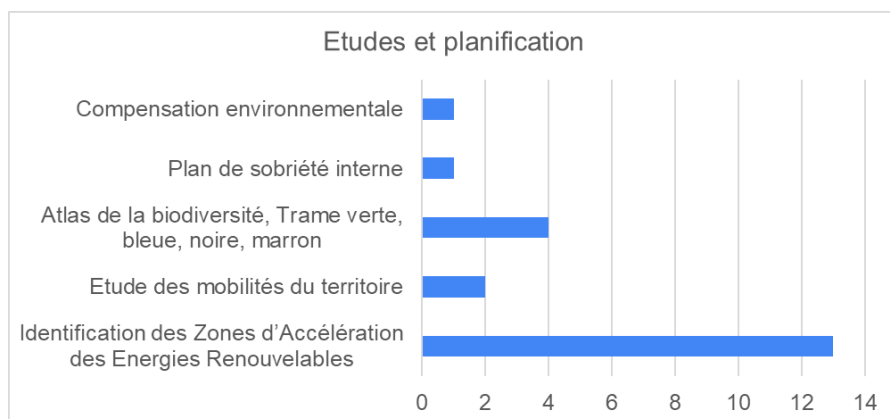


Figure 14 : Actions d'études et de planification

Exemples de réalisations :

- ✓ Avec le PNR et la CCSSO (x2) ;
- ✓ Respect des objectifs ZAN dans le nouveau PLU ;
- ✓ Maîtrise de l'étalement urbain : poursuite des projets urbains uniquement en renouvellement urbain au sein de l'enveloppe urbaine ;
- ✓ Recherche systématique de désimperméabilisation des sols urbains ;
- ✓ Gestion alternative des eaux pluviales ;
- ✓ Plan de Sobriété Energétique réalisé en 2022.

8.5. Actions en interne

Les 15 communes ont répondu avoir réalisé des actions en interne. On peut noter en particulier que 12 sur 15 ont réalisé la rénovation de l'éclairage public.

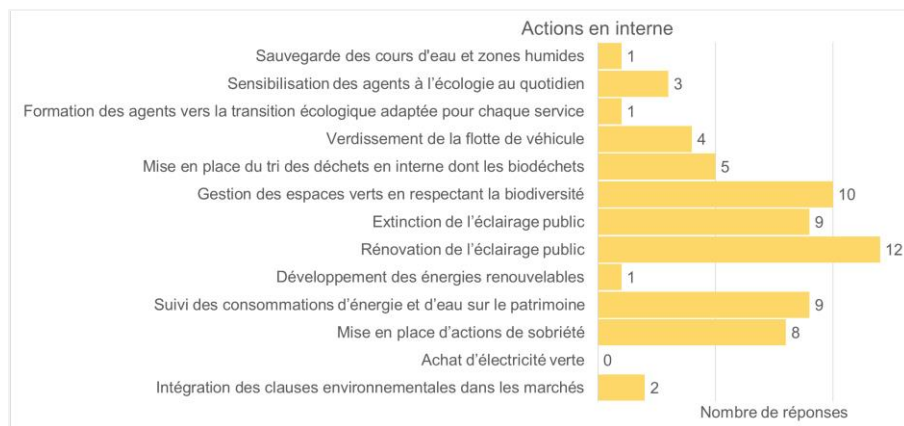


Figure 15 : Actions en interne

Exemples de réalisations :

- ✓ Mise en place des clauses environnementales de façon récurrente lorsque les marchés s'y prêtent ;
- ✓ Achat de matériel issu de réemploi dès que possible ;
- ✓ Plan de Sobriété Energétique : Extinction de l'éclairage public de 00h00 à 5h00, sauf les principales traversées piétonnes et la gare ; optimisation des consignes de chauffe des bâtiments en régulant les températures selon les périodes d'usage ;
- ✓ Fauche tardive sur les espaces verts ;
- ✓ Mise en conformité face à l'obligation du zéro phyto ;
- ✓ Expérimentation de la désimperméabilisation de certains espaces ;
- ✓ Equipement des services de matériel électrique pour l'entretien des espaces verts et acquisition de VAE ;
- ✓ Achat d'un véhicule électrique pour la flotte municipale.

8.6.Objectifs prioritaires pour la commune

Les 15 communes ont répondu sur leurs objectifs prioritaires. une priorité se dégage : préserver les paysages et la biodiversité.

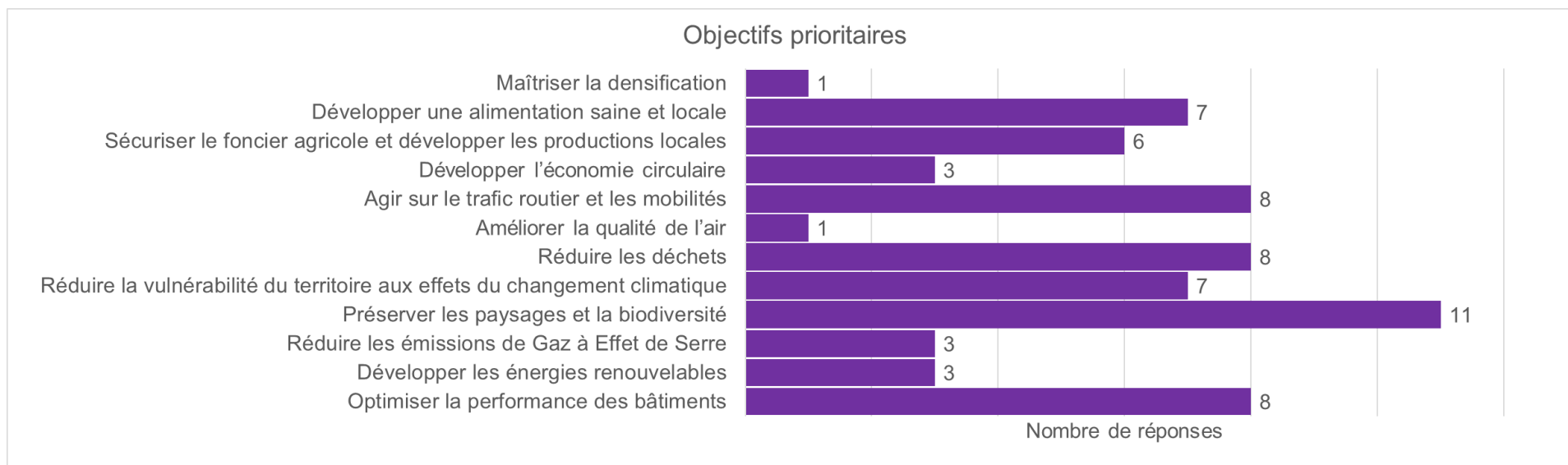


Figure 16 : Objectifs prioritaires

Pour atteindre ces objectifs prioritaires, les besoins exprimés sont divers.

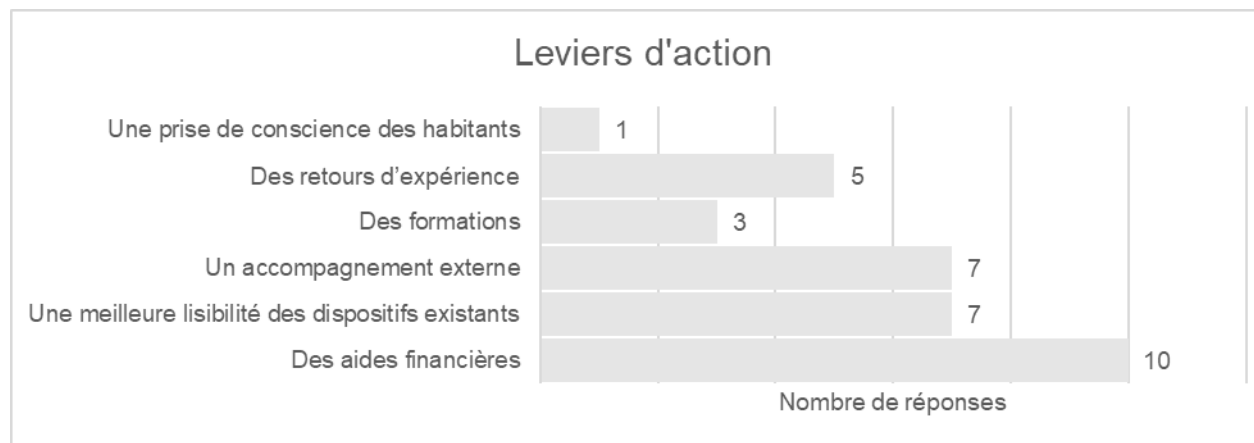


Figure 17 : Types d'aide souhaitées

9. ANNEXE 2 : BILAN D'AVANCEMENT DU PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Le PAT est porté par le PNR du Vexin depuis 2018. Il comporte **8 fiches action thématiques** :

1. Favoriser l'accès au foncier pour les porteurs de projet
2. Améliorer la connaissance des filières agroalimentaires
3. Favoriser l'accès pour les consommateurs aux produits issus de pratiques respectueuses de l'environnement
4. Identifier les besoins et les attentes des consommateurs
5. Promouvoir l'alimentaire locale auprès des consommateurs
6. Accompagner les porteurs de projet dans la réussite de leur installation
7. Diversifier l'offre en produits locaux
8. Développer l'approvisionnement local de la restauration collective

Le PNR a réalisé un bilan d'avancement de chaque fiche action, qui est présenté dans les pages suivantes.

FA1 – Favoriser l'accès au foncier pour les porteurs de projet



Action 1.1 : Identifier le foncier disponible pour l'installation agricole

- Sensibiliser les élus et les habitants à l'installation agricole
- Etablir un état des lieux du foncier des collectivités territoriales ainsi que des particuliers volontaires pour accueillir une installation agricole
- Mettre en place une veille foncière auprès des collectivités territoriales tout comme auprès des habitants
- Identifier le foncier agricole mis en vente ou à la location
- Identifier le foncier agricole sans repreneur
- Etudier la possibilité de diversifier des fermes du territoire

Actions menées :

- Etudes sur le foncier agricole
- Ateliers sur le foncier agricole à destination des élus
- Accompagnements individualisés

Partenaires :

- SAFER
- Terre de Liens
- Stagiaire

- ▶ Etudes sur le foncier qui représentent une base de réflexion et dans l'accompagnement des porteurs de projets privés ou publics
- ▶ Action fil rouge selon des besoins et les demandes

Action 1.2 : Améliorer les synergies entre les acteurs du territoire dans la recherche du foncier

- Améliorer la visibilité des offres de foncier disponible auprès des porteurs de projets
- Effectuer une veille foncière plus active entre tous les acteurs du territoire liés au foncier

Partenaires fléchés	Chambres d'agriculture Terre de Liens Initiatives Paysannes Abiosol Bio en HdF GAB IdF SAFER	Actions potentielles	• Mise en place d'une convention avec la SAFER (vigifoncier)
----------------------------	--	-----------------------------	--

- ▶ Non encore débutée
- ▶ Action fil rouge

Action 1.3 : Faciliter l'acquisition de biens agricoles

- Informer et sensibiliser les porteurs de projets et les collectivités sur les moyens mis en œuvre
- Accompagner les porteurs de projets et les collectivités dans les démarches d'acquisition

Actions menées :

- Réunions d'information
- Accompagnement des porteurs de projets dans leur projet d'installation ou diversification

Partenaires :

- Programme LEADER
- Terre de Liens
- Initiatives Paysannes
- Stagiaire

- ▶ Nombreux porteurs de projet intéressés (privés et publics)
- ▶ Action naissante qui doit encore se consolider
- ▶ Action fil rouge selon des besoins et les demandes

Action 1.4 : Informer sur les modalités administratives

- Communiquer auprès des propriétaires fonciers
- Communiquer auprès des porteurs de projets

Partenaires fléchés	Chambres d'agriculture Terre de Liens Initiatives Paysannes Abiosol Bio en Hauts-de-France GAB Ile-de-France SAFER
----------------------------	--

- ▶ Action fil rouge selon des besoins et les demandes

FA2 – Améliorer la connaissance des filières agroalimentaire du Parc



Action 2.1: Améliorer la connaissance des filières agroalimentaires

- Etablir un diagnostic de toutes les productions agricoles du Parc
- Identifier les artisans et PME du secteur agroalimentaire ayant ou pouvant avoir une influence sur le territoire
- Identifier la provenance de tous les produits commercialisés en circuits courts sur le territoire

Actions menées :

- Diagnostic alimentaire territorial
- Diagnostic des filières agro-alimentaires

Partenaire :

- Stagiaires ingénieurs

Résultats :

- Portrait alimentaire du territoire
- Premiers constats sur les habitudes de production, de commercialisation et de consommation → plan d'action du PAT
- Base de travail solide pour démarrer les actions en lien avec le développement des circuits courts et de l'alimentation.

Difficultés :

- Obtention des données

FA3 – Favoriser l'accès pour les consommateurs aux produits issus de pratiques respectueuses de l'environnement



Action 3.1: Accompagner la reconnaissance des pratiques respectueuses de l'environnement

- Etablir un document explicatif servant de référentiel et permettant de comprendre les cahiers des charges et les nuances entre les différents labels, marques et pratiques
- Recenser les actions déjà mises en place ou envisagées par les différents acteurs du territoire
- Organiser des séances de témoignages d'agriculteurs déjà certifiés auprès de tous les exploitants agricoles
- Accompagner les exploitants dans la mise en place d'une méthode de reconnaissance

Actions menées :

- Plaquette producteurs
- Vidéos Producteurs Oise - Pays de France
- Réunion d'échanges

Partenaires :

- Producteurs OPF
- Initiatives Paysannes
- Divers

- ▶ Action appréciée, utilisation de la marque par les producteurs
- ▶ Difficultés de mobiliser les producteurs sur certaines thématiques

Action 3.2 : Porter à connaissance des consommateurs des pratiques respectueuses de l'environnement

- Sensibiliser les consommateurs sur les différents types de pratiques durables
- Mettre en avant les initiatives locales

Actions menées :

- Evènements
- Vidéos Producteurs
- Visites de ferme
- Balades gourmandes
- Déploiement de la marque Producteurs

Partenaires :

- Producteurs OPF
- Guide nature
- ETS
- ...

- ▶ Bonne dynamique territoriale et bonne participation
- ▶ Public en demande d'informations
- ▶ Action fil rouge selon des besoins et les demandes

Action 3.3 : Favoriser l'augmentation du nombre d'exploitation labellisées AB

- Inciter à la mise en place de Bail Rural Environnemental (BRE)
- Communiquer auprès des exploitants
- Faciliter techniquement les conditions de production en AB

Actions menées :

- Etude territoriale de sensibilité à l'agriculture biologique
- Réponse à l'AIDAB 2025 en vu de réduire l'utilisation des intrants

Partenaires :

- Bio en HdF
- Chambre d'Agriculture
- Initiatives Paysannes
- Terre de Liens
- ...

Actions proposées :

- Diagnostic de conversion AB (région)
- Etude technico-économique de conversion (région)
- Mise en place de journée d'échange, de rencontre, etc.

- ▶ Action fil rouge

FA4 – Identifier les besoins et les attentes des consommateurs vis-à-vis des circuits courts



Action 4.1 : Identifier les besoins et les attentes des consommateurs vis-à-vis des circuits courts

- Déterminer le profil des habitants et leurs modes de consommation
- Déterminer les besoins de consommation des habitants

Actions menées :

- Enquête consommateurs

Partenaire :

- Stagiaire ingénieur

Résultats :

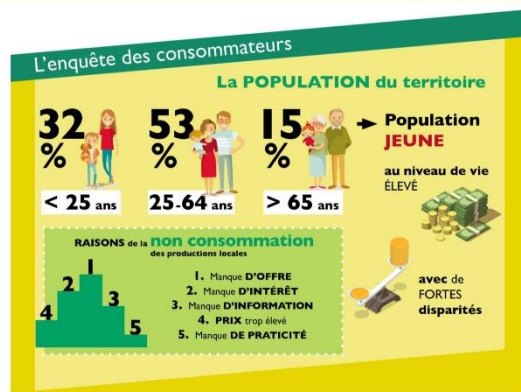
- Portrait des habitants du territoire et leurs habitudes de consommation

Difficultés :

- Obtention des données pour une bonne représentativité

Perspective :

- Mise à jour



FA5 – Promouvoir l'alimentation locale auprès des consommateurs



Action 5.1 : Sensibiliser aux produits locaux et à l'activité agricole

- Informer les consommateurs sur l'alimentation locale
- Sensibiliser dès le plus jeune âge

Actions menées :

- Programmes pédagogiques
- Évènements sur l'alimentation locale
- Création d'outils de communication adaptés : livrets de recette, vidéos, etc.

Partenaires :

- Producteurs OPF
- ETS
- Ecoles
- ...

Actions à suivre :

- Poursuite des événements
- Proposition d'ateliers/cours de cuisine sur l'anti-gaspi et les produits locaux
- Animation dans le cadre de la restauration scolaire
- Evolution des systèmes de restauration collective

► Action fil rouge

Action 5.2 : Faire connaître les initiatives de consommation locale

- Informer sur les points de vente
- Renforcer la communication
- Créer une marque de boutique

Actions menées :

- Animation du réseau des producteurs
- Actualisation des outils de communication
- Révision de la marque et de son logo
- Nouveaux outils de communication
- Évènements autour de l'alimentation et de la vente directe
- Audit de la marque (référentiel en cours de construction)
- Ouverture d'un point de vente à la maison du Parc



Producteurs
Parc naturel régional
Oise - Pays de France

► Action fil rouge

Action 5.3 : Favoriser l'accessibilité sociale aux produits sains et de qualité

- Favoriser et accompagner la mise en place de projets solidaires.

Actions menées :

- Accompagnement du projet de conserverie du Tiers Lieu de Senlis.

Partenaires :

- Au Tier Lieu de Senlis
- PERI-G
- Bio en Hauts-de-France
- Producteurs OPF

FA6 – Accompagner les porteurs de projet dans la réussite de leur installation



Action 6.1 : Accompagner les porteurs de projets dans toutes les démarches d'élaboration de leur projet

- **Appuyer les agriculteurs de la conception de leur projet à la viabilité de leur installation**
- Accompagner à la mise à bail
- **Soutenir techniquement la conception du projet**
- **Accompagner administrativement à l'installation**
- **Accompagner à la commercialisation**

Actions menées :

- Rencontre et accompagnement des porteurs de projet
- Aide à la définition du projet et à la réalisation
- Mise en lien avec les acteurs locaux
- Soutien à la commercialisation : formation, outils, investissement,...

Partenaires :

- Programme LEADER
- Chambres d'agriculture
- Terre de Liens
- Initiatives Paysannes

Difficultés :

- Accessibilité au foncier
- Temporalité longue

15

Action 6.2 : Permettre aux porteurs de projets de tester leur activité agricole

- Mettre à disposition des porteurs de projets un espace leur permettant d'acquérir de l'expérience

Non réalisé

- | | |
|--------------------------|--|
| Actions proposées | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un espace test • Développer le système de couveuse d'entreprise |
|--------------------------|--|

Action 6.3 : Faciliter la mise en réseau des nouveaux installés

- **Développer les échanges et les rencontres**
- **Organiser des échanges entre porteurs de projets et responsables de lieux de commercialisation**

Actions menées :

- Rencontres cédants – repreneurs
- Réunions d'échanges
- Accompagnements des porteurs de projet
- Mise en lien entre producteurs et porteurs de projet pour la commercialisation

Partenaires :

- Producteurs OPF
- Terre de Liens
- Initiatives Paysannes

► Action fil rouge

FA7 – Diversifier l'offre en produits locaux



Action 7.1 : Favoriser la diversification des exploitations déjà en place

- **Evaluer au travers de diagnostics les atouts et les opportunités d'une exploitation**
- **Sensibiliser et former les agriculteurs**

Actions menées :

- Diagnostics d'agriculture paysanne
- Relai d'information pour des formations « gratuites » accessibles aux producteurs

Partenaires :

- Producteurs OPF
- Le Champs des possibles
- Initiatives Paysannes
- Chambres d'agriculture
- VIVEA
- Bio en Hauts-de-France
- Terre de Liens

► Action fil rouge

Action 7.2 : Développer de nouvelles productions agricoles

- Identifier à l'aide d'un diagnostic les particularités du territoire
- Sensibiliser les acteurs du territoire à l'importance de ces productions
- Accompagner les agriculteurs au développement de ces nouvelles productions

Partenaires fléchés

Chambres
d'Agriculture
CCI
Régions
Départements

Actions potentielles

- Mise en lien les producteurs et les métiers de bouche

► Prévus pour 2026

► Action fil rouge

Action 7.3 : Développer la transformation des produits bruts

- Sensibiliser les agriculteurs, les porteurs de projets et les élus à l'intérêt de la transformation
- **Accompagner les agriculteurs cherchant à créer un atelier de transformation sur leur exploitation agricole**
- **Appuyer les porteurs de projets à la création de lieux de transformation collectifs**

Actions menées :

- Rencontre des porteurs de projet
- Suivi des projets notamment celui du Tiers Lieu
- Facilité la mise en relation avec les acteurs concernés

Partenaires :

- Programme LEADER
- Producteurs OPF
- Communes
- Au Tiers Lieu

► Action fil rouge

Action 7.4 : Accompagner la commercialisation en circuits courts des produits agricoles

- Adapter l'accompagnement en fonction des besoins des producteurs
- Adapter l'offre en commercialisation des produits locaux en fonction des besoins des consommateurs
- Travailler avec les entreprises agroalimentaires dans le développement de filières en circuits courts

► Action fil rouge

FA8 – Diversifier l’approvisionnement local de la restauration collective



Action 8.1 : Réaliser un état des lieux de l’offre locale

- Rencontrer les producteurs locaux

Non réalisé

Partenaires fléchés

PNROPF
Chambres d’agriculture
Bio en Hauts-de-France
GAB Ile-de-France

Action 8.4 : Développer un mode d’approvisionnement local

- Mettre en place un moyen d’approvisionnement

Non réalisé

Partenaires fléchés

Chambres d’Agriculture
Départements
Régions
DDT

22

Action 8.2 : Réaliser un état des lieux de la restauration collective

- Définir l’état initial du fonctionnement de la restauration collective sur le territoire
- Etablir les potentiels d’approvisionnement en circuits courts

Action 8.3 : Sensibiliser à l’approvisionnement local

- Sensibiliser les consommateurs, les gestionnaires et le personnel des lieux de restauration collective
- Sensibiliser les producteurs et les porteurs de projet

Action 8.5 : Accompagner le développement des initiatives

- Initier l’approvisionnement local de nouveaux établissements
- Appuyer les établissements déjà engagés dans la démarche

Actions menées :

- Diagnostic de la RC
- Réunion d’information sur la restauration collective
- Accompagnements individualisés

Partenaires :

- Bio en Hauts-de-France

- ▶ Action fil rouge selon les demandes et les besoins
- ▶ Actions 2026 prévues à partir de juin